This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,142,796

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817
LIBRARIES

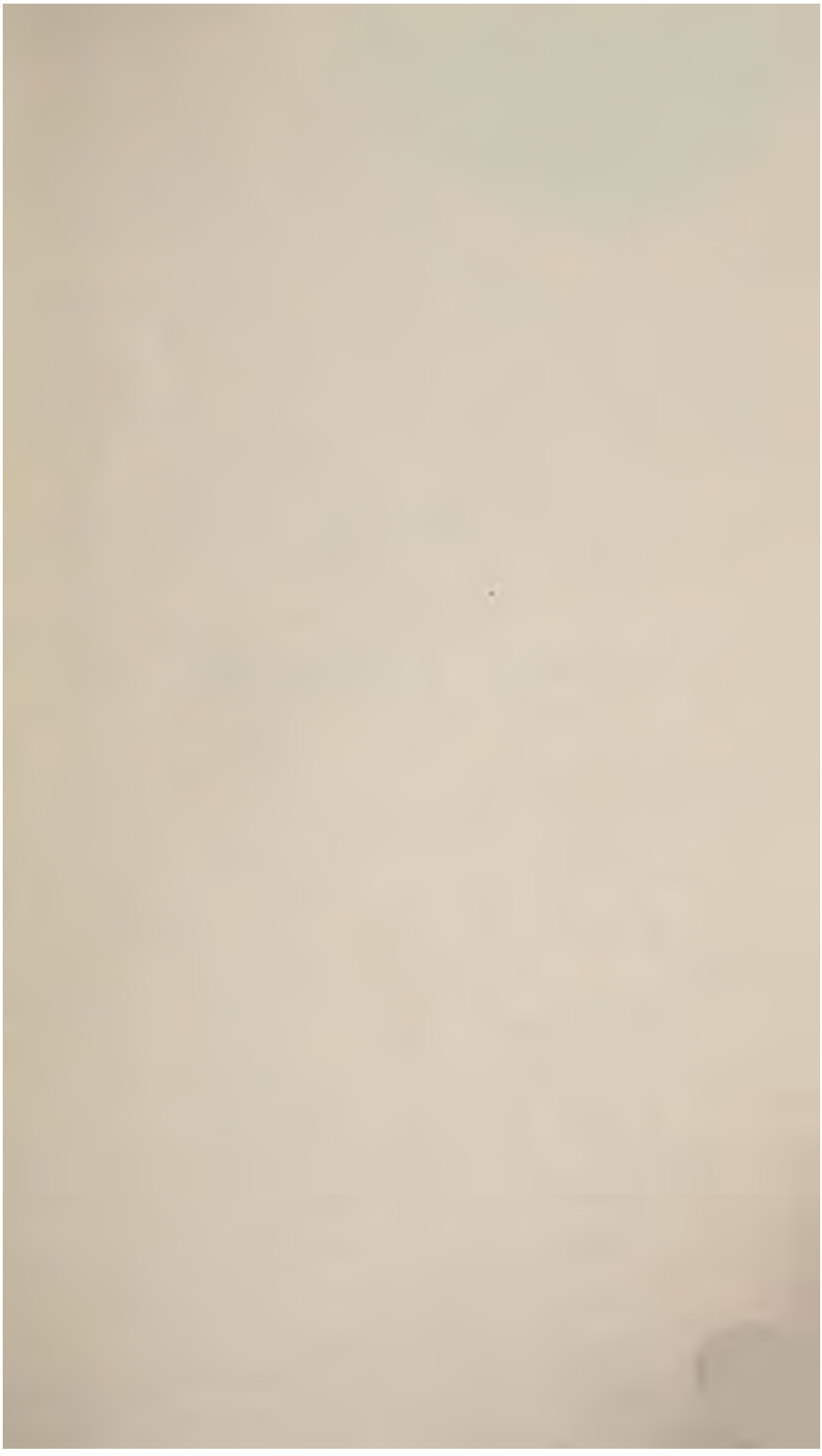

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES FRANÇOIS

MÉLANGES

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES FRANÇOIS

(PREMIÈRE PARTIE)

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

CHEZ ED. RAHIR ET Cie, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

55, PASSAGE DES PANORAMAS

—

1903

AVERTISSEMENT

La Société des Bibliophiles François a débuté dans ses publications par des volumes de *Mélanges* qui ont paru en 1820, 1822, 1825, 1826, 1827, 1829 et 1834.

Ces ouvrages, tirés à petit nombre, sont devenus maintenant d'une certaine rareté.

Plus tard, la Compagnie édita des livres traitant de sujets déterminés; mais, entre temps, fidèle à ses origines, elle publia d'autres volumes de *Mélanges* aux dates de 1850, 1856, 1867 et 1877.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis 25 ans, des travaux de longue haleine sur les arts, l'histoire et l'archéologie ont absorbé son temps et les ressources dont elle dispose. Nous nous contenterons de signaler

Les Heures du maréchal de Boucicaut, *Les Commentaires de César*, et *La Bataille de Rocroy*.

Occupée à recueillir les matériaux nécessaires à la publication d'une *Étude* sur d'importants manuscrits du xv^e^ siècle de la *Cité de Dieu*, *de saint Augustin*, elle n'a pas été maîtresse de pousser la tâche qu'elle s'était imposée avec autant de rapidité qu'elle aurait voulu et elle ne pense pas livrer ce travail au public avant le printemps de 1903.

En attendant et dans le but de revenir à l'ancienne tradition, elle a décidé d'éditer le présent ouvrage qui renferme des Lettres, Mémoires et Récits, réunis et commentés par des Bibliophiles.

Ces documents sont la plupart entièrement inédits et seront, nous l'espérons, bien accueillis par le public.

Le présent volume, composé en deux parties et divisé en deux tomes, ne porte, comme ses anciens, aucun numéro d'ordre, afin que les personnes qui désireraient acheter seulement celui-ci et non les volumes parus antérieurement aient un ouvrage complet.

Chacune des pièces qui composent ce recueil a un titre et une pagination spéciale. Cette disposition permet de séparer les opuscules qu'il renferme et de les faire relier à part si cela convient aux amateurs.

Voici l'énumération des pièces qui composent les *Mélanges* dans l'ordre où elles doivent être placées :

Première Partie :

AVERTISSEMENT.

JUSTIFICATION DU TIRAGE ET LISTE DES MEMBRES ACTUELS DE LA SOCIÉTÉ.

PIÈCE N° 1. — Correspondance de Louis XIV et du duc d'Orléans en 1707, avec 2 plans.

PIÈCE N° 2. — Lettres de Louis XIII.

PIÈCE N° 3. — Lettres et billets du Prince de Talleyrand et de Royer-Collard.

PIÈCE N° 4. — Éloge de Coustou le Jeune, par l'abbé Gougenot.

PIÈCE N° 5. — Institutions et règlements de charité aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

Seconde Partie :

PIÈCE N° 6. — Journal du Prince de Broglie et lettres du comte de Ségur.

PIÈCE N° 7. — Lettre de P.-J. Mariette à Gérard Meerman.

Pièce N° 8. — Lettres du comte de Forbin à l'architecte Huyot.

Pièce N° 9. — Lettres de Florian à Mme de La Briche.

Le Secrétaire de la Société,

Comte Alex. de LABORDE.

JUSTIFICATION DU TIRAGE

ET

LISTE

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

DES

MEMBRES ACTUELS

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

Ce nouveau volume de *Mélanges* a été imprimé aux frais et par les soins de la Société des Bibliophiles François et tiré à 250 exemplaires dont :

30	sur papier de Hollande.
190	sur papier vélin du Marais.
30	réimposés sur grand papier de Hollande pour chacun des membres de la Société et leur Bibliothèque selon les prescriptions de l'article 20 de leurs statuts.
250	

Quand ce livre fut imprimé, étaient membres de la Société des Bibliophiles :

S. A. R. Monseigneur le Duc DE CHARTRES,
Président d'honneur.

I. — 1863, 28 janvier. — Mme la Comtesse FERNAND DE LA FERRONNAYS.

II. — 1867, 24 avril. — M. le Marquis DE BIENCOURT.

III. — 1870, 11 mai. — Mme la Marquise DE NADAILLAC.

IV. — 1872, 24 avril. — M. le Comte LANJUINAIS, *Président.*

V. — 1874, 28 janvier. — M. le Comte ALEXANDRE APPONYI.

VI. — 1876, 8 mars. — M. le Duc DE LA TRÉMOILLE, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

VII. — 1876, 12 avril. — M. EMMANUEL BOCHER.

VIII. — 1880, 11 février. — M. le Baron ROGER PORTALIS.

IX. — 1882, 25 janvier. — M. le Vicomte DE SAVIGNY DE MONCORPS.

X. — 1884, 14 mai. — M. le Duc DE BROGLIE.

XI. — 1885, 25 février. — M. Germain BAPST.

XII. — 1886, 27 janvier. — Mme la Marquise de L'AIGLE.

XIII. — 1887, 26 janvier. — M. Ernest QUENTIN-BAUCHART.

XIV. — 1889, 23 janvier. — M. le Comte FOY.

XV. — 1889, 23 janvier. — M. le Prince d'ESSLING.

XVI. — 1892, 13 janvier. — M. le Marquis de BIRON.

XVII. — 1892, 25 mai. — M. le Vicomte de VAUFRELAND.

XVIII. — 1893, 25 janvier. — M. le Marquis de CLAPIERS.

XIX. — 1893, 22 mars. — M. le Comte Alex. de LABORDE, *secrétaire*.

XX. — 1895, 10 avril. — M. le Comte de LA BASSETIÈRE.

XXI. — 1896, 13 mai. — M. le Baron de CLAYE.

XXII. — 1897, 27 janvier. — M. le Marquis de LUPPÉ.

XXIII. — 1898, 12 janvier. — S. A. R. Monseigneur le Duc de CHARTRES.

XXIV. — 1898, 7 mars. — M. le Duc de MONTESQUIOU-FEZENSAC, *trésorier*.

XXV. — 1898, 6 avril. — Mme la Comtesse DE PARIS.

XXVI. — 1898, 6 avril. — M. le Baron DE BARANTE.

XXVII. — 1898, 25 mai. — M. ÉMILE PICOT, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

XXVIII. — 1900, 4 avril. — M. EDME SOMMIER.

XXIX. — 1901, 27 février. — M. GEORGES VICAIRE.

CORRESPONDANCE

DE

LOUIS XIV

ET DU

DUC D'ORLÉANS

(1707)

CORRESPONDANCE

DE

LOUIS XIV

ET DU

DUC D'ORLÉANS

(1707)

RÉUNIE ET ANNOTÉE

PAR

M. C. PALLU DE LESSERT

ET

PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION

PAR

S. A. R. Mgr LE DUC DE CHARTRES

PIÈCE N° 1. — *Mélanges.*

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS, 1903.

Imprimerie Labure, 9, rue de Fleurus, à Paris.

INTRODUCTION

Le duc d'Orléans, celui qui devait être plus tard le Régent, commanda en chef des armées françaises pendant trois années consécutives. En 1706 il fut mis par Louis XIV à la tête de l'armée de Piémont. Cette campagne aboutit, on le sait, au désastre de Turin. Le Prince, victime de l'impéritie du maréchal de Marsin et des fautes du présomptueux duc de La Feuillade, fut grièvement blessé.

Mais il sortit grandi de la défaite qu'il avait prévue sans pouvoir l'empêcher et le roi, l'année suivante, lui confia son armée d'Espagne. La campagne, menée au milieu de difficultés de toute sorte, débuta par la brillante victoire d'Almanza. Le jeune commandant en chef ne put y assister, mais il continua dignement l'œuvre si bien commencée qui fut marquée par la prise de

plusieurs places importantes, notamment celle de Lérida.

Le Prince revint en 1708, cette fois seul. De nouveaux succès, entre autres le siège et la prise de Tortosa, achevèrent de ramener complètement l'Aragon et la Catalogne sous l'obéissance de Philippe V. Il ne restait plus aux alliés que Barcelone et quelques places secondaires du littoral dont il était permis de prévoir la reddition prochaine.

L'histoire de ces trois campagnes est inégalement connue. On s'est surtout occupé de celle de 1706[1]. Sur celles d'Espagne on a Saint-Simon et les Mémoires du maréchal de Berwick qui, après la bataille d'Almanza, resta auprès du Prince jusqu'à la fin de 1707. Or Saint-Simon, suivant son habitude, traite

1. Le général Pelet, dans ses *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne* (tome VI), a publié les plus importants des documents qui s'y rapportent. M. de Boislisle, dans son édition des *Mémoires de Saint-Simon* (tome XIV), a récemment donné diverses pièces laissées de côté par le général Pelet, ou que celui-ci n'avait pas connues parce qu'elles faisaient partie d'une collection particulière.

surtout la question au point de vue anecdotique; le point de vue militaire y est nul. Les Mémoires de Berwick, plus techniques, sont cependant très brefs. Le récit le plus complet est celui de Quincy dans son *Histoire militaire du règne de Louis le Grand*[1]. Il est presque exclusivement un résumé des pièces du Dépôt de la guerre et son auteur n'a connu que très imparfaitement (si même il les a connues) celles qui sont actuellement au ministère des Affaires étrangères.

C'est le texte original d'une partie de ces divers documents que l'on donne ici : la correspondance du roi avec le duc d'Orléans pendant la campagne de 1707. Au point de vue purement militaire, le lecteur y trouvera quelques détails à glaner. Au point de vue de l'action personnelle de Louis XIV dans les affaires, il pourra encore relever des choses utiles.

1. Tome V, p. 391 et suiv. pour la campagne de 1707. Tome VI, p. 53 et suiv. pour celle de 1708.

Mais l'intérêt de la publication sera surtout de faire mieux connaître le futur Régent. L'histoire et le roman ont été sévères pour lui. Ces lettres mettront en lumière quelques-unes des qualités de ce Prince intelligent, prompt à la décision, brave jusqu'à la témérité, exempt de toute petitesse et si scrupuleux quand il s'agit de rendre à chacun la part de mérite qui lui revient dans les bonnes actions. Il a le cœur trop haut pour prendre ombrage de la gloire de Berwick : celui-ci est hiérarchiquement son inférieur, mais devant ses avis, le jeune « commandant en chef des armées des deux couronnes » ne manque jamais de s'incliner et jamais aussi, dans ses lettres, il ne laisse échapper l'occasion de le louer. Quand il parle de lui-même, un souvenir l'obsède, c'est Turin; il n'a qu'un rêve : prendre sa revanche d'un revers immérité et se rendre digne de l'estime de tous, du roi en particulier. Ce n'est pas, aussi, du reste, le côté le

moins curieux de ces lettres que de montrer les sentiments du grand roi pour son neveu. L'estime qu'il en fait s'y traduit dans des formules où perce souvent une véritable affection.

Il se dégage de tout cela l'impression d'une grande âme à opposer à ce que la conduite privée a pu offrir de condamnable. Les deux côtés du caractère, le bon et le mauvais, ainsi mieux connus, feront peut-être, un jour, un Régent plus vrai que celui adopté par la tradition.

R. D'ORLÉANS, duc de Chartres.

AVERTISSEMENT

Les originaux des lettres ci-jointes se trouvent, pour celles de Louis XIV, aux archives du Ministère des affaires étrangères, pour celles du duc d'Orléans, au Dépôt de la guerre. On conserve, en outre, aux Archives nationales (sous la cote KK 1321, 1322) un registre qui paraît être la minute de la correspondance du duc d'Orléans pendant les deux campagnes de 1707-1708, dont le prince gardait le double. Ce dernier texte diffère peu, naturellement, de celui du Dépôt de la guerre, mais il a permis de préciser certaines lectures comme aussi de rétablir une lettre (22 mai 1707) qui n'a pu être retrouvée dans les collections officielles et dont l'envoi est attesté par les réponses du roi. On a indiqué, au bas de chaque pièce, la source à laquelle on l'a prise; mais il a paru inutile de renvoyer au manuscrit des Archives nationales où l'ordre chronologique est rigoureusement suivi et auquel il sera, par suite, facile de se reporter.

On a respecté l'orthographe des lettres du roi en faisant seulement à la ponctuation quelques modifications destinées à rendre la lecture plus commode. Pour la correspondance du duc d'Orléans, où cette orthographe présente moins d'uniformité parce qu'elle varie avec les différents secrétaires que le prince employait, il a été usé d'une latitude un peu plus grande : là où

le texte du Dépôt de la guerre et celui des Archives nationales offraient des formes différentes, on a parfois adopté la moins surannée.

Quant aux noms de lieux, que les secrétaires du duc d'Orléans écrivaient souvent suivant qu'ils les entendaient prononcer, quelques rectifications ont paru s'imposer. Elles ont été faites, du reste, avec modération et en s'inspirant des documents du temps.

Le lecteur trouvera enfin à la suite de la correspondance un index biographique des personnes mentionnées dans ces lettres et dont la carrière a pu être reconstituée.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

A Bayonne, ce 8e avril 1707.

Sire,

J'ay veu la Reine douairière d'Espagne[2] ainsi que Vostre Majesté me l'avoit ordonné. Elle m'a receu avec une politesse infinie et m'a retenu plus que je ne pensois, car elle a voulu s'assoir et m'a fait prendre un fauteuil que je n'ay pas cru devoir refuser, puisque la feue Reine ma sœur[3], après son mariage, en avoit donné un à Mademoiselle du consentement des Ambassadeurs d'Espagne. La Reine m'a parlé avec toute la vénération convenable de V. M. et toute la soumission

1. Dépôt de la guerre, vol. 2048, n° 233; Autographe.

2. Marie Anne de Neufbourg, seconde femme et veuve de Charles II.

3. Marie-Louise d'Orléans première femme de Charles II, morte en 1689. Sur cet incident du fauteuil, voir Saint-Simon, XIV, p. 501 et s. (édit. de Boislisle).

à ses ordres et je luy ay promis d'en rendre compte à V. M. Je partiray demain matin. Il me faudra neuf jours pour gagner Madrid. M. de Bervick y doit envoyer le marquis de Brancas pour m'instruire d'avance de ses projets et de l'estat de l'armée. Legal est arrivé à Pampelune, mais il n'y a encore que trois bataillons passés icy. M. le maréchal de Montrevel m'a mandé qu'il ne retarderoit plus la marche des autres. Je crains pourtant que ce petit contretems ne dérange quelque chose aux projets du duc de Berwick; j'aurai l'honneur d'en rendre compte exactement à V. M. de Madrid où après avoir exécuté ses ordres et receu ceux du Roy son petit fils, je resteray le moins qu'il me sera possible pour me rendre à l'armée où j'espère estre moins malheureux que l'année passée. Mes intentions ne pourront pas estre meilleures ni mon zesle plus grand pour le service de V. M., mais je souhaite que quelques bons succès me rendent plus digne de toutes les bontés qu'elle a bien voulu me témoigner.

Je suis avec un très profond respect, Sire,

de Vostre Majesté, très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

M. le Duc de Gramont m'a fort entretenu. Je croy qu'il est inutile que je rende compte à V. M. de son zesle et de sa capacité : mais comme le mouvement qu'il se donne pour les troupes et tout ce qui sera nécessaire au service de V. M. est de mon fait, je crois de mon (devoir) de luy en rendre le juste témoignage.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

A Madrid, ce 18e (avril 1707.)

Sire,

Je viens enfin d'arriver icy. Le Roy et la Reine d'Espagne m'ont témoigné toute la bonté et l'amitié possible. Le Roy m'a envoyé un carosse avec ses gardes à six lieues de Madrid; le comte de Montenuevo, premier écuier, estoit dedans. J'y ay monté avec M. Amelot qui est venu jusque là au devant de moy. Il m'a instruit de ce qu'il y auroit à faire sur le cérémonial. Les grands ont dit qu'ils me traiteroient comme les Infans. Je me suis acquitté du mieux que j'ay pu à l'esgard de la Reine des complimens dont V. M. m'avoit chargé. Je compte partir d'icy jeudy prochain pour joindre l'armée qui, comme V. M. est informée sans doute, est

1. Dépôt de la guerre, vol. 2038, n° 260. Autographe.

fort proche des ennemis. Il seroit fort à souhaiter que nous eussions le tems d'attendre les troupes qui arrivent de France; mais je ne puis rien mander sur cela de positif à V. M. que je ne sois sur les lieux. On ne croit pas icy l'armée des ennemis considérable. Ainsi jusqu'à présent le manque de vivres et d'argent me paroît le plus fort ennemi que nous ayons à combattre. Je suis avec un très profond respect, Sire, de Vostre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur,

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Je n'avois point rendu compte à V. M. que la Reine douairière d'Espagne avoit encore voulu me voir en partant de Bayonne et m'avoit chargé de lettres et de présens pour la Reine, pour Mme des Ursins, et, pour moy, une tabatière avec des diamans. Je ne fais point non plus à V. M. le détail de ma réception icy parce que je ne doute pas que M. l'Ambassadeur ne luy en rende compte.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

A Madrid, ce 20e avril (1707.)

Sire,

J'ay déjà eu l'honneur de rendre compte à Vostre Majesté de la bonne et honorable réception que l'on m'a faite icy ; on ne peut rien ajouter aux amitiés que j'ay receues du Roy et de la Reine. Mme la Princesse des Ursins et M. Amelot travaillent avec un zesle et une intelligence qu'on ne peut trop louer ; mais ils rencontrent de grandes difficultés dans le recouvrement des fonds nécessaires pour le paiement des troupes et leur subsistance. Ils n'ont pas laissé de faire quelques avances pour les troupes de V. M. à qui il est encore plus deu qu'à celles d'Espagne. Je mande à M. de Chamillart le détail de tout cela dont il est inutile d'importuner

1. Dépôt de la guerre, vol. 2058, n° 268. Autographe.

V. M. Je pars demain pour joindre M. de Berwick; je ne doute pas qu'il n'ait informé V. M. de la marche que les ennemis ont fait jusqu'à Montalegre et de leur retraite du costé de Yecla. Nous attendons avec impatience l'arrivée des troupes de V. M. pour l'entreprise d'Aragon où tout promet un heureux succès. M. de Legal entrera par Tudela avec toute la cavalerie que V. M. envoye et la moitié de l'infanterie en mesme tems que M. de Jeoffreville[1], avec le reste de cette mesme infanterie et une quinzaine d'escadrons espagnols, entrera par Calatayud. Cette disposition a paru meilleure, parce que, quoique cela fasse faire à ces bataillons quelques lieues de plus, cela ne retarde en rien l'entreprise qu'on ne peut commencer avant l'arrivée de la cavalerie qui vient la dernière et que la marche de ces troupes jusqu'à Siguença couvre toujours la Castille et la met à portée s'il estoit nécessaire, ce que je ne croy pas, ou de joindre l'armée de Valence qui estant déjà plus forte que les ennemis s'en passera bien ou de pro-

1. Le Prince écrit habituellement Geoffreville.

téger Madrid si les Portugais avec un renfort anglois se trouvoient en estat de venir par le mesme chemin que l'année passée, ce qui me paroist qu'on craint icy avec peu de fondement. J'espère joindre mardy prochain l'armée ; dès que j'y seray je rendray à V. M. compte de tout le mieux qu'il me sera possible et s'il me paraissoit qu'il n'y eust rien à faire de ce costé là, je joindrais aysément le corps de M. de Jeoffreville. Ce que je puis assurer à V. M., c'est que je n'épargnerai ni mes soins ni ma peine pour lui marquer le zesle que j'ay pour son service et le parfait attachement que j'ay et que je dois avoir pour sa personne. Je suis avec un très profond respect, Sire, de Vostre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

Philippe d'Orléans.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

A Almança, ce 27e avril 1707.

Sire,

J'ai eu le malheur d'arriver icy un jour trop tard, quelque diligence que j'aye pu faire. Je ne parleray point à Vostre Majesté de ce que j'en ay senty, et oublieray ce qui ne regarde que moy pour me réjouir et faire compliment à V. M. sur la grande victoire que son armée a remportée. Si toutes les troupes qui estoient destinées pour la Navarre estoient en marche, et que M. de Montrevel n'en eust pas retenu 10 bataillons et 3 régimens de cavalerie, quoiqu'il assure luy mesme que tout est finy en Quercy[2], ces 10 bataillons, avec la cavalerie de Navarre,

1. Dépôt de la guerre, vol. 2048, n° 291. Autographe.

2. Il s'agit de troubles provoqués par de nouveaux impôts. Voir *Mémoires de Saint Simon* (édit. de Boislisle), XVI p. 316.

pourroient suffire à M. de Legal pour entrer en Aragon, dont la conqueste, à présent, ne sera pas dificile, pendant que cette armée-cy achèvera de nettoyer le royaume de Valence des deux costés du Xucar, toujours à portée de se communiquer avec le corps d'Aragon par Teruel. Dans ce mesme tems, les 14 bataillons qui seroient passés du costé de Siguença pourroient facilement, avec les 13 escadrons espagnols qui y sont, passer du costé du Portugal, et, joints avec les 10 bataillons et les 18 escadrons qui sont aux ordres de M. de Bay, non seulement reprendre Ciudad-Rodrigo, mais mesme profiter du peu de tems qui reste jusqu'au mois (de) juillet pour entrer en Portugal et forcer les Portugais peut-estre à demander la paix, tandis que les deux corps restés en ce pays, après avoir soumis Aragon et Valence, passeroient l'Ebre, et, réunis, feroient le siège de Lérida. Si V. M. vouloit faire passer en Roussillon les battaillons revenus d'Italie qu'elle destine à ce pays-cy, le duc de Noailles se trouveroit en estat de faire le siège de Girone, et alors V. M. pourroit retirer ses

troupes d'Espagne, que les seules troupes du Roy son petit-fils seroient en estat de conserver, la paix estant faite avec le Portugal, et ne restant aux ennemis que quelques places maritimes, qu'ils auroient bien de la peine à soustenir, et les Hollandois en viendroient seurement au traitté que vous souhaittez.

Mais, si les troupes restent en Quercy ou en Médoc, où elles sont très inutiles, nous serons contrains d'employer pour l'Aragon les 14 bataillons de M. de Jeoffreville et de remettre la prise de Ciudad-Rodrigo et l'entreprise du Portugal au mois de septembre, qui est une saison bien moins favorable que celle du vert pour ce païs-là, sans compter les secours maritimes qui auront le tems d'arriver et de se remettre. Je me flatte donc que V. M. envoyera un ordre positif au maréchal de Montrevel, sans quoy il ne se résoudra jamais à se défaire de sa grande armée, et que, par ce moyen, je pourray, du costé du Portugal, rendre quelque service à V. M. qui me console, à l'esgard de moy-mesmes, du malheur que les huit jours

que j'ay tardé à partir plus qu'il n'avoit d'abord esté résolu m'ont causé. Au reste, je ne puis m'empescher de dire à V. M. que, si la gloire de M. de Berwick est grande, sa modestie ne l'est pas moins, ni sa politesse pour moy, qui l'engageoit quasi à vouloir s'excuser sur ce que les ennemis l'ont attaqué, d'avoir remporté sans moy une victoire aussi complette et aussi signalée que celle-cy.

Je suis, avec un très profond respect, Sire, de Vostre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur,

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(1er mai 1707.)

Mon neveu, J'ay esté bien ayse d'aprendre par la lettre que vous m'avez escrite le 18 du mois passé, vostre arrivée à Madrid et les marques d'amitié que le Roy et la Reine d'Espagne vous ont donnez. Je m'estois bien attendu qu'ils vous verroient arriver avec plaisir, et je suis persuadé qu'ils ne seront pas moins contens de vous que vous le paroissez d'eux. Le sieur Amelot a bien fait d'aller au-devant de vous, pour vous instruire du cérémonial du pays. Ce sont des détails qu'il est permis d'ignorer. Je voudrois que les troupes destinées pour grossir l'armée que vous allez commander pussent y arriver aussy tost que vous, mais

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 176, f° 50. Une copie est au Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 2.

elles ont esté retardées de quelques jours en chemin. Le mouvement que les ennemis ont fait en arrière leur donnera le temps d'arriver et de vous mettre en estat de vous oposer à leurs entreprises.

J'ay ordonné à Chamillart de vous faire sçavoir les mesures que je prends pour pourvoir à tous vos besoins, particulière-à celuy où vous me mandez que l'on est d'argent par vos lettres du 20.

J'oubliais de vous dire que j'ai apris avec plaisirs les présens que vous avez receus de la Reine Douairière d'Espagne, à vostre passage à Bayonne et que vous avez bien fait de vous charger de ses commissions pour la Reine, ma petite fille et pour la Princesse des Ursins. J'attendray vos premières lettres avec impatience pour aprendre par vous-mesme en quel estat vous aurez trouvé mes troupes et celles du Roy mon petit-fils. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et très digne garde.

Escrit à Versailles, ce 1^er^ May 1707.

Louis.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp de Cheste, ce 8e may 1707.

Sire,

La ville de Valence vient enfin d'envoïer à l'obéissance. Tout le pays l'avoit déja fait, il ne reste plus aux ennemis en Valence que Denia et Alicante et le château de Xativa. J'envoïe dans le moment quatorze bataillons et deux régimens de cavalerie pour entrer dans la ville de Valence. Je n'y envoïe que des Espagnols pour éviter le désordre que des nations différentes pourroient y causer. Ils sont conduits par M. Del Valle[2], maréchal de camp espagnol, qui a deja commandé dans le pays et qui le connoist parfaitement. Il faut tâcher d'en tirer

1 Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 22.

2. Le texte porte Delvaie, le duc d'Orléans écrivait comme il entendait prononcer. Sur la forme exacte de ce nom, voir plus loin l'index biographique.

par ordre des secours pour faire subsister l'armée et pour pouvoir la pousser en avant pour suivre les ennemis qui sont déja à moitié chemin de Valence à Tortose. J'ay envoyé Carillo, colonel de cavalerie, avec deux bataillons et son régiment pour faire un pont sur le Xucar à Alcocer pour communiquer avec le corps du chevalier d'Asfeld qui est maistre à présent de la ville de Xativa, à ce que je crois, et laissera quelques choses seulement pour bloquer le château. C'est luy avec le corps de troupes qu'il commande qui est chargé de rester en ce pays cy avec M. Del Valle sous ses ordres pour désarmer le pays, en attendant que le Roy d'Espagne aye nommé à cet employ qui bon luy semblera. Ce corps après avoir exécuté ce projet sera, je crois, suffisant pour prendre la ville d'Alicante, car le château passe pour imprenable et ne sert de rien au port et mesme celle de Denia dont on ne connoist point icy les fortifications; dans ce mesme temps là, l'armée de M. le maréchal de Berwick s'avancera jusqu'à la hauteur de Tortose et, ayant laissé ce qui

sera nécessaire pour empêcher les ennemis de rétablir le pont sur l'Ebre, s'avancera en remontant l'Ebre au nombre de trente bataillons et de quarante escadrons du costé de Saragosse. Ce chemin est presque impraticable de sorte qu'il n'y pourra passer que de l'infanterie, mais l'artillerie et la cavalerie prenant le chemin de Teruel et d'Arroca, pourra soumettre en passant cette partie d'Aragon où il n'y a point de troupes réglées. Pour moy, je pars demain en toute diligence pour aller joindre le corps qui s'assemble sur la frontière d'Aragon du costé de Siguensa et d'Almasan. Il sera nécessaire que je passe par Madrid pour y prendre beaucoup de mesures. Les subsistances sont si difficiles en ce pays cy et tout ce qui part de Madrid se fait avec tant de lenteur que je ne puis trop travailler à assurer les mesures que j'ay à y prendre tant pour l'entreprise d'Aragon et le siège de Lérida que pour celle de la frontière du Portugal qu'il faut remettre de nécessité à l'arrière saison à cause du retardement de l'arrivée des troupes de V. M. J'en ai escrit tant de fois

que je crains d'importuner d'en parler encor. On me mande de Pampelune qu'il ny a rien de prest, ce qui me fait prendre le party d'aller moy mesme de ce costé pour tacher de mettre toutes choses en train. Je ne crois pas que la réduction de Saragosse soit plus difficile que celle de Valence, mais le passage de toutes ces montagnes cy est si aride, si plein de défilés et si peu habité qu'à moins de grandes précautions une armée est toujours à la veille de mourir de faim, comme il nous a pensé arriver icy : elle ne vist qu'au jour la journée. Comme je ne sçay point encore ce qui est arrivé en ce pays tant des troupes que des vivres et de l'artillerie, je ne puis rien dire de précis à V. M. sur le temps où nous pourrons agir, je compte y estre avant qu'il soit huit jours, je puis seulement l'assurer que je ne perdrai pas un moment ni, si je puis, aucune occasion de luy marquer le zèle et le profond respect avec lequel je suis, Sire, de Vostre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Buen Retiro, ce 14e may 1707.

Sire,

Je suis venu icy comme je l'avois mandé à Vostre Majesté dans ma dernière lettre. J'y ai trouvé les choses plus en estat que je n'espérois, de sorte que, malgré les troupes qui sont retenues en Guienne, je pars demain pour rejoindre le corps de M. de Jeoffreville avec celui de M. de Legal et entrer en Aragon. J'y fais marcher trois bataillons espagnols qui n'estoient pas encore habillés et je tirerai le secours que je pourrai de quelques milices du pays, car il faut se servir de tout pour profiter de la conjoncture présente et de l'effroy qui est dans le pays ennemy. J'ay pris icy toutes les mesures pour avoir au mois d'aoust une

1. Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 41. Autographe.

équipage de vivre et d'artillerie en Estramadoure, cela sera prest, il ne s'agit plus que des troupes qu'il y faudra faire marcher. Je me flatte que l'alarme d'Agen[1] ne sera qu'une alarme et que les bataillons destinés pour l'Aragon qui arriveront après la prise de Saragosse pourront marcher de ce costé là. Comme ils auront moins de chemin à faire que ceux qui viendront de Valence, ils auront le temps de se reposer avant le commencement de la seconde campagne. On me mande de Pampelune que les ennemis publient que le Prince Eugène doit passer en Catalogne avec des troupes d'Italie. Si cela estoit il faudroit prendre d'autres mesures, mais aussi cela mettroit le Dauphiné bien à couvert et rendroit par là à V. M. bien des troupes à pouvoir employer utilement ailleurs.

Dès que je seray arrivé en Navarre ou Aragon je rendray compte à V. M. de l'estat où y sont les choses et du temps que je croiray nécessaire pour y exécuter le projet que j'ay fait avec M. de Berwick, comme

1. Voir plus haut la lettre du 27 avril.

aussy de l'estat où je trouveray les troupes, l'artillerie et les vivres. Je suis avec un très profond respect, Sire, de Vostre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(17 mai 1707.)

Mon neveu, ma joye auroit esté parfaite si vous aviez eu part au glorieux évènement de la bataille d'Almansa. L'amitié que j'ay pour vous m'a fait sentir toutes vos peines à cette ocasion; vous pouvez vous desdommager par les suites heureuses que doit avoir cette journée. Les mouvemens du Quercy, du Perigord et de l'Agenois, renouvellés en différentes ocasions et qui ont donné lieu d'abord à retarder vostre départ, sont cause que le maréchal de Montrevel qui apréhendoit de ne pouvoir les calmer que par la force, a retenu une partie des troupes, ou du moins a différé d'un temps considérable

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 176, f° 89-92. Une copie est au Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 45.

leur départ, en sorte qu'il seroit bien difficile que vous pussiez dez à présent mettre à exécution le dessein que vous aviez formé de porter incessamment la guerre en Portugal. Les troupes que vous y feriez marcher arriveroient fort fatiguées, une partie demeureroit en chemin, il faut du temps pour assembler des vivres et des munitions. Je ne vois rien d'important à faire présentement que d'employer toutes vos forces pour remettre sous l'obéissance du Roy, mon petit-fils, l'Aragon, le royaume de Valence et reprendre Tortose et Lérida, s'il est possible. Si vous en estiez rendu le maistre avant la fin du mois de juin et que l'Archiduc, avec le peu de troupes qui lui resteroit, fust obligé de demeurer dans Barcelonne et ses troupes dans la partie de la Catalogne qui est depuis le Ter jusqu'à l'Ebre, il se trouveroit en peu de temps dans une triste situation et réduit aux dernières extrémitez. On travailleroit pendant ce temps-là à faire des magazins à Alcantara, on y assembleroit des vivres, des munitions de guerre et de l'artillerie pour y faire un depost assez considérable avant le

premier de septembre pour vous mettre en estat de pousser vos subsistances jusqu'à Abrantès, en faisant avancer dans ce temps-là un corps de troupes assez considérable pour pénétrer jusqu'à Lisbonne. Rien ne pourroit s'oposer à ce projet; vous n'auriez pas besoin d'un grand nombre de troupes, estant maistre des places de Tortose et Lérida, de celles d'Aragon et du royaume de Valence pour y maintenir l'autorité du Roy d'Espagne et vous pourriez faire marcher toutes celles que vous croiriez nécessaires pour assurer le succès de l'entreprise de Portugal. Mais je ne sçaurois assez vous faire connoistre le danger qu'il y auroit de vouloir forcer cette entreprise. Les chaleurs du mois de juillet et du mois d'aoust ne vous donneroient pas le temps de la mettre à exécution.

J'ay mandé au maréchal de Montrevel, il y a peu de jours, de ne retenir auprès de luy que les deux bataillons de Dauphiné avec le régiment Despeaux de dragons et celuy de Simianne cavalerie des vingt-cinq bataillons et vingt-deux escadrons qui vous

estoient destinés et de faire avancer, sans perdre un moment, celles qui sont encore dans l'estendue de son commandement.

J'ay ordonné à Cilly de se rendre en diligence auprès de vous, je n'ay pu luy refuser de rester icy pendant quelques jours. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et très digne garde.

Escrit à Marly, le 17e may 1707.

Louis.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

A Borja, ce 22e may 1707.

Sire,

Je me suis rendu icy le plus diligemment que j'ay peu, comptant qu'il n'y avoit rien de plus important que d'entrer en Aragon, mais quelque diligence qu'on aye peu faire tant pour les troupes que pour le pain, il nous est impossible de pouvoir marcher que demain. Cette petite armée composée de 14 bataillons et de 16 escadrons ira camper demain à Petrola et après-demain nous passerons le Xalon et nous ne serons plus qu'à une marche de Saragosse. Nous serons joints dans ce camp par 12 escadrons que M. de Jeoffreville a amenés de Castille en soumet-

1. Cette lettre paraît manquer au Dépôt de la guerre. Elle ne se trouve que dans le manuscrit KK 1321-1322 des Archives nationales.

tant toujours Calatayud et les lieux qui en dépendent.

Quoy qu'il nous vienne encore des troupes derrière et que je n'espère pas avoir notre artillerie avant les premiers jours du mois prochain, j'ay cru que nous pourions profitter de l'épouvante qui est dans le pays et de la retraite de M. de la Puebla au delà de Saragosse et que plus tost cette ville seroit rentrée dans l'obéissance plus nous aurions de temps pour les déposts et les magasins qu'il nous faut faire pour aller en avant.

J'ay escrit à M. le maréchal de Berwick par des gens du pays qui m'ont promis de luy faire passer ma lettre. Je luy feray descendre des bacs et des bateaux jusques à Caspe avec du pain et dès que je les sçauray à cette hauteur je passeray l'Ebre à Saragosse et m'avanceray sur Fraga où le détachement qu'il fera mẽ poura joindre pour passer la Cinca. Nous serons alors à portée de Lérida. Mais j'appréhende que l'artillerie ne nous retarde, tant celle qui vient de Pampelune, comme j'ay eu l'honneur de le mander à V. M. que celle que M. le maréchal de

Berwick amène, qu'il faut faire passer de nécessité par Teruel et par le pont de Saragosse, tous les autres chemins n'estant pas careteres[1]. Je crois encore qu'avant le siège de Lérida nous serons obligés de nous saisir de châteaux de Monçon et de Mequinença, ce qui ne se peut faire sans canon car pour Huesca et Balaguer, je ne doute pas qu'ils ne se rendent dès l'arrivée des troupes.

A mesure que nous avançons en Aragon, nous observons la mesme chose qu'on a faite en Valence : d'abord de désarmer le pays, ensuitte de leur faire fournir des vivres et des voitures et de l'argent et j'espère que nous trouverons assez de l'un et de l'autre pour faire subsister l'armée de V. M. une partie de la campagne.

1. Pour charretiers, carrossables, de l'espagnol careteres.

LE ROI AU DUC D'ORLÉANS[1]

(23 mai 1707.)

Mon neveu, J'ai reçeu la lettre que vous m'avez escrite de Cheste du 8e de ce mois, par laquelle vous me mandez que la ville de Valence vous a envoyé des députez pour vous demander à rentrer dans l'obéissance du Roy, mon petit-fils, et qu'après avoir reçeu sa soumission, y avoir envoyé quatorze bataillons et deux régiments de cavalerie commandez par le Marquis del Valle, maréchal de camp, qui a desjà esté employé en ce pays-là, vous vous estiez déterminé à prendre le chemin de Madrid, pour vous rendre diligemment dans le royaume d'Aragon. La vivacité avec laquelle vous avez fait agir les troupes depuis la journée d'Almansa n'ayant pas donné aux ennemis le temps

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 176, f° 123-125. Une copie est au Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 63.

de se reconnoistre, la consternation est si grande parmy eux et parmy les peuples qui s'estoient révoltez que j'ay lieu d'espérer que vous ne trouverez aucune résistance en Aragon. Les nouvelles qui me sont venues de Navarre m'apprennent que le reste de la cavalerie de l'armée de l'Archiduc a repassé l'Ebre, que le poste de Matalon a esté abandonné et qu'il n'y a pas lieu de douter que les ennemis ne se retranchent dans la partie de la Catalogne qui est depuis la Segre jusqu'à la mer.

Si vous pouvez leur prendre Tortose et Lérida, ce qui leur restera de pays pour faire subsister le corps de cavalerie qu'ils ont leur deviendra beaucoup plus à charge qu'utile et vous pourrez avoir la satisfaction d'en voir périr la meilleure partie, avant que le temps soit venu de vous mettre en mouvement pour faire la guerre en Portugal. Vous ne pouviez prendre un meilleur party que celuy de remettre cette conquête au mois de septembre. Vous aurez veu par la dernière lettre que je vous ay escrite que c'estoit mon sentiment. Je ne doute point

que vous ne preniez des mesures pour tirer des services considérables des Royaumes de Valence et d'Aragon, pour faire subsister à l'avenir mes troupes et celles du Roy, mon petit-fils. L'occasion est favorable pour les tirer de l'extrême disette dans laquelle elles se trouvent depuis longtemps. La ville de Saragosse beaucoup plus riche que celle de Valence et qui a donné en toutes ocasions des preuves de sa mauvaise volonté, doit en payer une bonne partie. Souvenez-vous de l'abus que ces pays-là ont fait de leurs privilèges. Si le Roy d'Espagne veut y maintenir son autorité, le seul moyen d'y réussir c'est de les abolir entièrement. Vous devez savoir présentement le nombre de troupes qui est arrivé en Navarre; je vois avec douleur les obstacles presqu'insurmontables de faire la mesme diligence qu'il seroit à désirer par les difficultés de remettre des fonds.

Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et très digne garde.

Escrit à Marly le 23e May 1707.

Louis.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp de Saragosse, ce 25e may 1707.

Sire,

Comme j'eus l'honneur de mander par le dernier ordinaire à Vostre Majesté, son armée composée de treize bataillons et douze escadrons passa bien le Xalon et vint camper à Mestofe où M. de Jeofreville me joignit avec douze escadrons, j'apris en arrivant que M. de la Puebla estoit campé de l'autre costé de l'Ebre sous Saragosse avec quatre ou cinq bataillons et douze ou quinze cents chevaux et qu'il ne s'étoit point retiré, comme on me l'avoit dit.

L'artillerie ne devoit arriver que ce mesme jour à Pampelune, ainsy je ne l'attends icy que dans dix ou douze jours. Cependant je n'ay pas laissé ce matin de m'avancer avec

1. Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 74.

toute la cavalerie assez près de Saragosse tant pour le reconnoitre quoyque je fusse hors d'estat de l'attaquer faute de canon, que pour voir si nous ne leur ferions point de peur. Cela a réussy. Trente houssards ont poussé jusques dans la porte de la ville deux cens chevaux qui estoient en deça de la rivière, M. de la Puebla a abandonné son camp et la ville de Saragosse a envoyé sur le champ des députez. Ils vouloient capituler, mais j'ay fait avancer mes douze petits bataillons qui de plus n'avoient ni poudre ni balles et n'avoient pour toutes ressources que douze mulets composez qui estoit tout ce que j'avois pu avoir de Tudela, et, dès qu'ils ont esté à la portée du fusil de la ville, quelques canailles ont tiré quelques coups de dessus les remparts, mais les magistrats sont venus à l'obédience pour la ville de Saragosse et pour le royaume d'Aragon. J'ay mis immédiatement une garnison dans le fort de l'Inquisition et j'ay fait occuper la porte de la ville qui le joint par quatre compagnies de grenadiers. M. de Legal a voulu y aller lui-mesme les poster.

J'ay envoyé deux régimens de dragons occuper le pont et la porte de l'Ebre. M. de Jeofreville a voulu s'en charger. Les autres portes demeureront fermées pour cette nuit et j'ay défendu que qui que ce soit entre dans la ville de peur de désordre et des querelles qui pourroient arriver entre les soldats et les bourgeois qui sont encore tous armez. Demain matin nous occuperons les autres portes, après quoy je feray publier un pardon général au nom du Roy d'Espagne à condition que l'on portera toutes les armes dans le fort de l'Inquisition. Cet ordre ne sera pas exécuté à la lettre, mais il ne laissera pas d'y en venir un grand nombre, car il y en a prodigieusement dans la ville et, outre cela, comme quelques-uns en cacheront, cela donnera occasion de faire un exemple des plus méchans s'il est nécessaire.

Je m'en vois employer le séjour que je suis obligé de faire icy pour attendre notre artillerie à faire de grands dépôts de farine et de cevade[1] dans la ville de Saragosse. Je feray faire l'imposition par tout le pays par les

1. Orge, de l'espagnol Cebada.

magistrats mesmes de la ville afin que cela s'apporte plus exactement et que l'imposition s'en fasse plus juste. Il n'y a que ce seul moyen pour faire subsister l'armée pendant le siège de Lérida et le reste de la campagne, le magasinier d'Espagne n'estant pas par son marché obligé de fournir l'armée en Aragon ni en Catalogne.

Si notre cavalerie n'est point trop fatiguée je la feray passer demain de l'autre costé de l'Ebre tant pour haster M. de la Puebla de se retirer que pour faciliter les convoys qu'il faut tirer des villes d'Aragon qui sont de ce costé là et mettre entièrement la Navarre à couvert.

Par les lettres que j'ay receu aujourd'huy de M. le duc de Berwick du 16 de San-Matheo, je crois qu'il peut estre à présent à Morella. Ainsy il ne pourra estre à Caspe qu'environ dans le mesme temps que l'artillerie qui vient de France pourra estre icy. Je luy feray descendre le plus de bateaux que je pourray pour luy faciliter son passage et je m'avanceray du costé de Fraga pour passer la Cinca qui est la seule rivière entre Lérida et icy

que les ennemis puissent nous disputer, car on assure que la Segre n'est pas dificille. En un mot Votre Majesté peut compter que malgré toutes les dificultés du pays où l'on manque de beaucoup de choses, je ne perdray pas un moment pour estre en estat de faire bientost le siège de Lérida et avoir nettoyé la Catalogne au point de pouvoir entrer en Portugal au premier septembre qui est la saison où les chaleurs permettent de pouvoir commencer la seconde campagne. Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

A Saragosse, ce 29e may 1707.

Sire,

Je reçois dans le moment la lettre dont Vostre Majesté m'a honoré par M. de Cilly. Je suis pénétré de la bonté qu'elle me tesmoigne et de celle qu'on me mande qu'elle a bien voulu marquer sur mon malheur. V. M. aura déjà veu par plusieurs de mes lettres que le projet du Portugal ne s'exécutera qu'à la seconde campagne. J'ay eu aussi l'honneur de luy mander que j'avois esté à Madrid exprès et que j'y avois pris avec M. Amelot toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de ce projet. Depuis que j'ay eu l'honneur de luy mander la réduction de Saragosse, il ne s'est rien passé. Ce peuple si mutin est très soumis et apporte ses armes

1. Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 79. Autographe.

de tous les costés en abondance. J'ay trouvé un magasin de bled et de cevade dans la ville; il est assez considérable et j'espère tirer sans peine de l'Aragon de quoy nourrir toute l'armée le reste de la campagne en Catalogne. Je crains seulement de ne pouvoir partir d'icy pour y entrer aussi tost que je désirerois, tant à cause de l'artillerie qui vient lentement que des contre-tems que la longueur du siège de Xativa cause à la marche de M. le maréchal de Berwick.

Je suis avec un très profond respect, sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(3 juin 1707.)

Mon neveu, Je fais response par celle-cy à trois lettres que j'ay reçeues de vous, l'une de Madrid du 14, la seconde du 22 et la dernière du 25e du mois passé, par le courrier que vous m'avez dépesché de Saragosse. La diligence avec laquelle vous avez marché pour soumettre cette place à l'obéissance du Roy, mon petit-fils, et les mesures que vous avez prises, vous donnent de grands avantages pour exécuter les projets que vous avez formez du costé du Portugal, pour la seconde campagne. Vous ne me mandez pas si vous avez promis aux habitans de Saragosse de conserver leurs privilèges, ou si vous avez résolu de les leur oster et de les réduire avec

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 176, f° 187-189. Une copie est au Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 94.

tout le Royaume d'Aragon comme la province de Castille. L'augmentation de troupes que vous devez recevoir par l'arrivée à Tudela de celles qui viennent de France et par la jonction du duc de Berwick vous mettra en estat de vous rendre dans peu le maître de Lérida. Je ne doute point que vous n'attaquiez Tortose si cette ville se met en estat de se deffendre. Il n'est pas moins important de la mettre dans l'obéissance du Roy d'Espagne que celle de Lérida. Il restera après la conqueste de ces deux places si peu de pays aux troupes de l'archiduc qu'il n'y a pas lieu de douter qu'avant qu'il soit peu les peuples qui les ont tant désirées ne s'en trouvent trop surchargez. Je n'ay encore aucune nouvelle que le prince Eugène songe à faire un détachement pour envoyer au secours de l'archiduc, à moins qu'il ne fasse embarquer celuy qu'il semble que les ennemis ont résolu de faire marcher à Naples.

Le succès de l'entreprise du maréchal de Villars qui a forcé les lignes de Stoloffen et qui a passé le Rhin avec mon armée, ostera

aux Anglois et aux Hollandois les moyens de faire passer les troupes en Espagne.

Vous sçavez l'importance dont il est de mesnager des fonds pour faire subsister les troupes et la difficulté presque insurmontable qu'il y a d'en faire passer de France. Vous ne l'avez que trop éprouvé par les retardemens dont vous vous estes aperçeu. Le maréchal de Berwick me mande qu'il vous joindra dans les premiers jours de ce mois à peu près dans le mesme temps que l'artillerie arrivera. J'ay de grandes espérances que cette campagne finira heureusement pour moy et glorieusement pour vous. Je ne doute point que que les s[rs] de Tilly et Cabre que vous avez choisy, l'un pour la charge de chambellan ordinaire vacante par la mort d'Aspremont, l'autre pour celle de chambellan de quartier ne soyent de bons sujets et dont vous aurez lieu de vous louer dans la suite.

Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et très digne garde.

Escrit à Marly le 3[e] juin 1707.

Louis.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

A Saragosse, le 5 juin 1707.

Sire,

Pendant le séjour que j'ay esté obligé de faire icy en attendant des nouvelles de M. de Berwick et de l'artillerie qui vient de France, je n'ay songé qu'à désarmer la ville de Saragosse et le plus de pays aux environs que j'ay pu. J'ay esté obligé d'oster tous les magistrats qui y estoient et qui avoient esté nommez par l'archiduc et, suivant l'avis de l'archevêque de Saragosse, j'en ay nommé d'autres par intérim. Quant aux contributions Dudoyer en a fait un estat exact tant en argent qu'en munitions. Je ne puis encore dire à Votre Majesté où cela pourra monter. Je luy en envoieray le mémoire dès qu'il sera achevé.

1. Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 105.

A l'égard de l'artillerie, Saint Périer est arrivé, mais l'artillerie ne vient qu'en plusieurs temps différents. Je compte avoir demain quatre pièces de vingt-quatre, le reste du convoy ne peut estre icy avant le quinze de ce mois et n'apporte que vingt-cinq milliers de poudre et cent boulets par pièce. Comme cela est fort loin de la quantité qui nous est nécessaire pour faire le siège de Lérida, je renvoye à Pampelune une partie des mulets d'artillerie et feray commander le plus que je pourray des voitures du pays en Navarre (ce qui ne laisse pas d'être difficile) pour nous voiturer encore soixante quinze milliers de poudre et quatre cens boulets par pièce ce qui ne fera en tout, avec une vingtaine de milliers que je pourray tirer de Saragosse, que six vingt milliers de poudre et cinq cens boulets pour nos onze pièces, savoir : cinq de vingt quatre et six de seize. Je doute que tout cela puisse estre icy avant le premier juillet et il faudra encore le temps de le voiturer à Lérida ce qui ne se peut faire par bateaux, l'Ebre ne se trouvant pas navigable.

M. le maréchal de Berwick sera aujourd'hui ou demain à Caspe avec dix-sept[1] bataillons et vingt escadrons; il doit arriver quelques jours après, par le même chemin qu'il tient, quatre autres bataillons et cinq escadrons et M. de Labadie mesne son artillerie par le grand chemin de Teruel avec huit bataillons et cinq escadrons. Je m'aboucheray avec M. le maréchal, dès qu'il sera arrivé, pour voir avec lui à quoy nous pouvons employer les troupes que ce retardement de l'artillerie nous donne malheureusement jusques au siège de Lérida.

Je croy qu'il faudra commencer à rejetter les ennemis qui sont restez sur la Cinca non seulement au delà de la Cinca, mais aussi au delà de la Segre. Nous serons obligez de prendre les châteaux de Monçon et de Mequinença pour la seureté de nos convoys, après quoy le pays de Balbastro et de Huesca nous fournira abondamment des vivres pour garnir les magasins de Fraga dont nous comptons vivre pendant le siège de Lérida outre ce que nous tirerons d'icy et du magasin de Caspe.

1. Le texte du Dépôt de la guerre porte dix au lieu de dix-sept.

Le Roy d'Espagne mande sans doute à V. M. les ordres qu'il a donnés pour l'entreprise d'Olivença. Je ne sçay quel succès elle aura, je me contente de souhaiter que les Portugais ne profitent pas de ce temps pour empêcher les préparatifs de notre deuxième campagne, ce qui ne leur seroit pas difficile[1]. Dès que j'auray fait ma destination avec M. de Berwick et que je verray quelque chose en mouvement pour l'arrivée de nos munitions de guerre, j'envoyerai à V. M. un projet plus en détail de la disposition des troupes et des choses que j'espère entreprendre.

Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

1. Le marquis de Bay et le duc d'Ossonne s'étant avancés sur le territoire portugais et ayant commencé le siège de cette ville durent ensuite l'abandonner. La critique du Prince vise, semble-t-il, l'expédition, car pour sa suspension, il l'approuve plus loin dans sa lettre du 2 juillet.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

A Ballobar, ce 18e juin 1707.

Sire,

J'ay receu la lettre que Votre Majesté a envoyé par M. de Bauclay. Je croyais deja avoir eu l'honneur de lui mander que je n'avois point fait de capitulation avec la ville de Saragosse. J'ay fait mettre en prison le grand justicier et j'ay suprimé le tribunal de la manifestation ce qui anulle entièrement les privilèges. Je presse fort le Roy d'Espagne de mettre les Estats d'Aragon dans les mêmes lois que la Castille, mais je crois que les conseils de Madrid s'y opposeront.

Je joignis avant hier M. le maréchal de Berwick à Candasnos et aujourd'huy nous sommes venus camper icy sur les bords de la Cinca qui se trouve très difficile à passer

1. Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 132.

par la fonte des neiges ce qui donne lieu aux ennemis de rester encore derrière, mais je croy qu'ils se retireront en diligence dès qu'ils nous verront en estat de passer, à quoy je tacheray de ne pas perdre un moment. Ils ont brulé le pont de Fraga qu'il faudra rétablir. Nous y ferons nos depots de vivres après quoy nous passerons la Segre. Quant au siège de Lérida où il y a une très grosse artillerie, nous avons si peu de canons et si peu de munitions que je ne croy pas qu'on le puisse entreprendre à présent. Mais en prenant le château de Mequinença et celui de Monçon, Lérida se trouvera bloqué du côté de l'Aragon et en nous avançant du côté de Cervera, nous lui couperons la communication avec les ennemis et nous serons alors à portée de protéger les troupes qui feront le siège de Tortose avec de l'artillerie qu'on fera venir de Cartagène et du Royaume de Valence.

Il est temps de songer à présent au détachement pour le Portugal. J'y ay deja envoyé les huit derniers bataillons qui sont arrivez de France et qui auront le temps de

se reposer et de se remettre des fatigues de leur longue marche. La prise de Xativa et d'Alcira et celle de Denia que je ne crois pas éloignée mettent le royaume de Valence en estat d'estre gardé avec très peu de bataillons, de sorte que, tirant d'icy et du corps que M. de Bay a en Estramadure de quoy composer une armée de trente bataillons et de trente cinq escadrons pour entrer au premier septembre en Portugal, il restera encore en Catalogne à M. de Berwick sept bataillons et douze escadrons de plus qu'il n'avoit à la bataille d'Almanza et aux ennemis quarante trois bataillons de moins. Il me paroit qu'il en voudroit avoir d'avantage mais je croy que cela est plus que suffisant, quand même les ennemis apporteroient à Barcelone une vingtaine de bataillons qui est le plus qu'ils y puissent envoyer; au lieu que s'ils faisoient un débarquement en Portugal, le corps que j'y veux mener ne seroit pas assez fort pour y agir utillement.

Je fais de mon mieux pour faire subsister icy l'armée sans qu'il en coûte rien à V. M. ni au Roy d'Espagne, j'en viendray aysé-

ment à bout pour les vivres qui sont très abondans en Aragon. Mais l'argent y est très rare. J'y ay fait une imposition de cent quarante cinq mil louis qu'ils ne peuvent payer sans convertir leur vaisselle en argent monnoyé, l'archiduc ayant emporté quasi toutes les espèces qui estoient dans le pays.

Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp de Ballobar, ce 2e juillet 1707.

Sire,

J'ay reçeu la lettre dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer du 24e du passé. Malgré les dificultez de ramasser en Espagne les choses nécessaires, le costé de l'Andalousie et de l'Estramadure s'est trouvé mieux fourni en artillerie que celuy-cy de sorte que ce ne sera point aucun de ces préparatifs qui pourront retarder l'entreprise d'Almeida[2]; je ne crains que les lenteurs de ce côté cy. Il semble que la saison s'y soit jointe; car la fonte des neiges qui a accoutumé de finir à present dure encore de façon qu'il est impossible à l'infanterie de passer à guai ni la Cinca ni la Segre.

1. Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 157.

2. L'expédition projetée du côté du Portugal à laquelle le Prince va faire de nouveau allusion.

C'est ce qui depuis quinze jours nous a arrestés icy. Il est vray que j'ay toujours cru, et que l'expérience a fait voir que dez que nous ferions mine de vouloir passer, les ennemis se retireroient; mais je m'étois rendu aux conseils de M. de Berwick qui m'avoit remontré que les affaires d'Espagne estoient dans une situation où il ne falloit pas s'exposer au moindre petit désavantage. Nous nous estions étendus tout le long de la Cinca pour chercher des guais qui se sont tous trouvés de la même façon et pendant ce temps d'Arenne fait le siège du château de Mequinença qui qui n'est bon que par la dificulté qu'il y a de mener des canons sur la hauteur où il est situé, ce qu'on n'a pas encore pu faire depuis huit jours que la ville est prise. Enfin lassé de ne point passer la rivière je m'étois rendu à M. le maréchal de Berwick pour remonter et aller chercher à dix lieues d'icy un pont qui est auprès du château d'Ainsa dont il y a quelques jours que M. de Salucio s'est rendu maitre. Mais heureusement M. de Legal, qui est à Estiche et qui devoit faire l'avant-garde, ayant fait passer hier au soir quelques hous-

sards pour observer les mouvemens de l'ennemi avant que de s'avancer, ils surprirent et enlevèrent la garde de deux régimens de dragons qui estoient campez vis-à-vis de lui ; dans le moment les régimens eurent si grand peur, quoy qu'ils eussent encore un autre défilé devant eux, qu'ils s'enfuirent laissant leurs tentes et leurs bagages, et, un moment après, les ennemis ayant fait beaucoup de signaux, retirèrent tous les postes qu'ils avoient le long de la rivière et abandonnèrent Fraga où j'ay fait entrer ce matin trois régimens de dragons. On travaille à raccomoder le pont dont les ennemis ont brulé quatre arches. Il faudra establir nos fours et nos magasins dans ce village pour de là travailler au passage de la Segre qui nous sera plus aisé dès que Mequinença sera pris, que n'étoit celui de la Cinca, à cause des bateaux que nous ferons descendre par l'Ebre. Il faudra prendre ensuite Monçon et nous rendre maitres de Balaguer que l'on dit ne valoir rien, mais qui nous sera nécessaire pour nos convois quand l'armée sera avancée dans la plaine d'Urgel, tandis que les vingt-huit bataillons

et trente-six escadrons que M. de Berwick a laissez dans le royaume de Valence feront le siège de Tortose; ils sont à présent occupez au siège de Denia que je croy qu'ils auroient pu commencer plus tost.

Pour Lérida je ne puis encore dire à V. M. ni quand ni comment on en pourra faire le siège, j'avois proposé à M. le duc de Noailles de s'avancer dans la montagne du coté d'Urgel d'où il n'estoit pas éloigné du Roussillon et où il auroit laissé derrière luy un grand nombre de vallées dont il auroit par là coupé la communication aux ennemis. Il me paroit, par ce que M. de Chamillart m'a écrit, que V. M. a d'autres veües. Ce que je luy proposois ne l'éloigneroit pas du Roussillon, mais l'éloigneroit peut-être trop du Languedoc.

V. M. est sans doute informée qu'après la prise de Serpa et de Mora, le Roy d'Espagne très prudemment a bien voulu renvoyer M. le duc d'Ossonne à Cadix et ordonner à M. de Bay de retourner du coté d'Alcantara pour mettre ses troupes en quartier de rafraichissement et couvrir la Castille qui seroit fort exposée aux invasions des Portugais surtout

si les troupes que les Anglois ont embarquées débarquoient en Portugal dont la frontière ne sera jamais couverte que nous n'ayons Almeida.

Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp de Fraga, ce 9e juillet 1707.

Sire,

Depuis que j'ay eu l'honneur de mander à Votre Majesté, que les ennemis avoient abandonné la Cinca et que j'avois fait passer quelques régimens de dragons pour venir se saisir de Fraga, lesquels trouvèrent les guais si mauvais qu'il s'en noya plusieurs en passant, je m'y suis venu établir pour hâter le travail qu'il a fallu faire pour rétablir le pont dont les ennemis avoient brulé cinq arches. J'y ay appris qu'ils avoient repassé la Segre à Lérida avec grande précipitation et retiré un corps d'infanterie qu'ils avoient de l'autre côté de la Segre vis-à-vis Mequinença qui soutenoit une batterie, laquelle donnoit dans le chemin par où il falloit nécessairement passer le ca-

1. Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 181.

non pour le mesner sur la hauteur. Ils se retirèrent avec tant de précipitation que le feu de nos grenadiers leur fit abandonner leur canon et les mules qui le conduisoient, de sorte que nos grenadiers passèrent dans deux petits bateaux et les emmenèrent en deçà. On amesna ensuite du canon sur la hauteur et, au bout de deux jours, la garnison du chateau s'est rendue prisonnière de guerre à condition que les Anglois et Hollandois seront conduits en France et les Portugais en Castille.

J'ay fait descendre aussitost tous les bateaux que nous avions à Caspe pour faire un pont sur la Segre. On le remontera audessus de l'embouchure de la Cinca entre l'abbaye de Scarpe et le village de la Granja où je feray passer un corps d'infanterie pour soutenir la teste du pont ; en attendant je feray achever de passer demain matin l'armée sur le pont de Fraga qui est achevé et m'avanceray à Alcaras qui est auprès de Lérida où je seray vis-à-vis du camp des ennemis qui est de l'autre coté de la Segre et assez près du pont que pendant ce temps là

je fais établir à Scarpe pour pouvoir les obliger à se retirer brusquement, s'ils n'en prenoient pas leur parti de bonne heure. Ils ont fait sauter le pont de Balaguer et on dit que celuy de Lérida est miné. Je vais obliger la ville de Balaguer à raccomoder son pont, car ce lieu me paroit le plus convenable pour mettre les dépots afin de marcher en avant. Dez que les ennemis auront abandonné la Segre, un petit corps fera aisément le siège de Monçon.

Je n'ay point de nouvelles du siège de Denia; je sçay seulement qu'il est commencé.

Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(Versailles, 11 juillet 1707.)

Mon neveu, j'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite du camp de Ballobar du 18e du mois passé par laquelle vous m'expliquez la manière dont vous en avez usé à l'égard de la ville de Saragosse avec laquelle vous n'avez point fait de capitulation. Je sais que vous ne leur aviez rien promis sur leurs privilèges, mais j'apprends qu'ils ont une puissante protection dans le Conseil de Madrid. Il me paroit néanmoins qu'elle ne sera pas suffisante pour empêcher le Roy d'Espagne d'apporter un changement considérable à leur gouvernement. Si j'avois pu prévoir, avant le commencement de la campagne,

1. Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 161, copie. Il ne paraît pas que l'original soit aux Affaires étrangères.

les heureux succès qui sont arrivez en Espagne, quoyque tous les magasins qui sont à la portée de la Catalogne ayent esté entièrement épuisez l'année dernière par le siège de Barcelone et par les consommations immenses qui se sont faites en Italie, j'aurois fait rassembler suffisamment d'artillerie et de poudre avec ce que le sieur Rigollot avoit promis de fournir pour l'Espagne pour vous mettre en estat de prendre Tortose et Lérida. Il est d'une si grande importance que vous vous en rendiez le maître que j'ay ordonné que l'on vous envoye incessamment jusqu'à concurrence de trente pièces de canon de 24, deux cents milliers de poudre non compris celle que vous avez, des boulets et autres munitions à proportion. Vous devez perdre tout autre objet de vue, mesme celuy du Portugal, jusqu'à ce que vous aiez entièrement assuré les conquestes des Royaumes de Valence et d'Aragon, ce que vous ne sauriez faire que par la prise des dites places, et, bien loin de diminuer le nombre des troupes qui sont à portée de vous que vous devez rapprocher le plus qu'il vous sera possible, il

serait à désirer que les dix bataillons que vous avez fait marcher en Castille fussent encore joints à ce que vous avez de troupes. Le Portugal ne pourra se soutenir, lorsque l'Archiduc se trouvera forcé d'abandonner Barcelone et que les ennemis ne pourront plus faire de diversions de ce costé là, ce qui arriveroit infailliblement dans la suite si les troupes qui luy restent n'avoient pour subsister que le peu de pays qui est entre la Segre, l'Ebre et le Ter.....

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp d'Alguaira, ce 20e juillet 1707

Sire,

J'ay receu l'ordre que Votre Majesté m'a envoyé de perdre de veue pour quelque temps l'entreprise du Portugal pour songer uniquement à la conquête de Lérida et de Tortose. Je sçay l'importance de ces deux places pour couvrir l'Aragon et la Valence et je n'avois proposé l'entreprise d'Almeida que parce que je ne la regardois pas comme incompatible avec ce qu'il y aurait à faire de ce costé icy. Mais, pour me conformer entièrement aux ordres de V. M., j'ai envoyé Nancré à Madrid pour m'excuser auprès du Roy d'Espagne du délay de ce projet dont il avait l'exécution fort à cœur et pour prendre des mesures avec M. Amelot pour

1. Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 204.

la subsistance de cette armée qui va rester plus nombreuse qu'elle n'auroit esté, ne faisant point de détachement pour le Portugal.

Sur ce que V. M. m'a fait l'honneur de me mander qu'elle avoit envoyé des ordres pour qu'on fit passer de l'artillerie, j'ay dépêché sur le champ à Bayonne pour me concerter avec le sieur Ferrand, mais comme il ne m'a pu donner aucune réponse positive sur la quantité d'artillerie, ni sur le tems qu'il me la pourroit envoyer, je ne puis rien dire de précis à V. M. sur le tems de nos entreprises. D'ailleurs, l'excessive chaleur qu'il fait et la disette où nous avons esté de beaucoup de choses ont causé des maladies et obligent de donner un peu de repos à cette armée.

Dès que le pont de bateaux de Scarpe fut achevé, j'envoyay M. d'Avaray avec un corps de cavalerie pour y passer la Segre et le lendemain je le suivis avec le reste de la cavallerie, laissant seullement au camp d'Alcaras dix escadrons avec l'infanterie et l'artillerie. Les ennemis ayant eu avis de notre marche décampèrent brusquement; ils se sont retirés

à Bellpuig[1] qui est à huit lieues de Lérida. Voyant qu'il n'y avoit pas moyen de les joindre, j'ay repassé en deça de la Segre sur un pont d'une nouvelle invention qu'a fait faire un chanoine de Pampelune. Ce pont est beaucoup plus solide et plus léger à porter de la moitié que ne sont les pontons de cuivre ou de fer blanc, j'en envoyeray un plan exact à V. M., persuadé que cette invention sera d'une grande utilité dans ses armées.

Hier, je vins camper icy proche la Noguere de Ribagorso et j'ay détaché ce matin M. de Jeoffreville avec cinq régimens de dragons pour se saisir de Balaguer où il faut tâcher d'établir des dépots et en rétablir le pont sur la Segre que les ennemis ont fait sauter. Je compte de répartir ensuite les troupes depuis la Segre jusques à la Cinca, avec quelques quartiers qui tiendront le château de Monçon bloqué, dont je vais aussy faire raccomoder le pont que les ennemis ont brûlé. Il nous sera très utile pour notre communication avec Huesca et Balbastro, soit que

1. Le duc d'Orléans écrit Bellepouche.

nous soyons obligés d'assiéger présentement ce petit château, ou (ce qui seroit plus utile) que nous puissions attaquer le fort Gardin et la ville de Lérida, en attendant qu'il nous soit venu assez de bombes pour faire le siège du grand château, ou pour l'un ou pour l'autre. J'ay renvoyé à Saragosse toutes nos mulles d'artillerie pour chercher de la poudre et des boulets dont le petit siège de Mequinença n'a pas laissé de nous épuiser.

Je suis, Sire, de Votre Majesté, très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(25 juillet 1707.)

Mon neveu, Quoyque je vous aye cydevant mandé que vous ne deviez point songer à l'entreprise du Portugal, ny faire marcher aucunes troupes de ce costé là, que Tortose et Lérida n'ayent esté réduits à l'obéissance du Roy, mon petit fils, et les conquestes des Royaumes de Valence et d'Aragon entièrement assurées, il me paroist, néantmoins, par ce qui me revient de Madrid et par ce que vous mandez à Chamillart par vostre lettre du 9, que vous regrettez tous les momens qu'il faut donner à rassembler des munitions pour le siège de Tortose, que vous estes persuadé que vous aurez peine à re-

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 176, f° 397-400. Une copie est au Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 217.

trouver pour le Portugal, la saison pour agir de ce costé là n'estant que depuis le 15 septembre, jusqu'au dernier octobre. L'objet que vous vous estes fait de la prise d'Almeida et de faire toutes vos dispositions pour la conqueste du Portugal au commencement de l'année prochaine me toucheroit autant que vous si je ne me voyois pas dans la nécessité absolue de veiller par préférence à la conservation de mon Royaume.

Vous aurez apris sans doute l'entrée du Duc de Savoye et du prince Eugène dans la Provence; ils ont passé le Vaar le 11 avec une armée forte de trente mille hommes au moins. La terreur est si grande dans le pays que j'ay lieu d'apréhender que ses habitans, qui dans les temps ordinaires trouvent à peine de quoy subsister, ne fournissent abondament à l'armée ennemie toutes les choses dont elle aura besoin. Quoyque le maréchal de Tessé soit en estat de leur résister, ayant à peu près un nombre de troupes égal à celles dont leur armée est composée, j'ay cru néantmoins que je devois vous envoyer cet exprès, pour vous faire con-

noistre plus particulièrement mes intentions, et, sans attendre la response à la lettre par laquelle je vous ay mandé de ne plus faire de nouveaux détachemens pour le Portugal, je désire que vous fassiez vos dispositions de manière que, sans rien desranger à la situation dans laquelle vous estes, vous puissiez faire marcher douze des meilleurs bataillons et des plus complets que vous ayez, où je les croiray nécessaires, sur les premiers ordres que vous en recevrez de ma part. Je n'auray pas besoin de cavalerie; si je vous en demande, ce sera au plus cinq ou six escadrons. Faites en sorte que le chevalier d'Asfeld finisse promptement l'expédition de Denia. Il pourra, après s'estre rendu maistre de cette place, ou, du moins, l'avoir bloquée de manière à la rendre inutile aux ennemis, vous envoyer une partie des troupes qui sont à ses ordres dans le Royaume de Valence : elles vous serviront à faire le siège de Tortose. Vous ne devez rien négliger pour vous rendre maistre le plus tôt que vous pourrez de ladite place qui ostera aux ennemis toute espérance de communication avec

le Royaume de Valence. Pendant que vous ferez ce siège, on travaillera à rassembler l'artillerie et les munitions nécessaires pour celui de Lérida. Si vous pouviez finir votre campagne par la prise de ces deux places, je la trouverois utilement employée et glorieusement pour vous.

Si les troupes dont je pourroy avoir besoin pour porter du costé de la Provence pouvoient passer par le Roussillon et par le Languedoc, la route seroit bien plus courte, mais j'y prévois de grandes difficultez. Il faudroit pour cela que le passage fust établi par Balaguer et Puycerda. Faites-vous rendre compte de ce que l'on pourroit tenter sur cela, sans néantmoins rien hazarder de mal à propos. Et en cas qu'il ne soit pas possible d'en faire usage, mandez moy la route la plus courte et celle que vous pourriez leur faire tenir. Je ne vous recommande point le secret, vous connoissez assez par vous-mesme l'importance dont il est de le garder.

J'apréhende bien que les précautions que l'on prend pour conserver les soldats prisonniers de guerre ne soyent pas suffisantes

pour les empescher de se sauver et qu'il n'y en ait un grand nombre qui retournent joindre leurs troupes, ce qui produira deux effets également contraires à mon service : l'un que je ne pourroy pas retirer tous les prisonniers que les ennemis ont à moy, l'autre que l'armée de l'Archiduc qui estoit entièrement anéantye se reformera de jour à autre et que vous serez surpris d'apprendre qu'il a un corps d'infanterie considérable. J'ay cru que je devois vous faire cette attention, afin que vous preniez les mesures les plus convenables pour les prisonniers qui ont esté faits à Mequinença. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et très digne garde.

Escrit à Marly le 25e juillet 1707.

Louis.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp d'Alguaira, ce 2e août 1707.

Sire,

J'ay receu les ordres que Votre Majesté m'a envoyez du 25e du mois passé et, dans l'instant, j'ay dépèché un courrier aux bataillons qui marchoient sur la frontière du Portugal pour que quatre revinssent à portée de joindre cette armée s'il estoit nécessaire, je tiens douze bataillons prêts à faire marcher où V. M. ordonnera ainsi qu'elle me le commande. A l'égard du chemin qu'ils doivent prendre, si M. le duc de Noailles estoit avancé à la Seu d'Urgel comme je luy avois proposé (au cas que V. M. l'aprouvast), il seroit aisé de Balaguer de leur faire prendre ce chemin qui est le plus court de beaucoup pour arriver en Lan-

1. Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 231.

guedoc ; mais n'ayant pas pris cette précaution et toutes ces montagnes étant pleines de miquelets, ces bataillons ne pourroient trouver de pain en chemin et nous ne pourrions leur en fournir. Ainsi, si V. M. m'ordonne de les faire marcher, il faudra qu'ils passent par Balbastro, remontant la Cinca ; ils iront ensuite à Ainsa d'où ils entreront en France par les vallées de Comminges et de Conserans. Je leur feray fournir les subsistances jusques là.

L'armée qui restera icy en ce cas là ne sera composée que de vingt et un bataillons, car je ne compte pour rien cinq ou six bataillons espagnols qui sont en très mauvais estat et dont je me sers pour les garnisons des châteaux. Je fis partir hier M. de Legal avec cinq bataillons et quatre pièces de canon pour attaquer celui de Monçon et dès que les dix pièces de canon que M. Ferrand me promet par ordre de V. M. vers le 20e de ce mois seront arrivées, si nos vivres peuvent estre arrangez, j'attaqueray Lérida. Je l'ay envoyé reconnoitre et j'y ay esté moy mesme de tous les costés. On ne peut abor-

der le château que par la ville et l'on ne sauroit prendre la ville qu'on n'ayt pris auparavant le fort Gardin qui est assez bon et sera soutenu de toute leur garnison. Ainsi ce n'est pas une entreprise tout à fait aisée, mais le dérangement de nos vivres m'a mis dans l'impossibilité d'avancer, non seulement à présent, comme il faudroit pour l'entreprise de Tortose, mais mesme dans l'arrière saison, sans avoir Lérida ; car la mauvaise aventure de Denia ayant obligé le chevalier d'Asfeld de laisser beaucoup de troupes de l'autre costé de Xucar pour contenir tous les miquelets qui sont dans la montagne, il ne peut s'approcher de ce costé cy qu'avec sept bataillons françois et un espagnol. Ce qui, joint aux dix bataillons que le chevalier de Croix a vis à vis le pont de Tortose, ne fait point un corps suffisant pour faire le siège de cette place. Ainsi jusqu'à ce que la prise de Lérida nous ayt mis en estat (sans crainte qu'on nous coupe nos vivres) d'avancer jusques auprès de Montblanc et de Tarragone pour, après avoir rejeté les ennemis au-delà de ces défilés, faire un détachement

d'infanterie capable, avec les quatorze bataillons dont je viens de parler, de faire le siège de Tortose, il n'y faut pas penser. En attendant les troupes du chevalier d'Asfeld prendront des postes dans la montagne aux environs de Morella pour resserrer les miquelets que Ponroyo, le gouverneur de Xativa, qui s'est jetté dans les montagnes, contre la capitulation, avec une partie de sa garnison, a ramassé et pour leur oster la communication avec la Catalogne.

Dans tous ces projets je ne dis rien à V. M. des ennemis, parce qu'en l'estat où ils sont ils ne peuvent s'opposer à aucun des mouvemens que nos vivres et notre artillerie nous permetront de faire; mais s'il leur arrivoit de l'infanterie, V. M. voit bien qu'avec le peu de bataillons qui me restera il seroit difficille de rien entreprendre devant eux. Je souhaite pourtant que tout leur effort tombe sur nous, après que leur entreprise sur la Provence aura échouée où leur effort seroit plus dangereux à V. M. que de ce costé cy.

J'ay pris toutes les précautions que j'ay

peu pour faire passer la garnison de Mequinença et celle d'Alcira par des lieux où ils ne pussent pas faire la même chose que celle de Xativa. J'avais déjà eu l'honneur de mander à V. M. que je voulois faire arrester la garnison d'Alcira, mais M. de Berwick s'y est opposé disant que la punition ne devoit toucher que sur ceux qui avoient fait la faute. A l'égard des autres prisonniers de la bataille d'Almanza, ils doivent estre tous en France, à l'exception de quelques Irlandais catholiques dont les bataillons irlandois qui sont icy se sont recrutez. J'ay envoyé hier un trompette à l'armée ennemie pour leur proposer l'échange d'homme à homme comme V. M. me l'ordonne. Ils l'avoient proposé il y a quelque temps, mais ils n'en ont pas parlé depuis. Je suis, Sire, de Votre Majesté, très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(2 août 1707.)

Mon neveu, Les préparatifs que faisoit depuis longtemps le duc de Savoye pour entrer en Provence ont eu leur exécution, et, quelque soin que j'aye pris de faire avancer diligemment des troupes de ce costé là, il n'a pas été possible à ceux qui estoient chargés de défendre le passage du Vaar d'en assembler un assez grand nombre pour le disputer à son armée qui s'avançoit à grands pas sur Toulon, pour faire le siège par mer et par terre de cette importante place dans laquelle toute la marine du Levant est en dépot, lorsque j'ay apris qu'il estoit entré, dans ladite place ou dans le camp que j'avois

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 177, f° 8-11. Une copie est au Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 229.

ordonné de retrancher sur ladite place, trente-six bataillons et le régiment des dragons du premier de Languedoc, lesquels, joints à quatre bataillons des troupes de la marine, plus cinq cens officiers de ce corps, une artillerie formidable et six mille hommes de la milice du pays bien armée et en bon estat, doivent les mettre dans une entière seureté et oster aux ennemis toute espérance de s'en rendre les maistres. Ce premier objet, qui estoit le seul qui devoit les déterminer de faire passer les montagnes à leur armée et qui devoit les obliger à repasser le Vaar, pourroit avoir d'autres suites, si je ne me mettois en estat, par une armée supérieure à la leur, de les forcer à sortir de la Provence, ce que je ne puis faire sans tirer quelques troupes de mes autres armées. J'avois mesme prévenu depuis quelque temps le besoin que je pourrois avoir d'une partie de celles qui sont à vos ordres en vous mandant de n'en faire plus passer en Portugal que vous n'eussiez affermy les conquêtes des Royaumes de Valence et d'Aragon. Par le projet que vous aviez fait pour faire marcher en Castille une

partie de l'infanterie qui est avec vous, il m'a paru qu'il vous en resteroit encore suffisamment pour ne pas apréhender les troupes de l'Archiduc et pour faire les sièges de Tortose et de Lérida en m'envoyant douze bataillons dont j'ay besoin et les régimens de Dubessey, de Saint-Germain-Beaupré cavalerie et de Bouville dragons. Pour ce qui est de l'infanterie, je me remets entièrement à vous du choix que vous en ferez, vous recommandant seulement de m'envoyer de bons bataillons et des plus nombreux. Si vous avez fait ocuper un poste à Balaguer, comme vous me l'avez mandé, vous devez faire en sorte de vous en servir et de faire passer les troupes que je vous demande par le Roussillon. Je connois la difficulté des chemins pour gaigner Montlouis; si vous pouvez la surmonter, les troupes qui partiront de Catalogne et d'Aragon arriveront en Provence vingt jours plus tost qu'elles ne pourroient faire par la route de Bayonne. J'ay mandé au duc de Noailles de contribuer en ce qui dépendra de luy à faciliter ce passage : je tire du petit

corps qu'il a cinq des meilleurs bataillons et le régiment Despeaux dragons. Il est d'une telle conséquence de faire sortir l'armée ennemie des frontières de mon Royaume que j'aimerois mieux tenir en suspens toutes les autres opérations que de rendre cet évènement douteux. Vous pouvez, en cas que vous ayez besoin de quelqu'infanterie pour remplacer une partie de celle que vous ferez partir aussitost mes ordres receus, retirer quelques-uns des bataillons qui sont dans le Royaume de Valence, et ceux du chevalier d'Asfeld qui, par sa lenteur à finir le siège de la ville de Denia, affoiblit entièrement l'infanterie qui a servy à cette expédition et à celle de Xativa et donne le temps aux révoltez de ce pays-là de reprendre de nouvelles forces. J'ay choisy d'Arennes et le marquis de Carcado pour marcher avec les douze bataillons et les sept escadrons. Vous connoissez l'importance dont la diligence peut estre en pareille ocasion; il me suffit de vous donner une idée de cette nouvelle guerre et du danger qu'il y auroit à laisser prendre au duc de Savoye et au Prince Eu-

gène un établissement dans mon royaume à portée du Languedoc et des Cevennes pour me persuader que vous irez au-devant de tout ce que je dois attendre de vostre zèle et de vostre affection en pareille ocasion. Vous ordonnerez de ma part à tous les colonels et officiers de marcher avec les troupes et direz aux premiers que je les rendray responsables des désordres qu'elles feront dans leurs routes.

Vous devez estre dans une meilleure situation pour vos vivres. Chamillart a déterminé les munitionnaires de Roussillon à se charger du service de ceux d'Aragon et de Navarre et Begon l'un des associez est parti d'Alsace pour se rendre auprès de vous. Le munitionnaire d'Espagne doit fournir les troupes de Castille et de Valence et j'ay lieu d'espérer qu'à l'avenir on prendra des mesures plus justes pour que vous ne vous trouviez plus dans l'extrêmité où vous avez esté.

J'ay donné des ordres réitérez au sieur Ferrand de Cossay qu'il vous fournisse pour le commencement de septembre tout ce qui vous sera nécessaire pour prendre Lérida.

Vous aurez en attendant ce qu'il vous faudra pour le siège de Tortose dont la prise est absolument nécessaire pour oster aux ennemis toute communication par terre de la Catalogne avec le Royaume de Valence. Je vous avertis de vous précautionner d'avance contre les secours qui pourroient arriver par mer.

Si les affaires de Provence se terminent promptement, je ne doute point en ce cas que le Prince Eugène en se retirant n'embarquast un corps de troupes considérable et qu'il ne le fist passer en Catalogne ou dans le Royaume de Valence.

Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et très digne garde.

Escrit à Versailles, le 2e aoust 1707.

Louis.

Le roi au duc d'Orléans[1]

(8 août 1707.)

Mon neveu, La situation des affaires de Provence et la résolution que le Duc de Savoye et le Prince Eugène ont prise d'y faire un establissement m'a déterminé comme vous avez veu par la dernière lettre que je vous ay escrite, à faire marcher de ce costé là un nombre de troupes suffisant pour les obliger à repasser les montagnes; quoyque j'aye une entière confiance en la personne du maréchal de Tessé et que je sois persuadé qu'il ne me laissera rien à désirer de ce que je dois attendre de son zèle, de son expérience et de son courage tant qu'il sera en état d'agir, j'ai cru néantmoins que je devois

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 177, f° 36-39. Une copie est au Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 243.

prévenir les accidents qui pourraient luy arriver, en cas qu'il se trouvast hors d'état d'agir, en luy donnant un second capable de maintenir l'union et la confiance parmy les officiers généraux et les troupes et que je ne pouvois faire un meilleur choix que du maréchal de Berwick. Je luy mande de se rendre en Provence le plus diligemment qu'il pourra sans aucun esquipage, mon intention estant de le renvoyer auprès de vous, incontinent après que les affaires auront pris un meilleur train de ce costé là où la campagne doit finir dans les commencemens de septembre, si les ennemis sont obligez de se retirer; j'ay résolu en même temps de vous envoyer Bezons pour agir auprès de vous pendant l'absence du maréchal de Berwick; vous avez de la confiance en luy et je n'ay pas lieu de douter qu'il ne vous soit agréable.

Si vous avez un nombre de troupes suffisant, après le détachement de douze bataillons, que je ne doute point que vous n'ayez fait partir aussitost ma lettre receue, pour vous rendre maître de Tortose, vous n'en devez pas manquer l'occasion, car je vois

avec peine que le party de l'Archiduc se fortifie, que les esprits les plus révoltez qui commençaient à être esbranlez reprennent leur même caractère d'insolence et que vous estes à la veille de perdre tout le fruit de la bataille d'Almansa, si vous ne prenez Tortose et Lérida avant la fin du mois d'octobre. J'ay donné de nouveaux ordres à Ferrand de Cossay pour rassembler toutes les munitions dont vous aurez besoin pour cette dernière entreprise.

Je vois par les dernières nouvelles que j'ay receues de l'armée ennemie qui est en Provence qu'ils ont pris la résolution en finissant leur campagne de ce costé là, de faire passer six mille hommes en Catalogne. Je ne perdray pas un moment pour vous fortifier, aussitost que j'auray connaissance du passage des dites troupes, pourveu que je sois assez heureux pour n'en avoir pas besoin pour maintenir mon autorité dans la dite province et dans celles qui sont les plus voisines.

Je suis bien fâché qu'Asfeld ait manqué Denia et de l'infanterie qui a esté perdue

devant cette place. Il n'est pas possible, par les lenteurs avec lesquelles on mène les sièges, que les troupes ne se rebutent. Si vous en entreprenez quelqu'un, faites en sorte que les ingénieurs et les officiers d'artillerie agissent avec plus de vivacité qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et très digne garde. Escrit à Versailles le 8e août 1707.

Louis.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

A Balaguer, ce 12 août 1707.

Sire,

Je commenceray par faire mon compliment à Votre Majesté de l'heureuse nouvelle que j'ay apris par la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, que l'importante place de Toulon estoit en seureté, je lui rendrai compte ensuite que conformément à son ordre je fais partir aujourd'hui sous le commandement de MM. d'Arennes et de Carcado douze bataillons à sçavoir : de la Couronne, deux ; Blaisois, deux ; La Sarre, un ; Périgord, un; Angoumois, un ; Médoc, un; Lisle de France, un ; Bresse, un ; Damas un et Durban, un.

1. Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 263.

Tous ces bataillons sont des plus forts de l'armée, excepté les Irlandais que je n'ay pas cru devoir envoyer, me souvenant que pour les quartiers d'hiver de l'an passé, je fus obligé de les oster du voisinage du Piedmont parce qu'ils désertoient tous pour entrer dans les régimens irlandais catholiques de M. de Savoye. Au lieu que la désertion icy des Irlandais qui sont parmy les ennemis grossit les notres et qu'ils ne veulent pas retourner parmy les Anglois. Je fais partir aussy en mesme temps le régiment de Dubessey et celui de Saint Germain Beaupré. A l'égard des dragons de Bouville, comme ils sont tous montez sur des chevaux d'Espagne, ce seroit les perdre entièrement que de leur faire changer de nourriture dans cette saison cy. C'est ce qui a fait que j'envoye à leur place le régiment de Bozelli qui est monté sur des chevaux françois et est encore en bon estat. J'aurais bien envoyé aussy celuy de Caylus, mais comme il est à la solde du Roy d'Espagne, je n'ay pas cru le devoir faire. Toutes ces troupes, comme j'ay déjà eu l'honneur de le mander à V. M.

par le dernier courrier, passeront par Ainsa et par Saint Bertrand de Comminges pour de là gaigner Carcassonne. C'est le chemin le plus court que je puisse leur faire prendre ne pouvant pas leur faire gaigner en droiture le Montlouis en remontant la Segre tant par la difficulté de tous les passages aisez à couper que les miquelets occupent que par l'impossibilité de leur faire avoir du pain dans une traverse de montagnes en pays ennemi de plus de trente lieues. Je leur feray fournir le pain à Ainsa qui leur servira jusques en France et j'ay écrit aux intendants de Béarn, de Montauban et de Languedoc pour qu'ils prissent leurs mesures afin de faire la subsistance nécessaire à ces troupes, les routes que Votre Majesté a envoyées ne pouvant servir que lors qu'elles auront gaigné Beziers.

Il me restera icy vingt-deux bataillons. J'espère y en adjouter cinq ou six espagnols qui sont occupez ou dans les montagnes contre les miquelets ou aux garnisons de Fraga et de Mequinença car, comme le Roy d'Espagne n'a pas voulu faire marcher de

ce costé icy les quatre bataillons françois d'Estramadure aussitost que je les ay demandez craignant de dégarnir cette frontière et que je n'ay pas osé lui écrire la vraye raison qui me les faisoit demander avant que j'eusse reçu les ordres de V. M. pour le détachement, je doute qu'ils puissent estre arrivez icy à temps.

Avec ce nombre de troupes, dès que l'artillerie qui doit avoir commencé à partir le 10 de Bayonne sera arrivée, je commenceray le siège de Lérida. Les ennemis, avec ce qu'ils ont, ne seront pas en etat de s'y opposer. Cependant la chose par elle-mesme ne laissera pas d'être longue et difficile, y ayant d'abord le fort Gardin qui est bien revêtu avec un bon chemin couvert bien rasant, puis la ville qui à la vérité n'est pas bonne, et ensuitte le château qui est presque inaccessible de tous les costez. Mais s'il leur arrive de l'infanterie par un débarquement avant le quinze septembre qui paroit le temps ou je pourray commencer ce siège, il faut s'attendre à leur donner un combat ou à renoncer à l'entreprise de Lérida en cas

qu'ils soient postés de façon à ne pouvoir les attaquer. En attendant pour gaigner toujours du terrain sur eux, dès que j'auray du pain pour quatre jours avec le biscuit pour autant de temps que j'ay déjà icy, je ramasseray mes quartiers et marcheray à eux à Bellpuig où je ne croy pas qu'ils m'attendent et je les rejeteray au-delà des défilez de Cervera. Si nous avions pu faire ce mouvement plutost, nous aurions profité de beaucoup de grains et de fourrages, mais le dérangement qui a esté dans nos vivres faute de munitionnaire (le marché de celuy d'Espagne ayant fini au premier juillet et celuy de France que nous avions icy n'estant préparé que pour une bien plus petite quantité de troupes), m'a empêché depuis un mois de faire aucun des mouvemens que j'aurois voulu et qui eussent été très nécessaires. J'ay profité du séjour que nous avons fait icy pour faire attaquer le château de Monçon; au bout de quelques jours que le canon a tiré, il s'est rendu par la peur d'une mine qui n'auroit cependant pu faire aucun effet. La garnison est à discrétion. C'est Legal

qui a fait le siège et s'en est bien acquité[1].

Je suis, Sire, de Votre Majesté, très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

1. Ces derniers mots ont été ajoutés après coup, de la main du Prince.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(20 août 1707.)

Mon neveu,

Je profite de l'ocasion du courrier du S[r] Méliand qui s'en retourne à Madrid pour vous donner part des affaires de Provence; elles ont une relation si grande avec celles de la Catalogne et de l'Aragon que j'ay cru vous en devoir instruire et des résolutions que j'ay prises en cas que le duc de Savoye soit obligé de se retirer de devant Toulon, comme je l'espère. L'extrême diligence avec laquelle le maréchal de Tessé a fait avancer trente six bataillons à Toulon qui y arrivèrent les 22, 23 et 25 du mois passé, peu d'heures avant l'arrivée des ennemis ont arresté leurs progrès qui jusqu'à présent se sont bornez à se rendre les

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 177, f° 87-89.

maistres des hauteurs de la Croix Faron et de Sainte Catherine dont ils s'emparèrent avant que mes troupes eussent eu le temps de s'y establir. Ils n'ont point encore pris de party pour l'ouverture de la tranchée : ils coureroient grand risque, s'ils vouloient, contre les règles de la guerre et tout ce qui s'est veu jusqu'à present, attaquer dans les formes une armée de 64 bataillons et 6000 chevaux ou dragons avec une artillerie formidable; l'augmentation que vous trouvez au-delà des 36 premiers bataillons est arrivée avec le maréchal de Tessé le 10 de ce mois; il est campé sous Toulon avec dix-huit bataillons et trois régimens de dragons; il a fait avancer le comte de Médavy avec six bataillons et le reste de sa cavalerie à Saint Maximin; toutes les lettres escrites de dedans Toulon et des camps aux environs donnent lieu d'apréhender un bombardement, mais elles assurent en mesme temps un départ prochain. Dans cette incertitude je n'ay pas jugé à propos de suspendre la marche des troupes que j'avois fait avancer de différents endroits pour former une armée

capable de faire sortir de la Provence celle des ennemis s'ils étoient assez heureux pour y prendre quelques establissemens. J'ay choisy le duc de Bourgogne pour la commander; le duc de Berry qui n'a encore rien veu partira avec luy les derniers jours de ce mois et les maréchaux de Berwick et de Tessé sous luy, ainsy que je vous l'ay cy-devant mandé. Quelqu'envie que j'aye que le duc de Bourgogne ait occasion de se faire valoir, je sacrifierois volontiers la gloire qu'il pourroit acquérir à la satisfaction que j'aurois d'apprendre que le duc de Savoye a repassé le Vaar. S'il s'y détermine avant que le duc de Bourgogne soit en Provence, il n'y a pas lieu de douter qu'en prenant ce party là le prince Eugène n'envoie un détachement considérable en Catalogne; si les vents ne retardent pas de quelques jours l'arrivée des vaisseaux à Barcelonne, vous vous trouverez dans une situation assez embarassante, jusqu'à ce que vous ayez receu de nouveaux secours. J'ay pris toutes les mesures les plus convenables, en cas que les troupes que vous envoyez en Provence n'y

soyent plus nécessaires, pour qu'elles soyent arrestées dans leur route et qu'elles puissent remarcher par celles qu'elles ont tenues pour vous joindre le plus tost qu'elles pourront. Je ne doute point que vous n'ayez envoyé des ordres aux bataillons que vous aviez envoyez en Castille, au commencement de la campagne, pour se rapprocher de vous. Je mande aussy au duc de Berwick de retourner près de vous sur les nouvelles qu'il recevra du maréchal de Tessé, en cas qu'il aprenne que l'armée ennemie a quitté la Provence.

J'ay veu par une lettre du duc de Gramont et par ce que Ferrand de Cossay a escrit à Chamillart que dez le 10 de ce mois, il est party de Bayonne de l'artillerie et des munitions, une quantité suffisante pour faire l'un des deux sièges de Lérida ou de Tortose. La conqueste de cette dernière place qui me paroist bien plus aysée à faire que l'autre est encore bien plus importante. Si vos dispositions n'estoient pas encore faites, vous devez vous déterminer. Si par malheur vous ne réussissiez pas au siège de cette première place, les affaires de l'Archiduc reprendroient

le dessus et vous auriez beaucoup à souffrir dans un pays où tout vous manqueroit absolument si vous n'étiez pas le plus fort.

Et la présente n'estant pour une autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et très digne garde.

Escrit à Marly le 20e aoust 1707.

LOUIS.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Balaguer, ce 20e août 1707.

Sire,

L'ordre de Votre Majesté arriva icy avant hier, et, en conséquence, M. le maréchal de Berwick partit hier pour se rendre en dilligence en Provence après m'avoir laissé toutes les instructions des particularités du Royaume de Valence et des échanges des prisonniers avec les ennemis dont jusqu'à présent je n'avois pris que très peu de connoissance. Je suis très aise que Votre Majesté m'envoye ici Bezons. Elle sçait l'estime et l'amitié que j'ay pour luy depuis la première fois que V. M. nous a fait servir ensemble. M. de Berwick a emmené avec luy M. de Bauclay, colonel d'infanterie, et M. Boot, capitaine de grenadiers de son

1. Dépôt de la guerre. vol. 2049, n° 284.

second bataillon, j'ay cru que V. M. le trouverait bon.

J'ay déjà eu l'honneur de mander à V. M. que les voitures de nos vivres ne nous permettroient pas de commencer le siège de Tortose avant celui de Lérida, de sorte que lorsque les huit pièces de canon qui sont parties de Bayonne par les soins de M. le duc de Gramont et de M. Ferrand qui, en cette occasion-là, ont fait une dilligence incroyable, seront arrivées icy avec ce que j'y ay déjà d'artillerie et cinq pièces de vingt-quatre que le Roy d'Espagne m'envoye de Mérida en Estramadure, je commenceray le siège de Lérida. Les ennemis jusques à présent tant qu'il ne leur arrivera pas de secours, ne sont pas en estat de s'y opposer et même, avant que d'investir cette place, je compte les rejetter au delà des montagnes. J'arrange, pendant ce temps-là, mes vivres pour le siège de Tortose, et, comme pour cette expédition, je pourroy m'ayder de la plupart des troupes qui sont en Valence, s'il ne vient aux ennemis que six mil hommes d'infanterie, je ne croy pas qu'ils puissent

empêcher cette entreprise. A l'égard de l'esprit de révolte dont V. M. me parle, il est vrai que les troupes de la garnison d'Alcira qui ont violé la capitulation et se sont retirées dans la montagne ont fait soulever quelques miquelets qui se tiennent à Morella, mais toutes les fois que nos troupes ou mesme les paysans d'Aragon armez pour nous les ont rencontrez, quoyqu'en nombre inégal, nous avons toujours eu l'avantage et à peine osent-ils sortir de leurs montagnes de Morella pour venir voler sur le grand chemin du costé de la montagne de Paillarce et de Ribagorso. Il y a quelques miquelets qui viennent de la plaine de Vic et qui inquiètent nos maraudeurs, mais les mesmes miquelets viennent en foule s'enrôler dans le régiment de miquelets que je lève, ainsi j'ay lieu d'espérer que dès qu'il sera sur pied, nous n'en entendrons plus parler.

J'ay déjà eu l'honneur de mander à V. M. que je n'avois nulle connaissance de ce qui s'estoit passé à Denia; mais par les lettres que j'ay reçeues de ce pays-là et ce que j'en ay appris, il faudra pendant le quar-

tier d'hiver ou au commencement de la campagne prochaine, faire une guerre toute nouvelle dans cette partie méridionalle du Xucar, aux environs d'Alicante et Denia. Mais c'est une presqu'île entièrement séparée du reste du pays de Valence et qui n'incommode point pour la communication avec Murcie et Carthagène, par-ce qu'elle est au delà des montagnes et n'est incommode à présent que parcequ'elle retient quelques troupes.

Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

A Balaguer, ce 27e août 1707.

Sire,

Depuis le départ des douze bataillons et celui de M. le maréchal de Berwick, je n'ay songé qu'à arranger les voitures et nos vivres pour pouvoir marcher aux ennemis, les rechasser au delà des défilez et de là retomber sur Lérida. Cependant, ou par la faute de quelques officiers espagnols à qui je m'en suis rapporté ou par la mauvaise disposition du pays, quoyque depuis trois semaines que nous sommes icy nous ayons toujours eu des vivres et des fourages en abondance dans tous les quartiers, je n'ay pu encore éxécuter ce projet et je crois qu'il faudra que j'attende la fourniture du munitionnaire espagnol qui doit commencer au premier de septembre.

1. Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 301.

Mardy dernier les ennemis voulurent inquiéter un fourage que je faisois auprès d'un village nommé Belcaire à moitié chemin de notre camp au leur. Ils en avoient esté avertis par deux dragons qui avoient déserté la nuit. M. de Galloway s'étoit embusqué avec quatre régiments espagnols et une troupe d'anglois et de houssards faisant en tout treize escadrons derrière le village de Belcaire, et M. de Las Minas avec les quarante-trois autres (car ils en ont cinquante-six) s'estoit mis en bataille dans un fond proche le village de Lignolla couvert par le bois de La Milla. Comme je sçavois qu'il n'y avoit qu'une lieue ou une lieue et demye de plaine du lieu où je voulois faire ce fourage à leur camp, j'y marchois avec quelque sorte de précaution, j'ordonnay que les fourageurs y marchassent avec leurs armes, ce qui composa vingt et une petites troupes des vingt et un escadrons qui sont en ce quartier cy, je fis partir à leur tête avant le jour cent chevaux, M. de Cilly, lieutenant général de jour, voulut les mener luy-mesme. Je me mis à la teste des vingt et une

troupes et le suivis à quelque distance. Il découvrit l'embuscade de M. de Galloway et m'en avertit. Je luy envoyai d'Auzeville avec quatre troupes des régimens de dragons de Bouville et de Courtebonne et mis le reste en bataille avec quoy je le soutins. Les ennemis voulurent alors se retirer (je crois pour nous attirer dans leur grosse embuscade). Mais M. de Cilly prit si juste le temps d'un mouvement qu'ils firent mal à propos qu'il les culbuta les uns sur les autres, leur tua de leur aveu deux à trois cens hommes, prit plus de cent prisonniers et près de trois cens chevaux et eut le temps et la prudence d'arrêter ses troupes qui suivoient les ennemis avec beaucoup de chaleur, avant que les quarante-trois escadrons de M. de Las Minas qui s'avançoient diligemment pussent être sur luy. Je les découvris aussi et fus averti par un des petits partis que j'avois envoyés sur les flancs qu'ils marchoient sur deux colonnes pour tâcher de me couper et d'arriver avant moy au pont de Balaguer. Cela me fit prendre le parti de me retirer et j'envoyay ordre aux

compagnies de grenadiers de s'avancer jusques aux hayes qui sont à un quart de lieue de la teste du pont pour nous recevoir en cas que nous fussions poussez. Mais les ennemis nous laissèrent faire notre retraite tranquillement et n'inquiétèrent pas mesme d'Auzeville que j'avais laissé avec cinq troupes pour faire l'arrière-garde de tout et rechasser devant lui ce qu'il pourroit y avoir de fourageurs et de prisonniers répandus dans la plaine dont il n'y eut pas un de perdu.

Tout ce qui avoit esté sans armes rapporta beaucoup de fourage au camp et nous ne perdimes dans cette petite affaire qui coute quatre cens hommes aux ennemis, de l'aveu mesme de leur trompette, qu'un dragon tué, deux blessez, deux cavaliers et deux officiers légérement blessez du nombre desquels est le pauvre Chazel maréchal de logis de l'armée.

Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(29 août 1707.)

Mon neveu, si j'avais pu prévoir, avant le départ du détachement que vous avez fait mettre en marche le 13 de ce mois, l'heureux évènement de l'affaire de Toulon et la retraite du duc de Savoye et du prince Eugène de devant ladite place qu'ils se sont déterminez d'abandonner, le 22, je ne vous aurois pas affaibly dans un temps que j'ay lieu d'apréhender que les ennemis, faschez des mauvais succès de leur entreprise sur la Provence, ne prennent le party d'embarquer un corps de troupes considérable pour le faire passer en Catalogne.

J'attends avec impatience des nouvelles du maréchal de Tessé pour sçavoir s'ils auront pris ce party-là ou s'ils se seront

1. Affaires étrangères; Espagne, vol. 177, f° 122-125. Une copie est au Dépôt de la guerre, vol. 2049, n° 310.

« déterminez d'envoyer leur flotte en Sicile afin de soumettre ce royaume à l'obéissance « de l'Archiduc comme ils ont fait celuy de Naples à l'exception de Gaete. Dans cette incertitude et n'ayant pas lieu de douter depuis plusieurs jours que les ennemis se contenteroient de bombarder Toulon, j'avois envoyé à l'avance des ordres au duc de Roquelaure pour qu'il fist marcher en Aragon les troupes détachées de vostre armée, aussitost qu'il auroit appris la retraite du duc de Savoye, sans en attendre de nouveaux de ma part. Je luy dépeschay avant-hier un courrier et au duc de Noailles. Je leur manday à l'un et à l'autre de se concerter pour faire passer les dites troupes par le Roussillon, s'il estoit possible, ce que je crois d'autant plus facile que le duc de Noailles s'estoit avancé du costé de la Cerdaigne, pour leur faciliter les moyens de passer par Puycerda, si vous aviez jugé qu'il eust été praticable de les y envoyer au lieu de les faire marcher par le Conserans et le comté de Foix. Je feray en sorte dans la suite de vous avertir régulièrement de tout

ce qui viendra à ma connoissance. J'apréhende bien, si les ennemis débarquent des troupes dans le Royaume de Valence, qu'ils ne s'en remettent en possession avec la mesme facilité que vous l'avez conquis. Les places de Tortose et de Lérida estoient d'une grosse conséquence pour conserver les Royaumes de Valence et d'Aragon. Je sçay que vous avez souffert de vous trouver pendant deux mois dans l'inaction, j'apréhende que l'armée ennemie se fortifiant vous ne soyez plus en estat de faire aucune entreprise devant eux. Si le duc de Noailles peut contribuer à quelque diversion ou du moins faire des mouvemens capables de vous soulager, il se portera avec zèle à exécuter ce que vous lui proposerez pour le bien de mon service. Je luy demande d'establir, s'il est possible, des relations avec vous et de ne rien négliger de sa part de ce que vous pourrez désirer de luy pour votre soulagement.

Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très digne et très sainte garde.

Escrit à Versailles le 29 août 1707.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp de Bellpuig, ce 3e septembre 1707.

Sire,

Je commenceray bien des complimens à Votre Majesté en premier lieu sur la naissance de son arrière petit-fils, le prince des Asturies, et sur la levée du siège de Toulon que j'ay appris icy par une lettre de l'amiral Schowel à milord Gallovay qui m'est tombée entre les mains avec un major de Lérida qui la rapportoit à milord Gallovay de la part de M. d'Armstadt[2] à qui il l'avait envoyée. Ce major vint icy se faire prendre dans notre armée croyant que c'estoit celle des ennemis qui y étoit encore. Effectivement, j'avois pris mes mesures si justes et avec tant de secret pour rassembler mes quartiers et

1. Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 8.
2. Plus exactement Darmstadt (Prince Henry de Hesse).

venir icy tomber sur les ennemis qu'ils n'avoient eu nul avis de ma marche. Mais, malheureusement l'ignorance ou la négligence d'un commis espagnol des vivres nous fit perdre trois heures à une distribution de pain que je faisois faire pour quatre jours aux dix-sept bataillons et aux cinquante-quatre escadrons que je menois avec moy, de sorte qu'au lieu de partir à neuf heures du soir, comme j'en avois donné l'ordre, ce qui m'auroit mené sur le camp des ennemis à la petite pointe du jour, je ne pus partir qu'à minuit, et, le jour estant venu, les ennemis découvrirent notre armée sur trois colonnes dans la plaine à une lieue et demie de leur camp au delà du défilé et des bois qui le couvroient et ce fut là la première nouvelle qu'ils eurent de notre marche. Ils décampèrent avec tant de précipitation qu'ils laissèrent beaucoup de bagages et une partie de leur camp tendu et s'en allèrent avec une diligence extraordinaire par plusieurs pelotons par différents chemins, sans que les partis que je laschay après eux en pussent joindre que très peu. Ils se rassem-

blèrent à la nuit à Montblanc, à sept lieues d'icy, mais ne s'y croyant pas encore en seureté, ils ont repassé la montagne et sont à présent dans le camp de Tarragone.

Comme ils avoient fort ménagé ce pays cy, nous l'avons trouvé très plein. Il a esté impossible dans ce premier jour d'empêcher la maraude, et je n'ay pas cru devoir refuser cette petite douceur au soldat qui souffre et n'est point payé depuis longtemps ; mais il y a une telle quantité de paille et de grain que nous y trouverons, pendant le siège de Lérida, de quoy faire subsister notre cavalerie abondament. Je n'attends pour investir cette place que des nouvelles que le convoy d'artillerie soit parti de Saragosse, ce que j'espère qui ne tardera pas.

J'ay vu dans cette lettre de l'amiral Schowel dont j'ai parlé à Votre Majesté qu'il avoit offert à M. le duc de Savoye et à M. le prince Eugène de transporter icy un gros corps d'infanterie et qu'ils luy avoient répondu qu'ils ne pouvoient faire aucun détachement qu'ils n'eussent repassé le Vaar.

J'espère que, suivant le détachement

qu'ils feront, V. M. fera passer des troupes de ces costés-cy pour conserver la supériorité qui est si bien establie à ses troupes en Espagne où il paroist à présent que les principaux efforts des ennemis vont tourner et qui doit (si j'ose prendre la liberté de dire mon sentiment à V. M.) décider du sort de cette guerre.

Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(5 septembre 1707.)

Mon neveu, j'ay receu vostre lettre du 20e du mois passé; les secours que j'ay envoyez à Toulon sont arrivez si à propos que les ennemis, après avoir reconnu l'impossibilité dans laquelle ils estoient de réussir dans leur entreprise, se sont retirez après avoir perdu une partie de leur armée. Aussitost que j'ay esté informé de leur retraite, j'ay dépesché des courriers au maréchal de Berwick et aux intendans des provinces par lesquelles les troupes que vous avez destachées devoient marcher pour les faire retourner auprès de vous. Elles ont esté jointes a Saint-Godens et je ne doute point qu'elles ne vous rejoignent avant que vous ayez

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 177, f° 164-165. Une copie est au Dépôt de la guerre, 2050, n° 12.

receu ma lettre. Ce secours ayant esté inutile, il eust esté à désirer qu'il ne fust point entré en France : quelques soins que ceux qui les commandent prennent pour empescher la désertion, il sera impossible de s'en garantir après ce qu'elles ont souffert.

Je n'ay pu aprendre jusqu'a présent si les ennemis, après le levée du siège de Toulon, ont embarqué ou non un corps de troupes considérable ainsy que le bruit s'en estoit répandu ; je souhaite, en cas qu'ils ayent pris le party d'en faire passer en Catalogne, qu'elles ne dérangent point le projet du siège de Lérida, ce qui pouroit arriver si les troupes que remène d'Arennes ne les prévenoient pas par leur diligence.

Le maréchal de Berwick retourne par Pampelune, il fera la plus grande diligence qu'il luy sera possible ; les troupes vont par Ainsa c'est la route la plus courte. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et sa très digne garde. Escrit à Versailles le 5 septembre 1707.

Louis.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

A Balaguer, ce 10e septembre 1707.

Sire,

Depuis que j'ay eu l'honneur de mander à Votre Majesté le départ des ennemis de Bellpuig, j'ay eu trois accès de fièvre tierce assez violents qui ne m'ont pourtant pas empêché de prendre les mesures nécessaires pour investir Lérida après demain. Le quatrième accès m'a manqué par le secours du quinquina et de la nouvelle du retour des douze bataillons qui sont en vérité à présent bien nécessaires. J'espère qu'ils seront icy avant le temps que je pouvois compter sur ceux d'Estramadure et d'Arennes me sera très utile dans un siège comme celui de Lérida. Mais je croy que les bataillons reviendront en bien mauvais estat et que la peur de rentrer en Espagne fera

1. Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 26.

déserter un grand nombre de soldats surtout s'ils n'ont point touché d'argent depuis qu'ils en sont sortis, comme j'ay eu l'honneur de le mander à V. M. dans ma dernière lettre. Je la remercie très humblement de la bonté qu'elle a eue de me faire part des heureux succès de Toulon. Elle aura veu par ma lettre de Bellpuig que j'en étois instruit par les ennemis. Je souhaite que ces heureux succès continuent et que M. de Savoye ne repasse pas le Vaar avec toute son armée. Cela faciliteroit bien les affaires en ce pays cy. J'auray l'honneur par le premier ordinaire de rendre compte à V. M. de l'estat de Lérida qui est fort peu connu et des mesures que nous prendrons pour l'attaquer.

Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le Roi au duc d'Orléans

(11 septembre 1707.)

Mon neveu, j'ay receu la lettre que vous m'avez escrite le 27 du mois passé, par laquelle il me paroist que vous ne sauriez compter sur rien de certain dans le pays où vous estes, quelques soins que vous preniez pour faire vos dispositions à l'avance, et que vous serez obligé d'attendre la fourniture du munitionnaire espagnol pour exécuter vos projets.

Vous m'informez en mesme temps d'un fourrage que vous avez fait auprès de Belcaire, que les ennemis en ayant esté avertys par deux dragons qui avoient déserté, milord Galloway s'estoit embusqué avec quatre régi-

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 177, f° 175-177. Une copie est au Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 29.

mens espagnols, une troupe d'anglais et de houssards, derrière le village et que le marquis de Las Minas, avec quarante trois escadrons, s'estoit mis en bataille dans un fonds près du village de Lignolla; le succès de ce qui s'est passé entre les troupes que commandoit Cilly et les treize escadrons que commandait Galloway est deub aux justes mesures que vous aviez prises pour vostre retraite qui auroit eu sans doute des suites désagréables pour vous, si vous n'aviez pas fait avancer des compagnies de grenadiers, du nombre de celles qui estoient dans Balaguer pour vous recevoir en cas que vous fussiez poussé, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, estant obligé de vous retirer au travers d'une plaine, devant un corps de cavalarie aussy considérable.

Le maréchal de Berwick a reçu mon ordre à Beziers pour se rendre auprès de vous; il s'y est porté avec tant de bonne volonté que j'ay lieu de croire qu'il auroist esté faſché d'avoir esté destiné pour servir ailleurs. Vous ne sçauriez lui sçavoir trop de gré de la manière dont il en a usé à vostre esgard, vous

devez profiter de son expérience et de ses conseils. Il ira toujours au bien et la confiance que vous luy tesmoignerez augmentera son attachement pour vous.

Je voudrois bien qu'il y eust plus de facilité qu'il n'y en a à vous fournir les choses dont vous manquez, les dépenses que je suis obligé de faire sont si grandes, qu'elles ne se peuvent soutenir que par beaucoup de crédit, il diminue ordinairement par le long usage que l'on en fait; si vous pouvez assurer les conquestes des Royaumes d'Aragon et de Valence par la prise de Lérida et de Tortose, les affaires d'Espagne deviendront plus faciles; celles de Provence sont entièrement finies : le duc de Savoye est rentré en Piedmont et mes troupes ont repris possession de la ville et du comté de Nice. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et très digne garde.

Escrit à Versailles le 11e septembre 1707.

Louis.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

Fontainebleau, 16 septembre 1707.

Mon neveu, j'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite du 3 de ce mois. Il ne me reste pour bien finir cette campagne que de vous voir maitre de Lérida. Rien ne vous empêchera d'en faire le siège commodément. Les précautions que vous avez prises d'éloigner la cavalerie ennemie vous donneront de grandes facilités pour vos convois et vos subsistances. J'appréhende bien que les douze bataillons qui sont en marche pour vous rejoindre n'arrivent très foibles et en mauvais estat. Je n'ay pu encore apprendre certainement qu'il y ait eu des troupes embarquées sur la flotte ennemie ; les lettres qui

1. Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 47, copie. Il ne paraît pas que l'original soit aux Affaires étrangères.

sont venues de Provence en parlent si diversement que l'on ne sauroit y ajouter foy. Ce qui paroit de plus véritable, c'est une grande division entre les généraux de l'Empereur et le duc de Savoye. Il semble mesme que les premiers soient déterminés de faire marcher dès à présent leurs troupes dans l'Etat de Milan. Elles sont arrivées en Piémont fort délabrées et diminuées de plus d'un tiers.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp devant Lérida, 17e septembre 1707.

Sire,

J'ay reçu par cet ordinaire les deux dépèches dont Votre Majesté m'a honoré du 29e aoust et du 5e septembre. M. le maréchal de Berwick est icy d'avant hier, mais les douze bataillons n'y peuvent pas estre si tost n'estant arrivez que le 15e à Jaca. A l'égard des escadrons ils estoient en si mauvois estat que M. de Berwick les a laissez sur la frontière pendant une quinzaine de jours pour tâcher de se remettre un peu.

Les premiers bataillons françois qui viennent d'Estramadure doivent arriver à Saragosse le 17. J'attends icy aujourd'hui un bataillon des gardes espagnolles qui, avec ce que j'ay, fera dix-huit bataillons.

1. Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 52.

J'en ay trois à Alfaras avec l'artillerie qui, faute de voitures, vient très lentement aussi bien que celle venue nouvellement de France qui est à Fraga. Je me sers de tous les moyens que je puis et de tous les équipages de l'armée autant que je les puis prendre, mais cela ne diligente pas la chose autant que je voudrois.

J'ay aussi deux bataillons à Balaguer, mais comme ce poste est important pour éloigner les miquelets et à cause du pont qu'il a sur la Segre, je ne compte pas les pouvoir retirer de longtemps. J'attends encore trois bataillons espagnols sur lesquels je ne compte pas infiniment.

A l'égard de la situation où nous sommes icy, j'ay mis cinquante escadrons sur la hauteur qui est de l'autre costé de la Segre prets à se porter à droite ou à gauche, suivant les mouvements que la cavalerie des ennemis, qui depuis deux jours s'est rapprochée de Tarrega à huit lieues d'icy, pourroit faire pour s'approcher de Lérida. J'ay huit bataillons campez du même costé dans la Huerta pour donner la main à cette cavalerie en cas

de besoin, contenir la teste du pont de Lérida et soutenir celuy de Pampelune que j'ay fait placer à la haute Segre. Je n'ay point de pont à la basse Segre et je cherche tous les moyens pour faire revenir des bateaux que j'ay à Mequinença pour en faire un, ce que je crois quasi impossible, les bateaux estant trop grands pour estre portez sur des charrettes et la Segre estant presqu'impossible à remonter. Le reste des troupes embrasse Lérida autant que leur petit nombre le peut permettre. Je me suis attaché principallement à couvrir le chemin de Fraga où est nostre dépot d'artillerie et d'où nous tirons nos vivres, et, comme il n'y a que très peu de cavalerie dans la ville, quelques patrouilles de nostre cavalerie qui roulent dans la plaine suffisent pour empèscher les miquelets et l'infanterie de sortir de la Huerta pour inquiéter notre communication.

Voilà depuis que nous sommes icy tout ce que nous avons pu faire avec grande quantité de facines n'ayant point encore de canon et manquant mesme des outils nécessaires pour ouvrir la tranchée. J'ay reconnu avec

les ingénieurs tous les costez et nous avons résolu d'attaquer la ville par la haute Segre où, quoy que on dise qu'il y a deux enceintes dont nous ne nous sommes pourtant point aperceus, nous trouvons beaucoup plus de facilitez, tant parce que la ville nous montre un plus petit front que par le voisinage de notre pont pour les facines de notre parc d'artillerie et du peu de canon que nous avons à essuyer du chateau qui plonge trop en cet endroit pour nous pouvoir beaucoup incommoder. Il y a aussy un couvent et une grosse église derrière laquelle, à la faveur d'un rideau, nous pourrons ouvrir la tranchée très près. Je n'attends pour cela que les outils dont j'ay déjà parlé à V. M., voyant de quelle conséquence infinie il est de profiter du temps que les ennemis nous donnent et de tâcher du moins d'avoir la ville avant que l'infanterie qu'apparemment ils embarqueront à Nice ou à Villefranche soit arrivée.

La ville une fois prise nous serons bien plus à notre aise pour nous couvrir de la Segre et nous attaquerons le château par dedans la ville qui est le seul costé par où il paroist

attaquable, laissant le fort Gardin qui, le château pris, tombera de lui mesme.

Dès que la tranchée sera ouverte, j'envoieray à V. M. un plan des attaques que nous aurons faites et de celles que nous projetons.

Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(30 septembre 1707.)

Mon neveu, j'ay receu la lettre que vous m'avez escrite du 17e de ce mois, par laquelle vous me mandez que le maréchal de Berwick est arrivé auprès de vous, que le détachement qui avait esté fait de douze bataillons pour la Provence est à Jaca, qu'il y a encore loin jusques à Lérida, que les premiers bataillons françois qui viennent d'Estramadure devoient arriver à Saragosse le 17. Si toute vostre infanterie étoit complète, vous feriez le siège de Lérida bien à vostre ayse sans craindre les secours que l'on assure qui doivent venir à l'archiduc, je ne vois rien jusqu'à présent qui donne lieu de croire

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 177, f° 217. Une copie est au Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 83.

que les ennemis ayent embarqué des troupes après leur retraite de Provence. Vous avez raison de vous servir de tous les moyens qui dépendront de vous pour establir deux ponts sur la Segre et de vous précautionner contre les torrens, en cas que vous en ayez de nouveaux à essuyer; vous voyez de près et par vous mesme l'endroit par lequel il vous paroist plus aysé d'attaquer la place, vous pouvez consulter des gens du pays; quoyque la fidélité de la pluspart de ceux qui l'habitent soit suspecte, il s'en pourra peut estre trouver quelqu'un qui sera bien ayse de profiter de l'ocasion pour se faire un mérite auprès de vous d'avoir contribué à la prompte réduction de cette place; j'attends le plan et les dispositions que vous me faites espérer, lorsque vous serez entièrement déterminé.

Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et très digne garde.

Escrit à Fontainebleau, le 30e septembre 1707.

Louis.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(6 octobre 1707.)

Mon neveu, j'ay veu par la lettre que vous avez escrite à Chamillart du 24e du mois passé les difficultés presque insurmontables qui se sont rencontrées jusqu'à présent pour commencer le siège de Lérida, que vous n'avez que dix-huit (bataillons) qui ne font que six mil hommes, cinq mil outils et quelque artillerie et que les munitions arrivent très lentement. J'aprends d'ailleurs que les maladies augmentent de jour à autre par les fatigues et le mauvais tems ; la saison estant aussy avancée qu'elle l'est, j'apréhende que la durée de ce siège ne réduise votre infanterie à rien et que vous ne soyez forcé après un long temps

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 177, f° 228. Une copie est au Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 95.

à abandonner cette entreprise. Il me semble qu'il conviendroit beaucoup mieux de prendre dès à présent la résolution d'asseurer les frontières d'Aragon et du Royaume de Valence, d'establir des quartiers aux environs de Lérida, mesme de prendre la ville si vous croyez pouvoir y tenir des troupes en seureté et tenir le chasteau investi jusqu'au commencement du printems prochain. Ce seroit le moyen de conserver vos troupes, de leur donner le temps de se restablir et de vous mettre en estat, en disposant toutes choses, d'attaquer de vive force le chasteau au printemps prochain et de vous en rendre le maitre en peu de jours, s'il ne se rendoit pas par la faim et par les autres incommodités que la garnison souffriroit jusqu'à ce tems-là. Je ne veux pas vous déterminer absolument au party que vous aurez à prendre vous laissant la liberté entière de faire ce que vous croirez plus convenable au bien de mes affaires et de votre propre réputation. Mais je vous mande ce qui me paroist de meilleur et de plus seur de toutes manières. Je vous envoye un courrier exprès estant

persuadé que vous ne sçauriez estre trop promptement en estat de vous déterminer.

Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et très digne garde.

Escrit à Fontainebleau, ce 6e octobre 1707.

Louis.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp devant Lérida, ce 8e octobre 1707.

Sire,

J'envoye à Votre Majesté le plan de nos attaques de Lérida[2]. Je fis ouvrir la tranchée la nuit du deux au trois, un peu contre l'avis des ingénieurs qui n'estoient pas contens de commencer avec aussi peu d'outils que nous avions. Cependant on en a eu tant de soin qu'on n'en a point manqué quoyqu'on ayt esté obligé de faire beaucoup d'ouvrage pour se couvrir du château et se défiler du bout du pont par où les ennemis ont fait sortir de temps en temps des gens pour venir tirer dans notre tranchée à revers.

1. Dépôt de la guerre, vol. 2750, n° 100.

2. Voir les deux reproductions qui sont à la suite des lettres. On remarquera toutefois que ce n'est pas le plan annoncé par le Prince, mais un dessin exécuté quelques jours après la prise de la ville.

Autant qu'on peut voir du dehors, je croy que les batteries de la gauche verront à revers la seconde enceinte des ennemis. Ainsy il y a lieu d'espérer que, dès que la brèche sera faite, nous serons entièrement maitres de la ville. On a conduit cette nuit une partie du canon à une batterie ; on achèvera ce soir d'y mener le reste et demain matin tout commencera à tirer à la fois. On leur jettera seullement aujourd'hui quelques bombes sur une batterie à barbette qu'ils ont fait à la courtine du château et qui plonge un peu dans nos batteries et dans notre tranchée depuis le commencement de cette semaine que la tranchée est ouverte. Quoyqu'on ait commencé de très près et que les ennemis ayent fait beaucoup de feu de mousqueterie et de canon, nous avons esté assez heureux pour n'avoir qu'une douzaine d'hommes tuez et environ soixante de blessez.

Le chevalier d'Asfeld est revenu icy depuis deux jours et nous avons pris avec lui les mesures nécessaires soit pour faire le siège de Tortose, si après la prise de Lérida nos vivres et nos munitions nous le permet-

tent, soit pour établir des quartiers dans le Royaume de Valence à couvert de la rivière de Mijares le long de laquelle il va faire des lignes et qui communique avec ceux que nous établirons en Aragon, ce qui ne se pourra pas faire sans prendre Morella.

La cavalerie des ennemis est toujours à Tarrega. Ils rassemblent le plus de miquelets qu'ils peuvent avec le peu d'infanterie qu'ils peuvent avoir, ce qui m'a obligé d'envoyer Fonbeausard[1] à Monçon avec un régiment de cavalerie, un de dragons et un bataillon. J'en ay deux dans Balbastro, trois à Alfaras avec un détachement de cavalerie, trois à Balaguer avec un régiment de dragons et deux à Fraga qui est notre principal dépot. Tous ces détachemens affoiblissent un peu l'armée; mais ils escartent entièrement les miquelets, nous assurent de ces postes qui sont importants pour le passage de la Segre et de la Cinca et couvrent absolument nos convoys qui se font en sureté, sans escorte, à l'abry de ces postes. Il n'est encore arrivé aux ennemis aucun secours que

1. Le texte porte Fonboizart.

deux cens hommes de recrues pour les gardes de l'archiduc et mesme les avis que j'ay de la mer portent que la flotte qui avoit paru aux costes de Barcelone a fait voile vers le destroit.

Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp devant Lérida, ce 14e octobre 1707.

Sire,

J'ay reçu la lettre que Votre Majesté me fait l'honneur de m'escrire du 6e de ce mois. Heureusement, malgré les conseils timides de beaucoup de gens de ce pays cy, il n'est plus temps de délibérer si on attaquera Lérida ou non. La ville est prise d'avant hier au soir et le château quoyque très difficile ne paroist pas une chose imprenable; mesme, pouveu qu'on m'en fournisse les moyens de Madrid, je crois pouvoir faire réussir l'affaire de Tortose et si les recrues arrivent aussytost, l'année qui vient, que M. de Chamillart me le fait espérer et en aussi bon estat, les troupes de V. M. seront rétablies et, loin que ces expéditions leur nuisent, elles ne

1. Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 130.

serviront qu'à les mettre dans une meilleure situation pour se rétablir pendant leur quartier d'hiver.

Pour rendre compte exact à V. M. de ce qui s'est passé, je luy diray que dimanche au matin, les dix-neuf pièces de canon et les quatre mortiers que j'avois fait mettre en batterie commencèrent à tirer et furent si bien servies (malgré un grand feu de mousqueterie que les ennemis faisoient, joint à celuy de treize pièces de canon du château qui, n'estant point incommodé par le notre, plongeoient sur notre tranchée et détruisirent quasi entièrement l'épaulement de notre batterie du centre), que le mardy onze au soir il y avoit trois brèches considérables, l'une à notre droite de la première enceinte de la ville, l'autre à la contregarde la plus proche de nos ouvrages et la troisième derrière la seconde enceinte de la ville, ainsi que V. M. pourra voir par le plan. Je croyois, dès ce moment, l'affaire en estat, mais je déféray au sentiment de M. le maréchal de Berwick qui, par l'avis des ingénieurs, jugea à propos de la remettre au mercredy

douze. M. d'Avaray et M. de Carcado estoient les officiers généraux de tranchée avec les deux bataillons d'Auvergne, celui de Bresse et celui d'Angoumois. Ces quatre compagnies de grenadiers, avec les deux d'Orléans qu'on y joignit furent destinées pour attaquer la brèche de la droite et celle de la contregarde. A l'entrée de la nuit, il y avoit quatre cens travailleurs pour y faire le logement, les deux bataillons d'Auvergne avec leurs piquets à leur teste les soutenoient, les bataillons de Bresse et d'Angoumois estant destinez pour garder la gauche. Je fis arriver la brigade d'Orléans à la queue de la tranchée pour se porter où il seroit nécessaire.

Le signal fut donné par une salve de toutes nos pièces en batteries et nos grenadiers entrèrent sans grande résistance sur la brèche et dans la contregarde. Les ennemis firent un feu épouvantable de canon à cartouche et de mousqueterie, du château, de la seconde enceinte et de toutes les maisons de la ville, qui dura de la mesme force pendant plus de deux heures, pendant lequel on ne laissa pas de faire le logement. Les grena-

diers d'Auvergne soutenus de ceux d'Orléans s'avancèrent ensuite jusqu'à la brèche qui estoit derrière la seconde enceinte. Les ennemis alors qui avoient abandonné leur chemin couvert sur notre gauche, se voyant près d'estre emportez revinrent en force pour attaquer nos grenadiers sur la brèche. Mais ils furent repoussés sans avoir jamais pu les ébranler. On ne peut trop se louer en cette occasion de la valeur des troupes et si Votre Majesté avoit la bonté d'accorder des croix de saint Louis aux deux capitaines des grenadiers d'Auvergne nommés Bèche et Polignac qui se sont très distingués, ce seroit un honneur qui donneroit une grande émulation au reste des troupes. Après ce dernier effort des ennemis on estoit en estat d'entrer dans la ville, l'espée à la main, ne leur restant qu'une très mauvaise enceinte. Mais pour éviter la confusion et le désordre de la nuit, on jugea plus à propos de différer l'affaire au lendemain matin. Je ne puis m'empescher de marquer à V. M. la bonne conduite et la valeur avec laquelle M. de Carcado conduisit toute cette attaque;

Mouchan dont je ne puis assez dire de bien à V. M. dans toute la suite du siège et dans tout ce que je luy ay veu faire depuis le commencement de la campagne, y fit aussi des choses extraordinaires et toutes les troupes en général y ont fait des merveilles.

Hier, 13e à la pointe du jour, on fit avancer des grenadiers pour se saisir du chemin couvert qui estoit à notre gauche et embrasser par là la ville de tous les costez. Mais on trouva que les ennemis avoient tout abandonné et dans ce moment il descendit du château un tambour de M. d'Armstadt[1] demandant grâce pour les paysans qu'il vouloit laisser dans la ville. J'empèchay nos troupes d'y entrer et luy manday que puisque ces paysans luy avoient aydé à deffendre la ville, ils n'avoient qu'à s'enfermer avec lui dans le château; il en a reçu un grand nombre, ce qui n'empèche pas qu'il n'en reste encore plusieurs dans la ville dont nous avons hier au soir occupé tous les postes et qui a esté pillée aujourd'huy par l'armée qui avoit grand besoin de cette gorge chaude. J'y fais ce soir

1. Plus exactement Darmstadt.

entrer nos mortiers et quatre pièces de canon pour battre les maisons de la première enceinte du château qui ne peuvent pas faire grande résistance et qu'il est absolument nécessaire d'occuper par quelque costé qu'on veuille l'attaquer. Quoiqu'il paroisse assez bon, je me flatte que nous en viendrons à bout et qu'ainsy je pouray ne me point servir de la permission que V. M. me donne de ne le point attaquer.

Je ne puis m'empêcher de témoigner à Votre Majesté les soins et la peine que M. le maréchal de Berwick s'est donnée dans ce siège s'exposant pour tout reconnoistre, comme un simple ingénieur pouroit faire.

Nous avons encore eu un bonheur assez rare dans ce siège qui est une parfaite intelligence entre messieurs de l'artillerie et les ingénieurs. J'ay lieu de me louer très fort des uns et des autres.

Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp devant Lérida, ce 22e octobre 1707.

Sire,

Depuis que j'ay eu l'honneur de mander à Votre Majesté la prise de Lérida, on a travaillé à l'attaque du château mais pas avec tant de diligence que j'aurois pu souhaiter ayant trouvé du roc à la droite et y ayant eu de la difficulté à contenir les soldats dans la ville qui ne songeoient qu'à piller. V. M. verra par le plan de quelle manière on conduit ces deux attaques. La batterie la plus reculée des deux que nous faisons à la droite tirera, que j'espère, demain; l'autre est sur un plateau très élevé d'où on battra aisément tous les petits ouvrages des ennemis et mesme on fera de là sans peine une brèche au donjon. Mais cette

1. Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 153.

batterie ne pourra pas estre faite si tost parce qu'il n'y a point de terre sur ce plateau et qu'il faut toute l'y apporter.

A la gauche j'ay estably trois pièces de canon qui battent l'église Saint-André et les maisons enfermées dans la première enceinte du château, mais j'espère encore davantage d'un chemin plus sur la droite qu'on a trouvé, de maisons en maisons pour prendre ce retranchement par derrière. Après que nous en serons maistres, on verra si l'on veut continuer par là l'attaque au front de l'ouvrage à corne ou si l'on s'en tiendra à l'attaque de la droite qui paroit la plus facile.

Mardy dernier quelques paysans rapportèrent à M. le maréchal de Berwick que les ennemis rassembloient un corps d'infanterie et qu'ils y joignoient le plus grand nombre de miquelets qu'ils pouvoient. Cela fut confirmé par des avis de Tortose qui portoient que toutes les troupes réglées qui estoient dans cette place aussi bien qu'à Tarragone, avoient eu ordre de joindre l'armée. On disoit la même chose de celles des Gironne et du peu qui se trouvoient dans la

montagne opposées au petit corps que commande Fonbeausard. Sur cet avis, M. le maréchal me proposa de faire repasser la Segre à la cavalerie et aux dix bataillons que j'avois du costé de la plaine d'Urgel pour mettre devant nous la Segre et la Noguera, de quelques costés que les ennemis pussent venir. Mon sentiment estoit tout opposé. Je voulois faire passer la Segre à une vingtaine de bataillons qui n'auroient pas laissé de faire par le pont leur service de tranchées comme faisoient ceux qui y estoient. Avec cela j'aurois esté à portée de tomber sur les ennemis au premier mouvement qu'ils auroient fait en deçà de Tarrega et je ne croyois pas pour moy en particulier la démarche honeste de repasser la Segre devant un ennemi aussi inférieur que celui qui nous est opposé. Nous en parlasmes à plusieurs officiers généraux qui quasi tous furent de l'avis de M. le maréchal. Je disputay mon opinion et leur fis voir les incommodités pour le fourrage et l'eau, dont la cavalerie pouvoit souffrir de ce costé-cy, mais enfin je me rendis à leur prudence, voyant que le

service de V. M. ne périclitoit en rien et que je ne sacrifiois que mon intérest particulier, quoy que je ne pense pas comme eux qu'une bataille bien gagnée présentement fut tout à fait inutile. Cependant comme cela n'est point nécessaire pour prendre Lérida, toutes les troupes qui estoient de l'autre costé ont repassé ce matin la Segre. Je ne sçay si je dois dire à V. M. qu'elle me doit sçavoir plus de gré de ce sacrifice que de tous les autres petits services que je puis lui rendre dans ce pays-cy. Hier au soir il nous arriva des avis certains que les ennemis n'avoient nulle infanterie dans leur camp.

Je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

Versailles, 29 octobre 1707.

Mon neveu, J'ai receu les lettres que vous m'avez écrites les 8 et 14 de ce mois. La dernière m'a fait un grand plaisir par l'espérance prochaine qu'elle m'a donnée de voir Lérida rentrer sous l'obéissance du Roy, mon petit fils. Il devra en entier à votre fermeté la paisible possession de l'Aragon. Je ne saurois assez vous dire combien je suis content de la manière vive et prompte avec laquelle vous avez soumis cette ville. Les suites ne sauroient en estre que très heureuses et quoyque l'entreprise du château vous paroisse difficile, j'ay lieu de croire, par les soins infinis que vous vous donnez, que

1. Copie du Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 172. L'original paraît manquer aux Affaires étrangères.

vous en viendrez à bout. J'approuve le party que vous avez pris de refuser la sortie des paysans qui s'étoient jettés dans la ville de Lérida et que vous les aïez fait entrer dans le château, mesme que vous aïez laissé piller la ville, cet exemple de sévérité et de justice intimidera ceux qui auroient dans la suite été portez à se maintenir dans l'esprit de révolte qui ne se peut détruire que par la force et par la crainte.

Je suis très content de la manière distinguée avec laquelle tous les officiers servent et de l'intelligence qu'il y a entre les ingénieurs et les officiers d'artillerie. Je suis persuadé que vous les entretiendrez aisément dans cet esprit d'union...

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(31 octobre 1707.)

Mon neveu, J'ay receu la lettre que vous m'avez escrite le 22e par le retour du courrier que je vous avois dépesché, par laquelle je vois que vous avez trouvé de grandes difficultez pour attaquer le chasteau de Lérida, non seulement par la qualité du terrain de la droitte qui s'est trouvé de roch, mais encore par la licence des soldats qui se sont entièrement abandonnez à piller la ville. Il est impossible dans de pareilles ocasions qu'il n'y ait beaucoup de désordres. Cet exemple pourra devenir utile dans la suitte. Je souhaite que vous n'ayez pas souvent d'ocasion d'y avoir recours.

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 177, f° 347. Une copie est au Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 185.

Je ne connois pas assez le nombre d'infanterie que l'Archiduc peut avoir ni la quantité qu'il en peut rassembler. Je n'ay eu jusqu'à présent aucunes nouvelles qu'il en ait esté embarqué aux costes d'Italie pour faire passer en Catalogne; s'ils prennent cette résolution vous en serez averty par un courrier aussitost que j'en seray informé.

Les différents partis qu'il y avoit à prendre sur la délibération pour faire repasser la Segre à la cavalerie et aux dix bataillons qui estoient du costé de la plaine d'Urgel pouvoient estre balancez; vostre situation est assez bonne et la prise de Lérida d'une assez grande importance pour en asseurer la conqueste en cas qu'il vous soit possible de la faire sans vous exposer à un évènement qui pourroit entièrement déranger toutes les affaires d'Espagne s'il n'estoit pas heureux; vous retrouverez dans la suitte de cette guerre de nouvelles ocasions de vous faire valloir et de vous dédommager du sacrifice que vous avez fait de vostre propre gloire; vous auriez assez fait si vous pouviez vous rendre maistre de Lérida et de Tortose avant de faire entrer

l'armée que vous commandez dans des quartiers d'hiver; je doute qu'il vous soit possible d'exécuter cette dernière entreprise. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et très digne garde.

Escrit à Versailles, le 31 octobre 1707.

LOUIS.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp devant Lérida, ce 5e novembre 1707.

Sire,

Depuis que je n'ay eu l'honneur de mander à Votre Majesté des nouvelles du siège du chateau de Lérida, il a toujours continué son train quoyqu'assez doucement. On a entièrement abandonné l'attaque qu'on faisoit par dedans la ville comptant qu'elle ne mesnoit à rien d'essentiel et qu'on y pourroit perdre du monde. J'y ay mesme mis huit bataillons à demeure pour y garnir tous les postes et empêcher par là les désordres que les troupes qui s'y relevoient tous les jours continoient à y faire. A la droite on s'est logé sur une espèce de chemin couvert que V. M. peut voir dans les plans et sur tous les petits ouvrages destachez. Nos batteries après avoir esté plusieurs fois ren-

1. Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 194

moyen de séparer de leur gros trois escadrons qu'il defit entièrement. Il nous vient tous les jours de leur camp un grand nombre de déserteurs et ceux qui les font les plus forts ne leur donnent que dix-neuf bataillons très faibles et de gens ramassez; les déserteurs disent qu'ils ont grande attention aux signaux qu'on leur fait du château, je croy pour se retirer dès qu'il voudra capituler. Quoyqu'il en soit, ils ne retarderont en rien la prise de Lérida pour laquelle nous n'attendons que les brèches. Il faut à présent songer à autre chose.

Si tous les magasins étoient prests et en estat d'estre transportés en peu de temps, je n'hésiterois pas à dire à V. M. qu'il n'y a pas un moment à perdre pour marcher à Tortose dès que Lérida sera pris. Mais la plupart de nos cevades[1] et de nos farines sont encore en Navarre, la poudre que j'attends pour ce siège (car je ne dois pas compter sur celle qui restera de celuy cy) est encore en Castille ou à Bayonne et quand tout cela sera arrivé à Saragosse ou mesme à Mequinença,

1. Orges.

comme je n'ay que peu de bateaux, ils seront obligez de faire plusieurs voyages. Ainsi il est impossible d'estre prests pour Tortose avant le quinze décembre. J'ay pris le party sur cela de faire la disposition des quartiers d'hiver et comme j'ay le temps d'attendre les ordres de V. M. je la supplie de vouloir bien me les donner. M. le maréchal de Berwick croit que les troupes seroient trop fatiguées et auroient de la peine à se remettre en faisant pendant l'hiver ce siège de Tortose, je suis persuadé du contraire. Il est vray que c'est une fatigue pour les troupes, mais comme elles ne sont point payées dans leurs quartiers, quoyqu'elles y soient nourries, il est certain que le soldat ayme mieux gaigner de l'argent à un siège pourvu qu'on ayt la précaution de leur faire trouver du vin et de la viande, comme on a fait icy, et de leur payer leur travail régulièrement. Pour ce qui est des troupes qui ne seront pas dans le plat pays, il est seur qu'elles seront mieux à une expédition que dans la frontière mangée où il faudra qu'elles passent l'hiver. Voilà pour l'in-

commodité des troupes qui est la seule difficulté qu'on me fait icy à cette entreprise.

Je ne montreray point à V. M. de quelle utilité la prise de cette place est pour couvrir le Royaume d'Aragon et celuy de Valence. Elle en sait mieux que moi la conséquence. Je luy feray faire seulement attention que si on remet cette entreprise au commencement de la campagne prochaine, pour peu qu'il soit venu des renforts aux ennemis ou seullement qu'ils ayent recruté ce qu'ils ont de troupes à présent, elle deviendra très difficile, impossible à exécuter avec moins de troupes que tout ce que nous avons dans ce pays-cy, les ennemis conservant toujours les communications par le bord de la mer et le Val de Tarragone, tandis que nous sommes obligez à faire un grand tour. Au lieu que, si cette place est prise en hiver à quoy les ennemis qui n'ont point de magasins et dont les troupes sont très délabrées ne pourront faire aucune opposition, le printemps qui vient trente bataillons en campagne avec les garnisons de Tortose et de Lérida suffiront pour garder entièrement

cette frontière et mesme chasser les ennemis dans le fond de la Catalogne, tandis qu'on pourra agir avec grosse armée, dès le quinze d'avril, sur les frontières du Portugal. La marche d'icy là, quoyque de près de quarante jours, n'est point fatiguante pour les troupes parce qu'elle se fait par un bon pays où le soldat est nourry et a du vin pour rien, suivant la coutume établie, et qu'il n'y a pas un Castillan qui ne luy donne jusques à sa chemise pour voir attaquer les Portugais, et, dans l'estat où est à présent le Portugal, il peut estre écrasé en une campagne, de sorte qu'il faudra que les Anglois choisissent ou de l'abandonner entièrement ou d'y porter un secours considérable qu'ils ne peuvent tirer que de Flandres. Ces réflections sont trop importantes et touchent de trop près à l'affaire généralle pour que ce soit à nous à les faire.

M. le maréchal de Berwick qui pense comme moy sur l'utilité du Portugal, l'année qui vient, propose un troisième party mitoyen qui est de faire la défensive en ce pays-cy, sans prendre Tortose avec cinquante

bataillons et quatre vingt dix escadrons moyennant les lignes qu'on fait actuellement le long du Mijares et la prise de Morella où je feray marcher un détachement dès que Lérida sera pris et d'envoyer trente bataillons et vingt escadrons en Portugal qui, avec ce qui y est déjà, fera une armée assez considérable avec quoy il sera aisé de prendre Almeida. Quant à moy je me méfie toujours des partis mitoyens et il me semble qu'ils ne vont au fait ni de l'un ni de l'autre.

Après avoir expliqué à V. M. les sentimens des uns et des autres, j'attends sa décision avec toute la soumission et le respect avec lequel je suis, Sire, de Votre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le duc d'Orléans au Roi[1]

Au camp devant Lérida, ce 12e novembre.

Sire,

Le château de Lérida a enfin capitulé. Le chevalier de Maulevrier présentera à Vostre Majesté les articles et en mesme tems luy pourra rendre compte du détail de tout ce qui s'y est passé qu'il a bien veu. Il est connu de Vostre Majesté, ainsi je croy n'en pouvoir dire mieux sinon qu'il ne s'est point démenti. Je l'ay aussi chargé d'informer V. M. de l'estat et des besoins de son armée tant pour les vivres qui sont très peu assurez que pour la paie. J'ay déjà eu l'honneur de demander les ordres de V. M. et de luy proposer ma pensée pour la campagne prochaine. J'apréhende que l'estat où la longueur de ce siège a mis nostre canon ne soit

1. Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 215. Autographe. Cette ettre manque dans le manuscrit K K, 1321-1322 des Archives nationales.

un obstacle invincible pour faire le siège de Tortose en hiver. Le Ch(evalier) de Maulevrier est instruit de tous ces détails et en rendra compte mieux que je ne pourois faire moy mesme.

A l'esgar(d) du siège, je ne puis trop me louer et en généra(l) et en particulier de la bonne volonté des troupes depuis le premier jusqu'au dernier, mais surtout de l'artillerie sur qui le malheur est tombé et dont on a le plus perdu à proportion du reste. M. le mareschal de Berwick s'est donné des soins infinis; on ne luy peut reprocher que de s'exposer plus que ne devroit faire le moindre ingénieur.

Pour moi, je m'estimerois bien heureux si ce petit succès pouvoit faire quelque plaisir à Vostre Majesté ou du moins luy faire connoistre l'extrême envie que j'ay de me rendre moins indigne de la confiance et des bontés particulières dont elle m'a comblé. Je suis avec un très profond respect, Sire, de Vostre Majesté très humble et très obéissant sujet et serviteur.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

LE ROI AU DUC D'ORLÉANS[1]

A Versailles, 20 novembre 1707.

Vous verrez par mon autre lettre le plésir que la prise de Lérida m'a fait. Les soins que vous y avez pris et la gloire que vous y avez acquise augmente encore ma joie. Je vous parle sinsérement et je puis vous assurer que l'amitié que j'ai pour vous est telle que vous méritez.

LOUIS.

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 177, f° 323. Copie. L'original autographe se trouve aussi dans les archives du ministère.

Le Roi au duc d'Orléans[1]

(21 novembre 1707.)

Mon neveu, l'heureux succès du siège de Lérida qui est dub à vos soins semble avoir osté aux ennemis toute espérance de rentrer dans l'Aragon par toute autre voye que celle du Royaume de Valence, qui seroit dans une entière seureté si vous aviez eu les moyens de prendre Tortose, ainsy qu'il paroissoit par vos précédentes lettres que vous aviez dessein de le faire. La saison trop avancée, l'infanterie fort affoiblie par les actions vives et la durée d'une longue et pénible campagne jointes au manque d'artillerie, de vivres et de munitions vous ayant déterminé

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 177, f° 331-336. Original. Deux copies se trouvent l'une dans la même collection, vol. 174, f° 109-113, l'autre au Dépôt de la guerre, vol. 2050, n° 243.

à prendre des quartiers d'hyver, le principal objet de vostre attention, c'est de les distribuer de manière qu'elles puissent y vivre avec assez de commodité pour s'y restablir, qu'elles soyent à portée de recevoir leurs recreus et de pouvoir les employer de bonne heure au printemps prochain pour vous rendre le maistre des postes que vous avez resolu d'attaquer avant que l'armée des ennemis soit assemblée soit du costé de la Catalogne ou de celuy du Portugal. Le chevalier de Maulevrier que vous avez choisy pour me rendre compte de ce qui s'est passé pendant le siège de Lérida et des projets que vous avez faits pour la campagne prochaine m'a fait connoistre, comme vous me l'aviez mandé par vostre lettre du 5, que vostre principal objet seroit le Portugal et que vous estes persuadé que mes troupes et celles du Roy, mon petit fils, se pourroient partager de manière à laisser sous le commandement du maréchal de Berwick pour la deffense des Royaumes de Valence, d'Arragon et la conservation du Roussillon, cinquante bataillons dont trente de mes troupes et vingt de celles

du Roy d'Espagne avec quatre-vingt dix escadrons de cavalerie ou dragons; que vous auriez encore une armée assez forte pour entrer en Portugal avec supériorité; que l'Archiduc ne sçauroit se soustenir en Catalogne sans un secours de vingt bataillons, que les Portugais sont très faibles, que leurs alliés ne sçauroient les fortiffier suffisamment des deux costés pour résister aux deux armées avec lesquelles vous seriez d'avis de les attaquer en mesme temps et que pour se mettre en estat de le faire d'une manière convenable il seroit nécessaire de travailler des à présent à rassembler les vivres, artillerie et munitions en quantité suffisante pour assièger dès les premiers jours d'avril Tortose et Almeida, que les depots pour ces deux entreprises doivent se faire l'un à Tudela pour ce qui sera envoyé de France, ou du moins en partie, l'autre à Ciudad Rodrigo pour les secours que vous tirerez de l'Espagne. Il n'y a aucun inconvénient de travailler sur ce plan le plus tost qu'il se pourra. Pour le faire avec seureté et dans une proportion convenable au temps que ces premières entrepri-

ses pourront durer, il seroit bien à propos que les officiers d'artillerie envoyassent incessamment à Chamillart des estats de ce qu'ils pouront tirer des environs de Tortose et de ce qu'il faudra qu'il fasse passer des magazins de mon Royaume. Vous prendrez vos mesures avec le S[r] Amelot pendant le séjour que vous ferez à Madrid pour tout ce qui peut avoir rapport au Portugal qui roulera uniquement sur vos soins et ceux d'Espagne.

Je regarde comme une affaire capitale d'assurer la possession du Royaume de Valence et de resserrer l'Archiduc dans Barcelonne, ce que vous (ne) sçauriez vous promettre qu'après la prise de Tortose qui doit estre préférée à toute autre entreprise; c'est pour cela que vous ne devez point faire marcher aucunes des troupes qui sont dans les Royaumes d'Arragon et de Valence du costé de la Castille et de l'Estramadure que je n'aye pris mes dernières résolutions avec vous pendant que vous serez auprès de moy, le chevalier de Maulevrier m'ayant asseuré que vous deviez vous y rendre vers la fin de l'année.

Il ne vous reste donc qu'à establir des quartiers d'hyver et distribuer toutes les troupes dans des lieux où elles puissent subsister commodément à portée de l'Aragon et de Valence. Elles y recevront leurs recreues et après avoir fait les réparations dont elles ont besoin, elles seront en estat de marcher partout où elles pourront estre employées plus utillement.

Vous communiquerez au Roy, mon petit fils, les veues que vous avez et agirez en tout de concert avec luy; il a trop d'interest aux evènemens de la campagne prochaine pour ne luy pas donner une parfaite connoissance et mesme se déterminer avec luy sur ce qui luy paroistra plus convenable pour luy asseurer la possession de ses Estats.

Je laisse à Chamillart le soin de vous rendre compte des moyens dont on pourra se servir pour asseurer le service des vivres et de l'artillerie aussy bien que de la subsistance des troupes. Il ne m'a pas laissé ignorer les difficultés qu'il y a de fournir des fonds, le besoin que vous en avez, ce qui est du aux troupes et le desrangement pour le

payement des lettres de change tirées sur Lyon et sur Paris dont la plus grande partie ont esté protestées.

Je ne vous renverray pas le Ch^er^ de Maulevrier que vous ne m'ayez mandé que vous le désirez. Il attendra de vos nouvelles par le retour du courrier que je vous envoye.

Je mande au maréchal de Berwick qui désire venir passer quelque temps avec sa famille qu'il peut profiter des deux premiers mois du quartier d'hyver après que les troupes seront distribuées, que vous aurez estably tous les postes et réglé les officiers généraux qui y commanderont sous l'ancien lieutenant général[1]. En cas que la santé de Legal luy permette de passer l'hyver en ce pays là, ce commandement le regarde. D'Arennes doit rester à Lérida, donner tous ses soins à faire réparer les désordres causez par l'artillerie et mettre le plustost qu'il pourra cette place dans une entière seureté. Tous les officiers généraux et brigadiers qui voudront servir cet hyver auront des lettres de ser-

1. Formule usuelle qui désigne ici le plus ancien lieutenant général. On dit dans le même sens : l'ancien capitaine.

vice. S'il y en a quelques uns qui par le besoin de leurs affaires demandent à passer en France vous leur permettrez.

Je ne sçaurais assez vous tesmoigner, avant de finir cette lettre, quoyque je l'aye fait par deux mots que je vous escris de ma main, combien j'ay lieu d'estre satisfait de tout ce que vous avez fait pour finir cette entreprise qui n'auroit pas réussi si vous ne vous y estiez porté avec autant de zelle et de bonne volonté que de courage. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa très sainte et digne garde. Escrit à Versailles ce 21e novembre 1707.

Louis.

Le Roi d'Espagne a Louis XIV[1]

De Madrid, le 19 décembre 1707.

Je crois que Votre Majesté reverra M. le duc d'Orléans devant que de recevoir cette lettre. Il partit d'icy hier matin et il compte de faire une extrême diligence. Je l'ay veu en aller avec beaucoup de regret estant fort ayse de l'avoir icy. Mais j'espère que j'auray le plaisir de le revoir bientost. Il pourra vous informer de beaucoup de choses de ce pays cy dont il vous rendra un fort bon compte.

Les nouvelles que j'ay à vous en mander pour aujourd'hui sont que la ville et le chasteau de Morella se sont rendus, le dernier s'il n'estoit secouru dans les cinq jours, à quoy il n'y a aucune apparence. On dist que ce chasteau estoit inattaquable et il nous est d'une grande importance par sa situation puisqu'il nous donne une communication

1. Affaires étrangères, Espagne, vol. 174, f° 197. Copie.

beaucoup plus courte entre le Royaume d'Arragon et celuy de Valence. C'est là tout ce que j'ay à dire à Votre Majesté. Ainsy je ne feray plus que luy répéter qu'elle a en moy un petit-fils qui l'ayme avec toute la tendresse, tout le respect et toute la reconnoissance possibles.

Louis XIV au Roi d'Espagne[1]

2e janvier 1708, à Versailles.

Mon neveu est arrivé et j'ay appris de luy les dispositions que vous faites pour la campagne prochaine. Après ce qu'il m'a dit sur votre sujet, je ne suis pas surpris que vous l'ayez veu partir avec regret. Je ne le suis pas aussi des louanges qu'il vous donne et à la Reine et que vous méritez tous deux. Je rends avec plaisir témoignage au désir qu'il a de servir utilement V. M. et de retourner incessamment en Espagne. Vous connoissez les raisons que j'ay de souhaiter qu'il y réussisse et quelques fortes qu'elles soient toutes, je vous asseure que la plus pressante est celle de l'amitié tendre et parfaite que j'ay pour vous.

1. Affaires étrangères, vol. 174, f° 206. Copie.

INDEX BIOGRAPHIQUE

DES

PERSONNES NOMMÉES DANS LES LETTRES

AMELOT (Michel-Jean, Marquis de Gournay). Conseiller au Parlement, 1674; — Maître des requêtes, 1677; — Ambassadeur extraordinaire à Venise, 1682; — Ambassadeur en Portugal, 1684; — Ambassadeur en Suisse, 1688; — Conseiller d'État, 1695; — Directeur des affaires commerciales, 1699; — Ambassadeur à Madrid en remplacement du duc de Gramont, 1705; — Rappelé en 1709; — Mort en 1724.

ARENNES (François de Pierre, Marquis d'). Capitaine d'infanterie, 1666; — Major de son régiment, 22 mars 1678; — Major général de l'infanterie, 8 mars 1689; — Inspecteur général de l'infanterie, 20 novembre 1691, jusqu'à la suppression de cette fonction en novembre 1693; — Brigadier, 3 janvier 1696; — Maréchal de camp, 9 février 1702; — Rétabli inspecteur général de l'infanterie, 26 mars 1703; — Lieutenant général, 26 octobre 1704; — Mort en 1713.

ASFELD (Claude-François Bidal, Chevalier puis Marquis d'). Maître de camp d'un régiment de son nom,

7 novembre 1689; — Brigadier, 28 avril 1694; — Maréchal de camp, 23 décembre 1702; — Lieutenant général, 26 octobre 1704; — Directeur général des fortifications, 24 décembre 1718; — Maréchal de France, 14 juin 1734; — Mort en 1743.

AUZEVILLE (Jean-Jacques de Queyratz d'). Volontaire en Candie, 1668; — Aide-major du régiment de cavalerie de Nonant, 1674; — Capitaine au régiment de Barbezieux-dragons, 2 octobre 1683; — Major du régiment de dragons Saint-Frémond, 21 août 1688; — Lieutenant-colonel, 4 mai 1693; — Maître de camp de dragons, 1er juillet 1703. — Passe alors en Espagne; — Brigadier, 14 février 1706; est à Almanza, à Lérida et l'année suivante au siège de Tortose; — Maréchal de camp, 8 mars 1718; — Mort en 1720. Le Duc d'Orléans écrit Osseville.

AVARAY (Claude-Théophile de Beziade, Marquis d'). Cornette dans le régiment de Sourdis-cavalerie, 1er octobre 1672; — Capitaine dans le même régiment, 9 septembre 1675; — Capitaine dans le régiment de Saint-Silvestre, 7 mars 1682; — Maître de camp d'un régiment de dragons de son nom, 20 août 1688; — Brigadier, 28 avril 1694; — Maréchal de camp, 29 janvier 1702; — Lieutenant général, 10 février 1704; — Ambassadeur en Suisse, 1715; — Mort en 1745.

BAY (Alexandre Maitre, Marquis de). Prend d'abord

du service dans les armées hollandaises. — Passe dans l'armée franco-espagnole de Flandre, 1702; — Est fait lieutenant-général et Marquis par Philippe V, 1704; — Directeur général de la cavalerie; — Capitaine général d'Estramadure, 1705; — Capitaine général des deux Castilles, 1706; — Mort en 1715.

BAUCLAY (DE). Son vrai nom est François, comte Bulkeley, beau-frère du maréchal de Berwick. Colonel réformé, janvier 1706; — Brigadier, 1719; — Maréchal de camp, 1734; — Lieutenant général, 1738; — Mort en 1756. Voir la note que M. de Boislisle lui consacre (*Mém. de Saint-Simon*, XIV, p. 422).

BERWICK (JAMES FITZ-JAMES, Duc de). Fils naturel du roi Jacques II. — Avait déjà servi brillamment en Angleterre et en Hongrie, quand il passa en France avec le roi d'Angleterre détrôné; — Volontaire dans l'armée des Flandres en 1691; — Lieutenant général, 30 mars 1693; — Appelé au commandement de l'armée envoyée en Espagne le 11 décembre 1703, et naturalisé français le 17 suivant; — Commande en Languedoc, 14 février 1705; — Maréchal de France, 15 février 1706; — Revient en Espagne et remporte la victoire d'Almanza sur Lord Galloway et le marquis de Las Minas, 25 avril 1707; — Créé par Philippe V grand d'Espagne de première classe, Duc de Liria et de Xerica, 16 octobre 1707; — Tué au siège de Philipsbourg, 11 juin 1734.

BEZONS (Jacques Bazin de). Maître de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, 1er février 1675; — Brigadier, 24 août 1688; — Maréchal de camp, 30 mars 1693; — Premier directeur général de la cavalerie, 21 décembre 1694; — Lieutenant général, 29 janvier 1702; — Maréchal de France, 15 mai 1709; — Mort en 1733.

BRANCAS (Louis Brancas, Marquis de). Mousquetaire en 1689; — Enseigne de vaisseau, 1692; — Lieutenant de vaisseau, 1696; — Quitte le service de mer et est nommé maître de camp le 25 juillet 1699; — Brigadier, 4 juin 1702; — Maréchal de camp, 26 octobre 1704; — Lieutenant général, 29 mars 1710; — Maréchal de France, février 1741; — Mort en 1750.

CABRE. Chambellan de quartier du Duc d'Orléans.

CARCADO (René-Alexis Le Sénéchal de Carcado Molac, Comte de). Entré aux mousquetaires en 1681; — Lieutenant au régiment du roi, 9 octobre 1682; — Capitaine au même régiment, 10 mars 1684; — Colonel du régiment d'infanterie de Bresse, 14 septembre 1686; — Brigadier, 3 janvier 1696; — Maréchal de camp, 10 février 1704; — Lieutenant général, 19 juin 1708; — Gouverneur de Quimper, 10 mai 1719; — Mort en 1743.

CARILLO (Dom Joseph). Colonel de la cavalerie espagnole au service de Philippe V.

CHAMILLART (Michel de). Né en 1652; — Conseiller au Parlement de Paris; — Maître des requêtes; — Conseiller d'État; — Contrôleur général des finances, 1699; — Secrétaire d'État à la guerre, 1701; — Démissionnaire du contrôle des finances, 1708; — Démissionnaire du ministère de la guerre, 1709; — Mort en 1721.

CILLY (Claude du Fay d'Athis, Marquis de). Volontaire dans les gardes du corps, 1672; — Exempt de la compagnie de Duras, 22 janvier 1677; — Maître de camp d'un régiment de dragons, 31 octobre 1690; — Brigadier, 29 janvier 1702; — Maréchal de camp, 26 octobre 1704; — Blessé légèrement à Almanza, fut chargé d'apporter au roi la nouvelle officielle de la victoire; — Lieutenant général, 17 mai 1707; — Mort en 1738.

CROIX (Eugène-François de Croix, dit le Chevalier de). Reçu dans l'ordre de Malte en 1691; — Entre au service de Philippe V; — Prend part comme maréchal de camp de l'armée espagnole au siège de Tortose en 1708; — Lieutenant général en 1710; Mort en 1726. — Quincy, dans son *Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, l'appelle tour à tour de Croix et de Croy; mais il n'a rien de commun avec cette dernière famille (voir La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*). Il y eut bien un Chevalier de Croy, mais il était à l'armée du Dauphiné en 1707, y fut fait brigadier en 1708, puis

alla à l'armée de Flandre, et fut tué à Malplaquet en 1709 (voir Pinard, *Chronologie militaire*, VIII, p. 200.

DARMSTADT (Prince Henry, Langdrave de Hesse). Commandant général de la place de Lérida, frère du Prince Georges de Darmstadt, l'ancien vice-roi de Catalogne qui, passé dans le parti de l'Archiduc, fut mortellement blessé à la prise de Barcelone en 1705.

DEL VALLE (Dom Antonio). Maréchal de camp de l'armée de Philippe V. Son nom est écrit De Lualle dans les Mémoires de Berwick, Delvaïe dans les lettres du Duc d'Orléans. Il ne paraît pas douteux que la forme Del Valle donnée par Quincy (*Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, tome V, pp. 395 et 409), et qui se retrouve, du reste, dans la lettre du roi du 23 mai, est plus exacte.

DUDOYER. Commissaire sous les ordres de Meliand, l'intendant des troupes de France en Espagne.

FERRAND DE COSSAY ou D'ESCOSSAY. Lieutenant d'artillerie au département de Pignerol et de Grenoble, 27 mars 1696; — Brigadier, 29 janvier 1702; — Commandant de l'artillerie des côtes de l'Océan, 1703-1707; — Commandant de l'artillerie des côtes de Guyenne et Aunis, 1707-1712; — Lieutenant général d'artillerie au département de Guyenne, 2 mai 1716; — Mort en 1718.

FONBEAUSARD (Philippe-André de Forest de). Cornette au régiment royal dragons, 12 septembre 1674; — Lieutenant au même régiment, 17 décembre 1674; — Lieutenant colonel, 13 janvier 1688; — Maître de camp, 13 septembre 1690; — Brigadier, 29 janvier 1702; — Maréchal de camp, 26 octobre 1704; — Mort en 1715.

GALLOWAY (Henri de Ruvigny, Lord). Né en France en 1647, s'expatria après la révocation de l'édit de Nantes; — Prit du service en Angleterre, obtint des lettres de naturalisation puis le titre de Lord Galloway ou Galway; — Commandait les troupes anglaises en Espagne; — Défait à Almanza, il était réduit, pendant les opérations autour de Lérida, à garder une attitude expectante.

GEOFFREVILLE, voir JEOFFREVILLE.

GRAMONT (Antoine-Charles, Duc de). Fils du Maréchal de Gramont, porta le titre de Comte de Louvigny jusqu'à la mort de son père en 1678; — nommé en 1673 gouverneur de la Navarre, du Béarn et de Bayonne; — Ambassadeur à Madrid en 1704; — Fut remplacé par Amelot en 1705 et se retira à Bayonne dans son gouvernement.

JEOFFREVILLE (François Le Danois, Marquis de). Lieutenant de la Mestre de camp générale de la cavalerie, 14 mai 1679; — Colonel du régiment de Longueval, 29 novembre 1689; — Brigadier,

3 janvier 1696; — Maréchal de camp, 23 décembre 1702; — Lieutenant général, 26 octobre 1704; — Mort en 1721.

LA BADIE (Charles d'Espalungue de). Capitaine au régiment d'infanterie de Louvigny, 1672; — Major, de son régiment, 5 janvier 1691; — Lieutenant-colonel, 7 avril 1691; — Brigadier, 28 avril 1694; — Maréchal de camp, 29 janvier 1702; — Lieutenant général, 26 octobre 1704. Envoyé alors en Espagne, il y resta jusqu'en 1708. — Mort en 1724.

LA PUEBLA (Comte de), Lieutenant général, commandant des troupes espagnoles de l'Archiduc.

LAS MINAS (Marquis de). Commandant en chef des troupes de Portugal.

LEGALL ou LEGAL (René-François, Baron de). Cornette au régiment de cavalerie du Gas, 3 mars 1672; — Capitaine, 16 avril 1675; — Lève un régiment de cavalerie de son nom par commission du 20 août 1688; — Brigadier, 30 mars 1693; — Maréchal de camp, 29 janvier 1702; — Lieutenant général, 15 août 1703; — Envoyé en Espagne sous les ordres du Maréchal de Tessé, y resta jusqu'en 1709; — Mort en 1724.

MAULEVRIER (Henri de Colbert, Chevalier de). Colonel d'infanterie, 6 septembre 1695, après la mort de son frère; — Brigadier, 29 janvier 1702; — Maré-

chal de camp, 26 octobre 1704; — Employé à l'armée d'Espagne par lettres du 4 avril 1707; — Lieutenant général, 29 mars 1710; — Mort 25 août 1711.

MELIAND. Intendant des troupes de France en Espagne.

MONTREVEL (Nicolas-Auguste de La Baume, Marquis de). Capitaine au régiment de la reine cavalerie, 13 mai 1657. Se démit de sa compagnie le 20 juin suivant et dut s'expatrier à la suite d'une affaire d'honneur; — Capitaine au régiment colonel général de la cavalerie, 15 août 1667; — Colonel du régiment royal, 29 août 1675; — Brigadier, 25 février 1677; — Maréchal de camp, 24 août 1688; — Lieutenant général, 30 mars 1693; — Maréchal de France, 14 janvier 1703; — Commandant la province de Guyenne, 5 avril 1704; — Mort en 1716.

MOUCHAN (Jean de Castillon, Comte de). Mousquetaire, 1672; — Sous-brigadier, 1674; — Capitaine, 5 juillet 1687; — Colonel, 7 janvier 1703; — Brigadier, 4 octobre 1705; était à la bataille d'Almanza; remplissait, au siège de Lérida, les fonctions de major général; — Fut tué, l'année suivante, au siège de Tortose.

NANCRÉ (Louis-Jacques-Aimé-Théodore de Dreux, Marquis de). Lieutenant-colonel de cavalerie démissionnaire en 1690; — Commandant des Suisses du Duc d'Orléans en 1705; — Ambassadeur en Espagne

en 1718; — Mort en 1719. Voir *Mémoires de Saint-Simon* (édition de Boislisle), XII, p. 426.

NOAILLES (Adrien Maurice de Noailles, Comte de). Porta d'abord le nom de Comte d'Ayen. Mousquetaire en 1692; — Cornette au régiment de cavalerie de Noailles, 8 avril 1693; — Capitaine, 2 décembre 1693; — Colonel, 5 décembre 1694; — Brigadier, 29 janvier 1702; — Maréchal de camp, 26 octobre 1704; — Lieutenant général, 29 mai 1706; commandait l'armée de Roussillon et des frontières pendant l'année 1707; — Créé Grand d'Espagne de première classe en 1711; — Maréchal de France le 14 juin 1734; — Mort en 1766.

OSSEVILLE, voir AUZEVILLE.

OSSONNE (Duc d'). Gouverneur Capitaine général de l'Andalousie.

RIGOLLOT (Jacques Pierre de). Capitaine général du charroy de l'artillerie de l'armée de Flandres, 14 février 1690; — Lieutenant de l'artillerie au département de Bourgogne, 1er avril 1698; — Commandant en second de l'artillerie de l'armée du Rhin, 1703-1705; — Commandant de l'artillerie du Roussillon et de la Catalogne, 1er février 1706; — Commandant de l'artillerie de l'armée d'Espagne, 9 juillet de la même année; — Brigadier, 4 janvier 1707; — Maréchal de camp, 15 septembre 1708; — Mort en 1726.

ROIFFÉ. Contrôleur général des vivres de l'armée d'Espagne.

ROQUELAURE (Antoine-Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure, Duc de). Connu d'abord sous le nom de Marquis de Biran. Brigadier, 26 avril 1689; — Maréchal de camp, 25 avril 1691; — Lieutenant général, 3 janvier 1696; — Maréchal de France, 2 février 1724; — Commandant en chef dans le Languedoc depuis le 20 février jusqu'à sa mort en 1738.

SAINT-PÉRIER (César-Joachim, Marquis de). Lieutenant d'artillerie, 14 avril 1703; — Commandant en second l'artillerie de l'armée d'Italie, 1705; — Commandant en chef l'artillerie du département de Strasbourg, 1710; — Brigadier, 29 mars 1711; — Commandant l'artillerie d'Alsace, 15 novembre 1711; — Lieutenant général d'artillerie, 1716; — Maréchal de camp, 1er février 1719; — Lieutenant général des armées du roi, 20 février 1734; — Mort en 1748.

TILLY (Jean-Baptiste Roussel, Marquis de). Page du Duc d'Orléans pendant neuf ans; — Mousquetaire, deux ans; — Lieutenant réformé au régiment de cavalerie de Chartres, 20 octobre 1720; — Capitaine, 26 novembre suivant; — Gentilhomme de Monsieur Duc de Chartres, 1721; — Maître de camp réformé à la suite du régiment de Chartres, 14 novembre 1721; — Maréchal des logis de cava-

lerie, 13 mars 1722; — Brigadier, 1er janvier 1740 — Maréchal de camp, 1er janvier 1748.

ZERECEDA (Don Juan de). Colonel de cavalerie espagnole très courageux. Le maréchal de Berwick, dans ses Mémoires, cite de lui certains faits d'audace qu'il déclare à peine croyables. Le 31 octobre 1707, il était maréchal de camp.

Vue D'Eleuation
du Chateau de Lerida
du costé de la Campagne
qui est le costé de lattaque
A ouurage de Terre faciné faite par les ennemis

Vue N 1 Bis du Chateau et N° 7 de l'atlas
Meuble A' Tiroir 12

convent de S[t]
francois ou

de la depesche du Sr Mircourt datée du Camp de
a, 29 Oct. 1707, pièce 170 du dossier du Vol. 2050 des arch.
(367 ...)

Plan N°1 du Siege et N° 6 de la Chemise 38 de l'atlas

A' Tiroir 12 | Extrait de la dépeche du Sr. Mircourt datée du camp de L[illegible] le 29 oct. 1707 pièces 167 du Volum. 2050 des archives
pièce 168 [illegible] p. 169 [illegible]

TABLE

			Pages.
Introduction.			1
Avertissement.			7
Le duc d'Orléans au roi.	8 avril	1707.	9
Le duc d'Orléans au roi.	18 avril	—	12
Le duc d'Orléans au roi.	20 avril	—	14
Le duc d'Orléans au roi.	27 avril	—	17
Le roi au duc d'Orléans.	1er mai	—	21
Le duc d'Orléans au roi.	8 mai	—	23
Le duc d'Orléans au roi.	14 mai	—	27
Le roi au duc d'Orléans.	17 mai	—	30
Le duc d'Orléans au roi.	22 mai	—	34
Le roi au duc d'Orléans.	23 mai	—	37
Le duc d'Orléans au roi.	25 mai	—	40
Le duc d'Orléans au roi.	29 mai	—	45
Le roi au duc d'Orléans.	3 juin	—	47
Le duc d'Orléans au roi.	5 juin	—	50
Le duc d'Orléans au roi.	18 juin	—	54
Le duc d'Orléans au roi.	2 juillet	—	58
Le duc d'Orléans au roi.	9 juillet	—	63
Le roi au duc d'Orléans.	11 juillet	—	66

			Pages.
Le duc d'Orléans au roi.	20 juillet	1707	69
Le roi au duc d'Orléans.	25 juillet	—	73
Le duc d'Orléans au roi.	2 août	—	78
Le roi au duc d'Orléans.	2 août	—	83
Le roi au duc d'Orléans.	8 août	—	89
Le duc d'Orléans au roi.	12 août	—	93
Le roi au duc d'Orléans.	20 août	—	99
Le duc d'Orléans au roi.	20 août	—	104
Le duc d'Orléans au roi.	27 août	—	108
Le roi au duc d'Orléans.	29 août	—	112
Le duc d'Orléans au roi.	3 septembre	—	115
Le roi au duc d'Orléans.	5 septembre	—	119
Le duc d'Orléans au roi.	10 septembre	—	121
Le roi au duc d'Orléans.	11 septembre	—	123
Le roi au duc d'Orléans.	16 septembre	—	126
Le duc d'Orléans au roi.	17 septembre	—	128
Le roi au duc d'Orléans.	30 septembre	—	133
Le roi au duc d'Orléans.	6 octobre	—	135
Le duc d'Orléans au roi.	8 octobre	—	138
Le duc d'Orléans au roi.	14 octobre	—	142
Le duc d'Orléans au roi.	22 octobre	—	148
Le roi au duc d'Orléans.	29 octobre	—	152
Le roi au duc d'Orléans.	31 octobre	—	154
Le duc d'Orléans au roi.	5 novembre	—	157
Le duc d'Orléans au roi.	12 novembre	—	164
Le roi au duc d'Orléans.	20 novembre	—	166
Le roi au duc d'Orléans.	21 novembre	—	167
Le roi au duc d'Orléans.	21 novembre	—	174

Pages.

Le roi d'Espagne à Louis XIV. 19 décembre 1707. 175
Louis XIV au roi d'Espagne. 2 janvier 1708. 177
Index biographique des personnes nommées dans les lettres. 179
Planche I. — Vue du château de Lérida du côté de la campagne.
Planche II. — Plan du château de Lérida avec les attaques.

LETTRES

DU

ROI LOUIS XIII

AU

CARDINAL DE RICHELIEU

ET A

M. DE BULLION

LETTRES

DU

ROI LOUIS XIII

AU

CARDINAL DE RICHELIEU

ET A

M. DE BULLION

COMMUNIQUÉES

AVEC UN AVANT-PROPOS ET DES NOTES

PAR

M^me^ LA VICOMTESSE DE GALARD

PIÈCE N° 2. — *Mélanges.*

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS, 1903.

Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris.

AVANT-PROPOS

Les lettres suivantes du roi Louis XIII sont inédites; elles se trouvent réunies en Seine-et-Oise, à Wideville, château ou plutôt rendez-vous de chasse fortifié que Claude de Bullion, ambassadeur sous Henri IV, gouverneur de Saint-Germain, Versailles et Evreux, surintendant des finances sous Louis XIII, fit construire à proximité des trois forêts royales de Marly, de Saint-Germain et des Alluets, pour recevoir le Roi, qui venait s'y livrer aux plaisirs de la chasse.

GALARD, Vicomtesse DE GALARD.

Wideville, le 22 septembre 1902.

Lettre I

Mon Cousin, je fais estat de partir mardy de Saint-Germain, pour aller coucher à Bebais, le lendemain, à Gournay, et le jour d'après à Forges. C'est une bo͞ne affaire que le lapidaire parte de Paris, je doneray volontiers, demain, audiance à l'ambassadeur de Pologne, et doneray ordre pour lui doner à dîner. J'approuve ce que l'on a fait pour le clerc, je ne parleray à âme qui vive de l'afaire de Rassan; pour MM. de Bulion et Boutilier, je leur accorde volontiers ce que vous me demandés pour eux. Je me porte très bien grâces au bon Dieu, assurés vous toujours de mon affection qui durera jusques à la mort.

Louis.

Versailles, ce Xij^me^ juin 1633.

Le marquis de Sourdis me vient de dire

que vous aliés demain coucher à Pontoise, de quoy je suis très aise.

A mon Cousin,
le Cardinal DE RICHELIEU.

NOTES. — *Forges* (Seine-Inférieure) était alors fort estimé pour ses eaux, si l'on en juge par la citation suivante de la *Gazette* en date du 2 juillet 1631 : « La sécheresse de la saison a fort augmenté la vertu des eaux minérales, entre lesquelles celles de Forges sont ici à présent grandement en usage. Il y a trente ans que M. Martin, grand médecin, leur donna la vogue.... Aujourd'hui M. Bouvard, premier médecin du Roi, les a mises au plus haut point de la réputation que sa grand fidélité, capacité et expérience peut donner à ce qui le mérite vers Sa Majesté qui en boit ici par précaution, et presque toute la Cour à son exemple. »

Claude de Bullion, fils d'un maître des requêtes et d'une Lamoignon, fut envoyé à Saumur par Marie de Médicis comme commissaire près de l'assemblée des Calvinistes présidée par Duplessis-Mornay. En 1614, il prit part à la conférence de Soissons, qui fut suivie d'un traité de paix, avec l'appui du cardinal de Richelieu, il entra au Conseil du gouvernement, composé du duc de la Vieuville, du cardinal de la Rochefoucauld, du duc de Lesdiguières et du garde des sceaux d'Aligre,

et fut nommé surintendant des finances à la fin de 1632. Ses conseils prudents et éclairés décidèrent Richelieu à garder le pouvoir, lorsque celui-ci, découragé par les intrigues de ses ennemis, voulut abandonner les affaires en 1636. Sa sagesse parut également au conseil assemblé par le Roi en 1639, sous l'inspiration du Cardinal, qui n'y voulut point paraître, pour décider si le retour de Marie de Médicis en France serait de quelque utilité, au Roi, à l'Etat, et au Dauphin. Bullion, un des cinq ministres consultés, déclara que les plus puissants motifs contre cette mesure « ne se pouvaient dire qu'à l'oreille du maître » et il supplia le Roi de décider sa mère à s'établir à Florence, où lui, Bullion, s'engageait à lui faire tenir exactement son douaire. Pour le récompenser de ses services, le Roi le nomma garde des sceaux, chevalier de ses ordres, et créa même pour lui (février 1636) une nouvelle charge de président à mortier au Parlement de Paris. M. de Bullion inventa les louis d'or en 1640. On prétend même qu'à cette occasion, Bullion fit remplir un bassin des nouvelles pièces, et invita ses amis, à la fin d'un repas, à en emporter le plus qu'ils pourraient. Beautru fut celui qui en prit le plus; il en emporta trois mille six cents. M. de Senecterre en était aussi. Malgré cette prodigalité dont le Trésor royal fit les frais, Bullion, au dire de ses contemporains, était un habile homme et qui avait plus d'ordre que tous ceux qui sont venus depuis. « Il avait toujours sept ou huit millions en réserve, et je ne sais combien chez un homme d'Or-

léans. » Il avait épousé Angélique Faure, fille de Guichard Faure, baron de Thiry, Dormant, Berlise, etc., et de Magdeleine Brulard, sœur de Nicolas, seigneur de Sillery, chancelier de France. Mme de Bullion était « donnante et bonne aux pauvres ». Elle avait fondé en 1650, rue du Bac, une maison de convalescents destinée à donner un asile aux pauvres sortant des hôpitaux et qui faute des secours nécessaires pour achever leur guérison étaient souvent exposés à des rechutes mortelles. Cette œuvre fut placée sous le vocable de Notre-Dame des Convalescents[1]. Ce fut aussi à l'instigation de sa femme que M. de Bullion, en 1642, contribua avec le chancelier Séguier à l'achèvement de l'église Saint-Eustache dont Colbert, plus tard, changea si malheureusement la façade. Nous retrouverons presque toujours dans les lettres de Louis XIII le nom de Bullion joint à celui de Bouthilier ; tous deux étaient surintendants, mais celui-ci ne possédait pas la valeur du premier.

Claude le Bouthilier, d'une famille originaire de Bretagne, fut appelé à la Cour par le contrôleur général Barbin ami de son père, seigneur de Pont-sur-Seine ; il fut nommé conseiller au Parlement de Paris, et obtint, grâce au cardinal de Richelieu, la charge de surintendant des bâtiments de la reine Marie de Médicis. Dès ce moment, il se voua au Cardinal, dont il sut devenir le

1. Un portrait en pied de Mme de Bullion, attribué à Simon Vouët, vient d'être placé, comme Bienfaitrice des pauvres, dans le musée de l'Assistance publique, à Paris.

favori, peut-être même la créature; il reçut de lui, au siège de la Rochelle, la charge de secrétaire d'État. En 1618, il eut le département des affaires étrangères; il dirigea ensuite plusieurs négociations heureuses en Italie, signa en 1630 un traité d'alliance avec le duc de Saxe-Weimar, qui par haine de l'Autriche avait embrassé le parti de la Suède. En 1632, il fut, concurremment avec Bullion, nommé surintendant des finances. Le roi le désigna dans son testament comme membre du Conseil de régence, mais il tomba dans la disgrâce d'Anne d'Autriche, résigna sa charge et mourut à Pont, le 13 mars 1655. Il avait été précédé dans la tombe par son fils Léon, comte de Chavigny et de Buzançais, qui avait aussi joui des faveurs de Richelieu. Nommé secrétaire d'Etat à vingt-quatre ans, il avait joint sa signature à celle de son père, au bas de plusieurs traités; envoyé en Piémont, en 1639, il travailla à un rapprochement entre la duchesse de Savoie et ses beaux-frères, le prince Thomas et le cardinal de Savoie. Louis XIII l'avait aussi nommé du Conseil de régence; mais, partageant la disgrâce de son père, il résigna sa charge en même temps que lui, et mourut à Paris, le 11 octobre 1652.

Le *marquis de Sourdis*, dont parle le Roi dans sa lettre, doit être Henri d'Escoubleau de Sourdis, fils du marquis d'Alluye et d'Isabelle Babon de la Bourdaisière, cousine de Gabrielle d'Estrées. La vie de Sourdis se partagea entre les armes et les dignités ecclésiastiques; deux états qui semblent à première vue devoir s'exclure.

Il entra jeune dans les ordres et fut sacré en 1623 évêque de Maillezais ; il suivit Louis XIII au siège de la Rochelle et fut chargé de la direction des vivres et de l'intendance de l'artillerie. En 1629, il succéda à son frère comme archevêque de Bordeaux ; en 1633, il accompagna le roi pendant la campagne du Piémont. Il fut célèbre par ses démêlés avec le duc d'Epernon qu'il excommunia, ainsi que le bourg de Cadillac, domaine du duc d'Epernon. Le cardinal arrangea tout, après le mariage d'une de ses parentes avec le fils de d'Epernon. En 1636, lorsque éclata la guerre avec l'Espagne, Sourdis fut nommé directeur du matériel de l'armée, et chef des conseils du Roi, en l'armée navale. Il fit preuve pendant cette guerre de courage et d'habileté, chassa les Espagnols des îles Sainte-Marguerite et les battit à Guttari ; mais il éprouva quelques revers qui amenèrent sa disgrâce. La mort du cardinal le fit rentrer dans sa ville épiscopale, et il mourut à Auteuil en 1645.

Lettre II

Mon Cousin, je me réjouis extrêmement de l'estat où on m'assure qu'est votre santé, j'ay donné tous les ordres pour la levée des six Régiments et aussi pour les deux Nouveaux et pour toute la cavalerie. Je vous escris en colère contre le commissaire Renart qui a retranché à tous les vieux Régiments 4 cens hommes à chacun et aux autres à l'équipolant et tout cela avec ordre de M. de Bulion sans man avoir james parlé. Cela est bien estrange que l'on donne tels ordres à mon insu et met toute l'infanterie en désespoir qui ont bien fort dépendu à remplir leurs compagnies et on leur retranche après sans voir ordre de moy qui est contre toutes les formes. Excusés moy si je vous en parle avec colère, c'est que si on fait souvent ses choses là, il ne faut point parler de faire la guerre sans y perdre loneur et la réputation. Je vous recomande

toujours d'avoir soin de votre santé sur toutes choses, pourveu que cela soit rien ne soroit mal alér avec l'aide du bon Dieu, assurés vous de mon affection qui durera jusque à la mort.

Louis.

Saint-Germain, ce 29^{me} octobre 1633.

NOTE. — Dans cette lettre se révèle la nature emportée du Roi, que les corrections subies dès sa plus tendre enfance, comme le témoigne le journal d'Héroard, ne parvinrent jamais à dompter tout à fait. Il est exaspéré autant par le manque d'égards vis-à-vis de lui que par les inconvénients qui peuvent résulter de l'économie intempestive de M. de Bullion, plus homme de finances qu'homme de guerre. C'est à Richelieu qu'il vient se plaindre, car il ne l'ignore pas : mieux que personne celui-ci comprendra ses griefs, en souffrira autant que lui. En effet, n'est-ce pas pour rendre la France grande et forte que le Roi et son ministre veulent lever de nouveaux régiments afin de se manifester au dehors par une intervention énergique que la malencontreuse parcimonie de Bullion risque de faire échouer? En 1633, la politique extérieure de Louis XIII et de Richelieu était entrée, en effet, dans une phase toute nouvelle. Au début de

cette année, Richelieu ne voulant pas se heurter de front contre l'Espagne et l'Empire avait voulu s'assurer de nombreux alliés contre l'Autriche. En Italie, il essayait de rallier les petits souverains mécontents de la domination espagnole; en Lorraine, il cherchait à rattacher à la France un fief considérable, très riche, et pourvu d'une petite armée. Gustave-Adolphe lui avait été un précieux auxiliaire contre l'Allemagne; mais, à la mort du prince suédois, la jalousie allait séparer ceux que sa supériorité avait su grouper et réunir, et l'Allemagne allait écraser ses ennemis. Ce fut alors que Louis XIII et Richelieu envoyèrent des agents en Allemagne et en Hollande pour pousser les protestants à continuer la lutte contre la maison d'Autriche; et, le 13 avril 1633, les quatre cercles du Haut et du Bas-Rhin, de Souabe et de Franconie formèrent dans la diète d'Heilbronn une confédération pour continuer la guerre. Les efforts du chancelier Oxenstiern avaient puissamment contribué à amener ce résultat. La Hollande, par contre, ne paraissait pas vouloir s'allier à la France contre l'Espagne, malgré les efforts de Charnacé s'engageant à fournir 1500000 livres, 4000 hommes de pied et 600 chevaux sans drapeaux ou 6000 hommes et 1000 chevaux avec drapeaux. La France n'avait pas d'argent à ce moment, et le prudent Bullion tentait par tous les moyens possibles, au risque même d'encourir le déplaisir du Roi, comme le témoigne la lettre citée plus haut, de tenir « la bourse du Roi fermée ». Au mois d'août 1633,

Louis XIII attaquait la Lorraine, qui ne put être secourue par l'Empereur, et, le 20 septembre 1633, le duc de Lorraine signa à Charmes un traité par lequel il s'engageait à livrer sa capitale au Roi pour quatre ans, et à ne plus porter les armes contre lui ; et, le 26 septembre 1633, Louis XIII entrait en grande pompe à Nancy, accompagné du Cardinal. Celui-ci quitta Nancy le 1er octobre, mais le 4 il dut s'arrêter malade à Saint-Dizier, et jusqu'au 20 octobre, date de son départ pour Sézanne-en-Brie, sa santé donna de grandes inquiétudes. Le Roi ne cessa, durant ce temps, de lui prodiguer les marques du plus vif intérêt, lui écrivant presque chaque jour, lui envoyant son médecin Bouvart qui avait succédé à Héroard et continuant à tenir le Cardinal au courant de tout ce qui se passait, malgré des déplacements fréquents, motivés par la chasse. En effet, au 29 octobre, Louis XIII était arrivé de la veille à Saint-Germain, venant du Plessis-des-Bois, chez le Président de Flesselles, où il séjourna du 23 au 26 octobre.

Lettre III

De Saint-Germain, ce 17me juilet 1638.

Jay creu vous devoir donner avis que ier au soir en discourant avec l'inclination, elle me dist vous reviendrés bien tost parce que ce que vous alés faire sera bien tost fait, je dis quesce que je vas faire à vre avis, elle me répondit vous alés arrester M. de Chatillon, je lui répondis je ny ai point songé du tout; ha, dit elle, tout le monde le sait bien et on dit que il ne vouloit point assiéger Saint-Omer et que on luy a fait faire contre sa pensée; je luy dis nous avons plusieurs lres de luy qui feront voir le contraire et que quand je lui mandé que je voulois alér en ce pais la il me manda que je n'avois que faire d'y aler et que il me répondoit que il prendrait Saint-Omer à la fin de ce mois. Elle me dist en suite ne nomerés vous point la gouvernante de Mgr le Dauphin avant que de partir. Je lui dis que je ny avois pas encor

songé et que il seroit assés à temps à mon retour; elle me dist tout le monde dit que ce sera Mme Boutilier. Je luy repliqué que je ny avois pas encor songé et quelle n'y avoit jamais prétendu et que M. le Cardinal ne sen vouloit point du tout meller; elle me dit cependant on dit encore que ce sera Mme de Lansac. Je lui repondis que je lui répondois bien à elle que ce ne seroit persone qui eust jamais eu d'entretien particulier avec la Reyne. Elle me dist et pour soubs gouvernante serace Mme du toc[1]. Je luy répliqué vrayment je n'ay garde ayant esté en Espagne come elle a esté et estant come elle est à la dévotion de la Reyne, elle me tint plusieurs autres discours sur le sujet de la Reyne qui me font juger quelle avoit charge de me sonder sur le sujet de la gouvernante et de du toc, elle prist ensuite le parti de la Reyne contre moi. Quand je vis cela, je me retiray.

LOUIS.

1. Ce nom est raturé et couvert d'un pâté dans la lettre.

En fermant ce mémoire, M. de Bulion ma envoyé demandé si il me pouvoit voir aujourdhuy. Je lay remis à demain pour avoir de vos nouvelles auparavant savoir si je nay rien à lui dire sur lafaire de ier de laquelle je suis résolu de lui parler bien sec sur les voleue[s] (?) qui si font et principalement en la saison ou somes.

Pour mon Cousin, le Cardinal de Richelieu.

NOTE. — Cette lettre bien curieuse nous édifie sur les intrigues de toutes sortes qui se tramaient à la cour et que Louis XIII, fidèle à son système de tout raconter à son ministre, lui relatait dans les moindres détails. Nous ne pouvons douter que ce pseudonyme « *l'inclination* » ne cache Mme de Hautefort, car à cette date Mlle de la Fayette achevait au couvent le roman ébauché avec le roi. Marie d'Hautefort était la petite-fille de Mme de la Flotte, veuve de M. du Bellay, gouvernante des filles de la Reine Mère. Mme de Motteville a fait de Marie d'Hautefort une description charmante : « Ses yeux étaient bleus, grands et pleins de feu, ses dents blanches et égales, et son teint avait

le blanc et l'incarnat nécessaires à une beauté blonde[1] ». Malgré ses charmes, Mlle d'Hautefort n'éveilla que peu la passion du Roi et Mme de Motteville ajoute : « La dévotion du Roi fit qu'il s'y attacha si peu que j'ai ouï dire à la même dame de Hautefort qu'il ne lui parlait que de chiens, d'oiseaux et de chasse[2] ». Il semble, d'après la lettre qui nous occupe, que la favorite eût souhaité s'occuper aussi des affaires du gouvernement, mais sa finesse ne réussit pas à arracher à Louis XIII les secrets de sa politique, et elle dut renoncer à découvrir le sort réservé au maréchal de Châtillon[3], à la suite de son échec à Saint-Omer. « Le maréchal de Châtillon, après s'être emparé de plusieurs petites places situées aux environs de Saint-Omer, entreprit le siège de cette ville, qui fut investie le 26 mai, mais il eut à subir un échec du prince Thomas qui lui valut une lettre du Cardinal pleine de reproches; le Roi lui écrivit aussi, lui manda qu'il lui défendait de lever le siège sans son exprès commandement et que si sa présence était nécessaire pour assurer le succès de cette entreprise, il partirait sans différer. Le maréchal répondit qu'il comptait se rendre maître de Saint-Omer sans que Sa Majesté se donnât la peine de venir, mais les effets ne répondirent pas à sa promesse[4]. »

1. *Mémoires de Motteville*, vol. Ier.

2. *Mémoires de Motteville*, vol. Ier.

3. Gaspard, comte de Coligny, maréchal de Chastillon, né le 26 juillet 1584, mort le 4 janvier 1646.

4. Le Père Griffet. *Histoire de Louis XIII*, tome III.

La lettre du Roi confirme pleinement ce que l'histoire nous apprend à ce sujet.

Quant à la nomination de la gouvernante du Dauphin qui préoccupait si fort « l'Inclination », elle semblait être, pour le moins, prématurée : la Reine avait eu déjà plusieurs espérances suivies d'accidents, un autre était à redouter, car six semaines au moins devaient encore s'écouler avant la naissance de l'Enfant Royal, et l'appellation de Dauphin risquait, en tout cas, d'être erronée. Il semble, toutefois, que la croyance absolue en un héritier du trône ait été de tradition, car, *six jours* avant la naissance de celui qui fut Louis XIII, Henri IV mandant auprès de lui le sieur Jean Héroard, son médecin, lui disait : « Je vous ai choisi pour vous mettre près de *mon fils le Dauphin*, servez-le bien. »

Mme de Boutilier dont il est question ici nous paraît être Marie de Bragelongne, fille de Léon de Bragelongne, seigneur des Caves, et d'Éléonore de la Grange-Trianon; elle était l'épouse de Claude de Boutilier, et ne semble pas avoir partagé la faveur dont son mari jouissait auprès du Cardinal. Il se peut toutefois que l'habile ministre, tout en paraissant se désintéresser de la conduite intérieure de la maison du Roi, en ait dirigé secrètement le choix, car, malgré l'affirmation de Louis XIII, ce fut bien Françoise de Souvré, épouse d'Artus de Saint-Gelais de Lansac, qui fut nommée gouvernante du Dauphin à naître. « Anne d'Autriche ne put obtenir pendant sa grossesse

que Mme de Saint-Georges fût nommée gouvernante de l'enfant qu'elle mettrait au monde. Cette place fut donnée sans sa participation à la marquise douairière de Lansac, fille du maréchal de Souvré, qui avait été gouverneur du Roi[1]. »

Il semble étonnant que Mme d'Hautefort eût été chargée par la Reine de s'enquérir des plans de Louis XIII, mais Mme de Motteville nous apprend « que la Reine aima Mme d'Hautefort pour l'amour d'elle-même et que cette belle et sage fille, estimant les belles qualités de la Reine et assez dégoûtée de l'humeur du Roi, se donna entièrement à elle et lui fut fidèle dans tous ses malheurs[2] ».

La note, à la fin de la lettre du Roi, indique combien il marchait de concert avec son ministre pour les questions politiques; il veut le consulter sur la réponse à faire à Bullion, mais il a la volonté à lui propre et personnelle de réprimer les désordres; sur ce point, il ne demande aucun conseil, et il saura parler en maître.

1. Père Griffet. *Histoire de Louis XIII*, tome III.
2. *Mémoires de Mme de Motteville*, t. Ier.

Lettre IV

De Saint-Germain, ce 28me janvier 1640.

J'envoye ce gentilhome expres pour me raporter des nouvelles de votre santé, en ayant esté toujours en peine depuis ier, je prie le bon Dieu qui men aporte de telles que je les desire, je men vas à la chasse à 3 lieues dicy qui sera cause que je ne reviendray que bien tard je vous conjure d'avoir soin de vous.

Louis.

Pour mon Cousin, le Cardinal de Richelieu.

NOTE. — Les billets comme celui-ci sont nombreux, car Louis XIII écrivait sans cesse à Richelieu, dont la santé chancelante le préoccupait; il sentait en effet que, son ministre venant à disparaître, la force lui manquerait pour exécuter à lui seul les projets que tous deux avaient formés pour la gloire de la France et de la Royauté. Richelieu sut concevoir et accomplir de

grandes choses, mais Louis XIII en eut la perception, parce qu'il en comprenait la grandeur et l'utilité. La chasse était, on peut le dire, la seule passion du Roi, et la situation de Saint-Germain au centre de trois forêts permettait au monarque de la satisfaire amplement. Lorsque les domaines royaux ne lui suffisaient pas, il se rendait chez ses sujets. C'est ainsi qu'il vint le 22 janvier 1634 à Wideville, chez M. de Bullion, pour y tuer des lapins en grand nombre.

Lettre V

De Saint-Germain en Laye,
ce 11me décembre 1640.

Monsieur de Bulion, je vous escris cette lettre pour vous faire savoir que mon intention est que vous nexpediyés aucune afaire ni aucun don au Sieur de Cinc Mars, mon grand Ecuier, sans mon expres comandement et ce sur peine d'ancourir mon indignation a quoy croyant que vous ne feres faute, je finiray en priant Dieu, Monsieur de Bulion, quil vous tienne en sa Sainte garde.

Louis.

Monsieur de Bulion.

NOTE. — Henri Coiffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, second fils du maréchal d'Effiat, naquit en 1620. Il fut placé, en 1638, par le cardinal auprès du Roi, auquel son humeur enjouée plut aussitôt, et qui le combla d'honneurs et de dignités. Il fut nommé successivement capitaine aux gardes, maître de la garde-

robe, et grand écuyer de France. Le cardinal qualifia durement l'engouement du Roi pour « M. le Grand » : il l'appelait le Joujou du Roi ; s'il faut même en croire les mémoires du marquis de Montglat, il le gourmandait comme un valet, le traitant de petit insolent ! Toutefois, à cette époque, le Cardinal croyait encore au dévouement de Cinq-Mars à son égard et s'interposait volontiers dans les nombreuses querelles du Roi et de son favori. Le 26 novembre 1639 le Cardinal avait reçu, à la suite de sa médiation, le certificat suivant :

« Nous, ci-dessous signés, certifions à qui il appartiendra estre très contents et satisfaicts l'un de l'autre et n'avoir jamais esté en si parfaite intelligence que nous sommes à présent. En foi de quoy nous avons signé le présent certificat. Fait à Saint-Germain, ce 26 novembre 1639, LOUIS. Et par mon commandement.

Effiat de Cinq-Mars.

Mais une brouille nouvelle surgit l'année suivante, car, le 1er décembre 1640, le roi écrit au Cardinal : « Je vous prie de ne point ajouter de foi à tout ce que M. le Grand vous pourra dire de moy, ou pourra faire dire, jusques à tant que m'ayies entendu. LOUIS. » (Archives des Affaires Etrangères, folio 298. Original.) C'est sans doute à cette brouille qu'il faut rapporter la lettre du Roi à M. de Bullion ; il est probable que Cinq-Mars avait voulu desservir le Cardinal auprès de Louis XIII, et que ce procédé indigna le Roi, pourtant

rempli d'indulgence à l'égard de son favori. Rien ne dépeint mieux les sentiments d'affection profonde de l'un, et d'égoïsme impertinent de l'autre que le billet suivant que nous n'hésitons pas à reproduire, car il tient encore au différend qui fait l'objet de la lettre du Roi à M. de Bullion.

De Saint-Germain,
ce 5 janvier 1640, à 5 h. du soir.

Mon cousin, je suis bien marri de vous importuner sur les mauvoises humeurs de M. le Grand, à son retour de Ruel il ma baillé le paquet que vous luy aves doné, je l'ay ouvert et lay lu, je luy ay dit : M. le Cardinal me mande que vous lui avés tesmoigné une grande envie de me complaire en toutes choses et cependant vous ne le feutes pas sur un chapitre de quoy je lay prié de vous parler qui est vostre paresse, il ma répondu que vous lui en aviés parlé, mais que pour ce chapitre la il ne pouvait changer et quil ne feroit pas mieux que ce qu'il avoit fait, ce discours ma fasché, je luy ay dit un homme de vostre condition qui doit songer à se rendre digne de commander les armées et qui mavés tesmoigné avoir ce dessein, la paresse y est du tout contraire il ma respondu brusquement quil navoit jamais eu cette pensée ni y avoit prétendu, je luy ay répondu que si et nay pas voulu enfoncer ce discours, vous savés ce qui en est, jay

repris ensuite le discours sur la paresse, luy disant que ce vice rendoit un homme incapable de toutes bonnes choses et quil nestoit bon qua ceux du marais ou il avoit été nourry qui étoient du tout adonnés au plaisir et que s'il vouloit continuer une telle vie qu'il faloit quil y retournast, il ma respondu arrogamment quil étoit tout prêt, je luy ay respondu, si je nestoit plus sage que vous je sais ce que jaurois à vous respondre la dessus. Ensuite de cela je luy ay dit que mayant les obligations quil ma il ne devoit pas me parler de la fason, il ma respondu son discours ordinaire quil navoit que faire de mon bien quil éstoit tout prest a me le rendre et quil sen passeroit fort bien et seroit aussi content destre Cinq-Mars que M. le Grand et que pour changer de fason de vivre il ne pouvoit vivre autrement. Et ensuite il est venu toujours me picotant et moy luy jusques dans la cour du chasteau ou je luy ay dit quétant en lhumeur ou il estoit, il me feroit plaisir de ne point voir. Il ma tesmoigné qu'il le feroit volontiers, je ne lay point veu depuis tout ce que dessus a esté en la présence de Gordes.

Louis.

Jay montré à Gordes ce mémoire avant que vous lenvoyer qui ma dit ny avoir rien leu que de véritable[1].

Il ne faut pas s'étonner si, lors de la catastrophe de 1642, le Roi ait abandonné si facilement un homme

1. *Recueil d'Aubéry*, t. II, p. 838. *Hist. de Louis XIII par le Père Griffet*, t. III, p. 310 et 311. *Papiers de Richelieu*, t. VI, p. 647.

pour lequel son affection s'était changée en mépris devant la paresse invétérée et le peu de patriotisme de celui-ci. L'histoire est indulgente pour Cinq-Mars en raison de son extrême jeunesse et du sort cruel qu'il a subi, mais il ne faut pas oublier que cet homme comblé de faveurs et qui devait tout au Roi se tourna contre son bienfaiteur et se rendit coupable envers lui de la plus infâme des trahisons. Il était dans la destinée de Louis XIII de toujours devoir sacrifier tous ceux qu'il aimait, soit à la dignité personnelle, soit à l'autorité royale.

Lettre VI

De Versaille, ce 23me décembre 1640.

Venant daprendre la mort de M. de Bulion je vous escris ce billet pour vous témoigner le deplesir que jen ay et pour vous prier de mettre les afaires en estat avant que de partir de Paris que cette mort ne porte point de préjudice à mes affaires je vous recomande toujours davoir soin de vre persone et de vre santé moyennant quoy rien ne sauroit mal aler je vous done le bon jour.

Louis.

Lettre VII

De Saint-Germain, ce 23me décembre 1640.

Je vous ay deja escrit ce matin sur la mort de M. de *Bulion* auquel tant plus je pence et tant *plus je le regrette* pour sa fermeté et que je ne pance pas quil sen puisse trouver un pareil, je croy que il est besoin que vous disiés à M. Boutilier que il soit un peu plus ferme et plus rude quil nést pas, autrement il ny auroit pas d'argent pour la demie année cy il accordoit facilement tout ce que on luy demandera et sur tout à ce changement ayés soin de vous moyennant quoy tout ira bien.

Louis.

Pour mon cousin le Cal de Richelieu.

NOTE. — Ces deux lettres indiquent assez quel trouble la mort de M. de Bullion allait apporter dans

le département des finances. Elles sont le plus bel éloge des services rendus au Roi par le surintendant qui « s'acquittait de son emploi avec tant d'intelligence et même de désintéressement que le Cardinal, persuadé que ses services ne pouvaient être assez récompensés, lui envoyait tous les ans au 1er janvier un présent de 100 000 francs outre les appointements ordinaires de sa charge[1] ». La trop grande faveur du Roi causa peut-être la mort du surintendant, car, après une grave maladie du cardinal, Beautru étant venu féliciter le Roi du rétablissement de son ministre en disant qu'il ne s'en retrouverait jamais un pareil, le Roi, tout en se réjouissant de la guérison de Richelieu, ajouta qu'il ne manquait pas de bonnes têtes en France, et il cita Bullion. Beautru alla tout aussitôt le raconter au Cardinal qui cessa de traiter Bullion en ami, ne voyant plus en lui qu'un rival, peut-être même un successeur. Le chagrin que le surintendant en ressentit avança sa mort.

« D'autres prétendent que Bullion ayant dit au Roi qu'il y avait trois gouffres où il ne voyait goutte : la marine, l'artillerie et la maison du Cardinal qui absorbait presque tous les revenus de l'Etat, Louis, quoiqu'il eût promis le secret à son surintendant, le répéta au Cardinal, qui obligea le sieur de Bullion en le menaçant de lui casser la tête à coups de pincettes, à signer un papier par lequel il se reconnaissait coupa-

1. Père Griffet. *Histoire de Louis XIII*, t. III.

ble de plusieurs malversations, et qu'en prenant le papier il avait dit : Le procès de Bullion est fait quand il me plaira[1]. » Sachant que le Cardinal ne pardonnait jamais, il fut saisi d'un tel effroi que sa tête se perdit, et le soir une attaque d'apoplexie le conduisit au tombeau.

Voici comment Guy Patin raconte ses derniers moments : « Il tomba malade vendredi après midy ; il fut confessé, communié, saigné deux fois du bras, une fois au pié. M. le Cardinal, scachant la grandeur de son mal, le vint voir et le trouva sans voix et sans connaissance. Ayant veu quoy, *solutus in lacrymas, princeps purpuratus recessit*. Le malade mourut *ex suffocatione cerebrit*[2].

Claude de Bullion fut enterré à Paris dans l'église des Cordeliers, il y avait marqué sa sépulture à l'angle de la chapelle dite des Besançon, où reposaient ses ancêtres maternels les Lamoignon. De fines boiseries richement sculptées et un beau tombeau d'autel avaient été donnés à cette chapelle par Bullion qui y fut enseveli sous une dalle surmontée de son buste en marbre blanc par Anguier. Ce buste fut ensuite déposé aux Petits-Augustins ; rendu aux descendants du surintendant par M. Lenoir, il disparut pendant la Révolution. En 1883, quand on édifia la nouvelle École de médecine, boulevard Saint-Germain, sur l'emplace-

1. Père Griffet. *Histoire de Louis XIII*, t. III.
2. Lettre du 26 décembre 1640.

ment de l'église des Cordeliers, on découvrit les restes de M. de Bullion et d'Angélique Faure, sa femme. M. Alphand, à la demande du marquis de Galard, descendant par alliance de M. de Bullion, lui rendit ces corps, qui furent déposés dans la chapelle de Wideville, construite par le surintendant et autorisée dès 1631, par Jacques d'Estampes, évêque de Chartres (Archives de Wideville).

Malgré ses défauts qui tiennent surtout à son siècle et qui s'accrurent chez ses successeurs, la postérité à conservé à Claude de Bullion la réputation d'un homme d'Etat habile, et d'un financier intègre. Protecteur des arts, à une époque où les Mécènes étaient rares, il eut recours aux grands artistes de son temps pour embellir ses demeures. Jacques Sarrazin et Simon Vouet exécutèrent en 1634 dans sa maison de Paris située rue Plâtrière, aujourd'hui rue Jean-Jacques Rousseau, une double galerie ornée de peintures par Blanchard qui fit l'admiration des contemporains. A Wideville, terre de prédilection de M. de Bullion et où eut lieu, en 1639, le mariage de son fils Noël de Bullion, marquis de Gallardon, avec Charlotte de Prie, fille du marquis de Toucy, il fit encore travailler ses artistes favoris. Les quatre statues d'une des façades sont de Sarrazin, et Simon Vouët peignit les poutrelles du château et les fresques d'une « nymphée », petit monument que le surintendant fit élever à l'extrémité des parterres de Wideville dans le goût des grottes à rocailles et des fontaines à l'italienne et où il pro-

digua la sculpture, la peinture, la ferronnerie et la mosaïque[1]. Il existe aussi à Wideville un beau portrait du surintendant, par Simon Vouët; Dampierre en possède un autre par Philippe de Champaigne. Le surintendant y paraît un peu voûté, sa figure est tourmentée, les cheveux sont noirs, le regard est vif et profond. tout l'ensemble indique la fatigue et l'affaissement Les mains sont belles et parfaitement modelées.

M. de Bullion laissa cinq enfants : Noël, dont il a été déjà parlé et dont la postérité mâle s'éteignit au milien du xviii[e] siècle avec Anne-Jacques de Bullion. Marié à Marie-Madeleine de Bellefonds, ils n'eurent qu'une fille, épouse de G. A. P. de Montmorency-Laval, duc de Laval-Montmorency. Les sœurs de Jacques de Bullion furent la duchesse d'Uzès qui ayant hérité de Wideville le transmit à ses descendantes, les duchesses de la Vallière, de Châtillon, d'Uzès, la marquise de Rougé. L'autre sœur de Bullion, Antoinette, épousa Frédéric-Guillaume de la Trémoïlle, prince de Talmont, dont l'arrière-petit-fils Charles Bretagne duc de la Trémoïlle s'allia de nouveau à la famille de Bullion par son mariage avec Louise-Emmanuelle de Châtillon, sœur de la duchesse d'Uzès, connue sous le nom de princesse de Tarente, et dont le corps repose aujourd'hui dans la chapelle de Wideville.

Les autres enfants du surintendant moururent sans

1. Simon Vouët reçut, pour les travaux exécutés à Wideville, la somme de neuf mille livres (Archives de Wideville).

laisser de postérité; c'étaient : François, marquis de Montlouët; Claude, marquis d'Artilly en Brie ; Pierre, abbé de Saint-Faron de Meaux ; et Marie de Pomponne de Bellièvre, qui habitait la terre de Grignon, contiguë à celle de Wideville, où subsiste encore un château de style Louis XIII, aujourd'hui transformé en école d'agriculture.

Les plus grandes familles de France ne dédaignèrent pas de s'allier à celle du surintendant; il est possible que la grosse fortune laissée par celui-ci à sa mort, et que les contemporains évaluaient à cinq cent mille livres de rente, n'ait pas nui à l'établissement de ses descendants, mais sa grande réputation d'honnêteté et de justice, les hautes fonctions qu'il fut jugé digne de remplir, rendirent le nom de Bullion l'égal des plus nobles du royaume.

LETTRES ET BILLETS

DU

PRINCE DE TALLEYRAND

ET DE

M. ROYER-COLLARD

LETTRES ET BILLETS

DU

PRINCE DE TALLEYRAND

ET DE

M. ROYER-COLLARD

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR

M. PAUL ROYER-COLLARD

PIÈCE N° 3. — *Mélanges.*
SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS, 1903.
Imprimerie LAHURE, 9, rue de Fleurus, à Paris.

INTRODUCTION

VALENÇAY ET CHATEAUVIEUX

Parmi tant de négociations grandes et petites où s'est déployé le génie du Prince de Talleyrand, il en est une, d'ordre tout privé, qui ne laisse pas de présenter un intérêt assez piquant. C'est celle qui eut pour résultat de nouer des relations d'amitié entre lui et l'un des hommes de son temps dont le caractère semblait le plus opposé au sien.

A cinq lieues de Valençay, demeure princière, sur une colline abrupte et parmi des restes de constructions féodales, s'élevait un petit château du XVIII^e^ siècle appelé Châteauvieux. C'était l'honneur de ce domaine de n'avoir jamais changé de maîtres que par des transmissions héréditaires et des alliances. M. Royer-Collard y venait faire des séjours, et il en devint le maître en 1821, par suite de son mariage contracté vingt-deux ans auparavant avec M^lle^ de Forge.

Le châtelain de Valençay sentit le prix de ce voisinage. Sa carrière politique paraissait alors finie. Dans le secret de son cœur il en était inconsolable. Après avoir sauvé l'intégrité du territoire français au Congrès de Vienne, il avait quitté le ministère en 1815 avec

peu d'espoir d'y être jamais rappelé. La famille royale, replacée par lui sur le trône, ne lui en savait pas le moindre gré. Pair de France, grand chambellan, jouissant de ses grandes entrées chez le Roi, il ne s'en sentait pas moins en disgrâce. Son immense fortune, ses prérogatives sociales d'ancien prince souverain, l'hospitalité qu'il exerçait magnifiquement, les voyages par lesquels il coupait ses étés, ne lui procuraient que d'insuffisantes distractions.

Un grand bonheur, il est vrai, paraissait avoir été accordé à sa vieillesse. La duchesse de Dino, sa nièce[1], s'était fixée auprès de lui. Avec une beauté remarquable et une séduction plus grande encore, il trouvait en elle un esprit égal au sien, un caractère supérieur, un dévouement ingénieux et inépuisable. Aussi s'était-il attaché à elle avec passion. D'autres femmes distinguées l'entouraient aussi de leurs prévenances. Parmi les douceurs de cette société, auxquelles il était plus sensible qu'on ne croit, son esprit demeurait pourtant inoccupé et ne pouvait se défendre d'un profond ennui.

Quand on songe qu'il avait connu Voltaire, qu'il avait vécu dans l'intimité de Mirabeau, que Napoléon avait agité avec lui tous les problèmes de la politique européenne, qu'ils avaient ensemble détruit et recon-

1. Dorothée, princesse de Courlande, héritière du duché de Sagan, en Silésie. Elle avait épousé en 1809 le comte Edmond de Talleyrand-Périgord, qui devint, en 1817, duc de Dino, et en 1838, duc de Talleyrand.

struit les empires, on comprend que le monde nouveau fût à ses yeux dépourvu de vie, que la plupart des entretiens lui parussent vides. Pourtant, à défaut de la politique active, le plaisir de la conversation était alors celui dont il jouissait le plus, et la possibilité d'acquérir un interlocuteur tel que Royer-Collard lui parut une heureuse fortune.

L'orateur philosophe, le vétéran des assemblées parlementaires, le témoin de toutes les scènes de la Révolution, l'ancien correspondant de Louis XVIII exilé, le restaurateur des doctrines spiritualistes, le créateur de l'enseignement de l'histoire dans l'Université, pouvait fournir à un abondant échange d'idées, aborder tous les sujets, et les renouveler par la profondeur et l'originalité de sa pensée. D'ailleurs le vieux diplomate, préoccupé de faire oublier les scandales de sa jeunesse et de son âge mûr par la gravité de ses dernières années, espérait peut-être faire rejaillir sur lui un reflet de la considération de son austère voisin.

Mais pouvait-il penser que celui-ci lui ferait aucune avance? M. Royer-Collard était connu pour mener, même à Paris, une vie très retirée. A la campagne il désirait être complètement affranchi de toutes obligations mondaines. A cinq lieues de distance il n'était tenu par aucun devoir de politesse. Ce qu'il connaissait du caractère de l'ancien évêque d'Autun n'était pas de nature à l'attirer. Talleyrand se rendit parfaitement compte de ses dispositions, et tout de suite se résolut à faire la première démarche. Il pria

Mme de Dino de l'accompagner. Tous deux firent annoncer à Châteauvieux leur visite.

Le premier mouvement de Royer-Collard fut de chercher à la décliner. Il déclara même que sa femme ne la rendrait pas. Le grand âge de leur tante, Mme de Cambre, qui vivait encore à cette époque, la mauvaise santé de Mme Royer-Collard, fournirent apparemment des prétextes. Le Prince ne se rebuta pas pour si peu, et devant son obligeante insistance, la défense dut capituler.

Il arriva donc, accompagné de la jeune duchesse. Son carrosse gravit avec peine un chemin montant et raboteux. Quand il en descendit devant le perron : « Monsieur, dit-il à son hôte avec un ironique sourire, vos abords sont bien rudes! »

Pour apprivoiser la sauvagerie de son voisin, il déploya toute la grâce de son esprit, il entr'ouvrit les trésors de ses souvenirs, il montra l'intérêt qu'il prenait à toutes les plus hautes questions; enfin en découvrant sa grande et ferme intelligence il se présenta par le côté vraiment noble de sa nature si complexe. Mme de Dino le secondait dans cette œuvre d'honnête séduction. Leur succès fut complet. Le sévère philosophe fut surpris, bientôt charmé, enfin complètement conquis.

C'était le temps où M. Royer-Collard, exclu du Conseil d'État avec plusieurs de ses amis comme trop indépendant, venait d'être jeté malgré lui dans une opposition déclarée. Le mécontentement causé par la

nouvelle orientation de la politique ministérielle était le même chez les deux voisins et leur donnait un motif de sympathie.

De 1820 à 1827 M. Royer-Collard combattit sans relâche le système de M. de Villèle, et arriva peu à peu à conquérir l'opinion ; elle se manifesta avec éclat en sa faveur par sept élections simultanées, et par le vote de ses collègues qui le portaient à la présidence de la Chambre des Députés. Le Prince de Talleyrand, moins actif, n'intervint que quatre fois dans les débats de la Chambre des Pairs; mais son discours du 24 juillet 1821 sur la presse est demeuré justement célèbre. Ce pourrait être à son occasion, mais c'est plus probablement à l'occasion de son discours de 1823 sur la guerre d'Espagne, que fut écrite l'une des lettres que l'on trouvera plus loin.

Parmi les préoccupations communes et les souvenirs communs, l'attrait réciproque de deux grands esprits se développait d'année en année. La Révolution de 1830, qu'ils virent avec des yeux fort différents, ne les éloigna pas l'un de l'autre. M. Royer-Collard en avait éprouvé une profonde douleur. « J'ai perdu ma cause », disait-il. Sa cause, c'avait été la réconciliation de l'ancienne dynastie avec la France nouvelle. Entre l'une et l'autre, quand la rupture fut consommée, il n'hésita pas, il resta du côté de la nation. Mais à ceux qui le félicitaient d'avoir contribué à la défaite du pouvoir personnel : « La victoire, répondait-il, est bien triste ! » Et il ajoutait, en parlant des princes de la

branche aînée, dont on lui représentait l'aveuglement : « Ce n'est pas eux que je regrette, c'est ce qu'ils emportent avec eux, un principe! » Quelque temps après, quand il eut pour la première fois à reprendre la parole en public : « Les révolutions, dit-il, font payer cher les avantages qu'elles promettent ».

Il assistait sans malveillance, mais avec peu de confiance, aux efforts de ses amis pour consolider le nouveau gouvernement. M. Molé, M. Guizot, M. de Broglie, prirent place dans le premier cabinet ministériel. M. de Talleyrand fit beaucoup plus.

Dès avant 1789, quand il s'appelait l'abbé de Périgord, et que Louis-Philippe était encore le duc de Chartres, ces deux jeunes gens s'étaient plu et étaient devenus amis. Tels ils se retrouvèrent en 1814 et restèrent jusqu'à la fin de leur vie. Pendant la crise de 1830, quand le duc d'Orléans hésitait encore à accepter la lieutenance générale du Royaume, ce fut, dit-on, un billet de M. de Talleyrand qui le décida. Comme Warwick, on aurait pu l'appeler le faiseur de rois. Il avait promis son concours, et en effet, faisant face à l'Europe inquiète et menaçante, il accepta immédiatement l'ambassade de Londres.

L'activité renaissante d'un vieillard de soixante-seize ans, reprenant d'une main si sûre la conduite des plus grandes affaires, et contribuant plus que tout autre à replacer la France à son rang dans le concert européen, était certes pour M. Royer-Collard, dans son découragement actuel, un spectacle imprévu et atta-

chant. Les confidences, les marques d'amitié de l'ambassadeur à Londres, et aussi celles du ministre de France à Turin (M. de Barante), entretenaient ses dispositions bienveillantes pour l'œuvre diplomatique du gouvernement de juillet.

A l'intérieur, Casimir Perier, dans son trop court ministère, fut le seul homme d'État qui enleva son plein assentiment, en combattant hardiment la Révolution. Le cabinet du 11 octobre, qui lui succéda et qui garde une place très honorable dans l'histoire, n'obtint une entière justice, ni de M. de Talleyrand, ni de M. Royer-Collard. Le premier, dans ses projets d'entente avec l'Angleterre, ne fut pas suivi comme il l'aurait voulu par le Ministre des affaires étrangères, M. de Broglie ; le second ne crut pas avoir rencontré chez M. Guizot les égards dus à ses éminents services et à sa vieille amitié. On les retrouve l'un et l'autre à la fin de 1834, non pas aussi actifs dans leur opposition, mais plus chagrins et plus amers qu'ils ne l'avaient été sous le ministère Villèle. Chacun d'eux suivant sa tendance personnelle, le premier donnait ses encouragements à M. Thiers, dont l'esprit et la hardiesse lui plaisaient, non moins que sa prodigieuse faculté de travail. M. Royer-Collard, plus conservateur, mettait ses dernières espérances en M. Molé. A défaut de la restauration d'une famille royale partie pour toujours, il réclamait du moins la restauration des principes essentiels de gouvernement. C'est dans ce sens élevé que doit être entendu le mot de restauration dans leur

correspondance. Malgré leurs divergences marquées, le mécontentement de l'heure présente, les tristes prévisions de l'avenir les rapprochaient chaque jour davantage. Les inclinations politiques de Mme de Dino, telles qu'elles se manifestent dans ses lettres si remarquables à M. de Barante, étaient beaucoup plus conformes à celles de M. Royer-Collard, qu'à celles du prince son oncle. Elle devenait ainsi entre eux, même en politique, un trait d'union. L'intimité se resserrait donc toujours.

L'habitude, si puissante chez les vieillards, y ajoutait peut-être encore quelque chose. C'était un besoin réciproque d'être en communication continuelle. Sans cesse on les voit occupés l'un de l'autre dans les lettres qu'ils écrivent, à M. de Barante, à M. Molé, à M. Cousin, à la comtesse Mollien. Mais, pourquoi ne pas l'avouer, c'était alors chez M. Royer-Collard que le besoin de la conversation avec ses voisins était devenu le plus fort. La vie solitaire, on pourrait dire la vie claustrale, qu'il s'était faite depuis longtemps à Châteauvieux, et à laquelle il avait habitué sa famille, lui pesait souvent, quoiqu'il se refusât à y rien changer, et il goûtait avec délices le plaisir de s'en échapper pour rompre le silence en si exquise compagnie.

Son esprit n'était pas seul intéressé dans ces relations; la liaison, purement intellectuelle au début, s'était tournée en amitié. Ce qui excita au plus haut degré son affectueuse sollicitude, ce fut la résolution longtemps méditée de l'ancien évêque : entraîné dans

le schisme en 1791, et très mal réconcilié à l'époque du Concordat, de faire acte d'entière soumission à l'Église catholique. Ç'avait été depuis des années la préoccupation croissante de sa famille la plus proche. Son oncle, le cardinal de Périgord, personnage vénérable, revenu d'émigration en 1814, avait fait auprès de lui d'affectueuses instances. Il ne les avait pas faites en pure perte, mais il était mort avec le chagrin de n'en pas voir les effets.

Différant toujours, voulant pourtant préparer sa voie, Talleyrand s'était attaché à conserver des relations avec des ecclésiastiques distingués, auxquels l'unissaient d'anciens souvenirs. Mgr Bourlier, évêque d'Évreux, Mgr Mannay, évêque de Rennes, avaient même fait chez lui d'assez longs séjours. Parmi ces préliminaires, la mort ne viendrait-elle pas le surprendre ? Il était entré dans sa quatre-vingt-quatrième année ! Dans un élan de zèle apostolique, Mgr de Quélen, ancien coadjuteur de Mgr de Périgord, dit un jour qu'il donnerait sa vie pour sauver l'âme de M. de Talleyrand. Ce propos lui fut répété.

Il désira se faire présenter l'abbé Dupanloup, alors au début de sa carrière, qui enseignait le catéchisme à sa petite-nièce. Il avait ses vues sur lui. Enfin il entra en pourparler avec l'archevêché de Paris. Il avait rédigé une formule de rétractation qui fut communiquée à la cour de Rome et qui fut jugée insuffisante. Un deuxième projet fut accepté. Il le gardait dans son secrétaire, prêt à être signé, et remettait

la signature à une date incertaine. Quand survint la dernière maladie, on juge des angoisses de la famille, et de celles du jeune prêtre qui avait été mandé, qui se tenait prêt à remplir son ministère, et qui se voyait indéfiniment obligé d'attendre.

Ce fut la personne la plus chère au cœur du vieillard, la fille de la duchesse de Dino, Pauline de Périgord (depuis marquise de Castellane), qui eut le courage d'avertir son grand-oncle. Toujours pleinement maître de lui, il fixa l'heure de la cérémonie à quatre heures du matin. M. Royer-Collard, M. de Sainte-Aulaire, M. de Barante et le prince de Poix, furent choisis comme témoins de cet acte solennel. On alla les appeler au milieu de la nuit.

La sincérité du mourant dans l'expression de ses regrets ne leur laissa aucun doute.

Mme de Dino resta vivement reconnaissante à ceux qui avaient encouragé les dernières résolutions de son oncle.

Elle aussi depuis plusieurs années avait subi l'influence du futur évêque d'Orléans, et la lecture de Bossuet avait produit sur elle une impression profonde. Cette femme, d'un esprit si sagace, n'avait pas su écarter de sa vie bien des causes de trouble et de chagrin. Elle trouvait en M. Royer-Collard un ami éclairé et dévoué. La confiance qu'elle lui témoignait le gagna complètement. On dit qu'elle avait pris l'habitude de le consulter comme un directeur de conscience. Mais tant s'en faut qu'elle suivît toujours ses avis! Ce n'est

pas surprenant que, le voyant près de sa fin, elle lui ait redemandé en 1845 toutes les lettres qu'elle lui avait adressées. En a-t-elle gardé quelques-unes? A-t-elle du moins conservé celles qu'elle avait reçues de lui? Jusqu'à présent nous n'avons pu le savoir. Il en est une au moins qu'elle n'a certainement pas détruite, et qui doit exister encore si elle n'a pas été sacrifiée par des mains ignorantes, c'est celle dont elle dit à M. de Barante : je la garde comme une relique. — Une autre, moins importante assurément, nous a été signalée comme appartenant à M. le marquis de l'Aigle. — Dès à présent nous avons retrouvé, grâce à l'obligeance de M. de Refuge et du duc Albert de Broglie, quelques billets de Talleyrand et quelques lettres de Royer-Collard. Ces dernières sont écrites sur un ton de déférence et d'empressement qui nous avait d'abord surpris. On en trouve en partie l'explication dans la différence d'âge et dans toutes les circonstances que nous venons d'exposer. Ajoutons que Talleyrand, en dépit de l'abandon moral où avait été laissée son enfance, et des principes corrupteurs qui avaient empoisonné sa jeunesse, avait conservé certaines dispositions naturelles qui sont des dons de Dieu et qui finirent par reprendre leur bienfaisant empire : le besoin d'élever son esprit vers les grands objets, la sensibilité au charme d'une affection pure. Les billets qu'on va lire, épaves d'une correspondance disparue, ne rendent guère que le côté mondain du caractère de leur auteur. Pour entrer dans le mouvement de sa

pensée pendant les vingt dernières années de sa vie, il faut lire trois morceaux fort courts : le discours du 24 juillet 1821 sur la presse, l'éloge funèbre de l'évêque d'Évreux à la Chambre des pairs (même année), et l'éloge du comte Reinhart à l'Académie des sciences morales (1838). Par ce renouvellement moral il a mérité le culte filial que Mme de Castellane a conservé à sa mémoire, et les sympathies qui ont honoré ses derniers jours.

PAUL ROYER-COLLARD.

DU PRINCE DE TALLEYRAND A M. ROYER-COLLARD

(Valençay, 30 octobre 1820.)

Les brochures que nous avons portées à Chateauvieux nous sont arrivées ce matin par le courrier (en double exemplaire); ainsi ne nous les renvoyez pas : mais mandez-nous comment finit le nom qui commence par poly.....

Je vous remercie des quatre pages si nouvelles et si excellentes que vous avez eu la bonté de tirer de votre riche portefeuille.

C'est une bien bonne affaire pour nous que vous preniez goût à notre Berry et que votre disposition en partant soit d'y revenir lorsque vous serez sans occupations ou plutôt sans devoirs à Paris : cela donnera de la célébrité à notre pays, et la célébrité nous conduira peut-être à obtenir des chemins vicinaux. La célébrité est un bon moyen d'intrigue que vous avez fort à la main; je vous soupçonne de n'en avoir guères d'autres.

Soyez assez bon pour faire indiquer à l'homme qui porte ce billet comment on va de Chateauvieux à Saint-Aignan.

DE M. ROYER-COLLARD AU PRINCE DE TALLEYRAND

(*A l'occasion du discours du prince de Talleyrand sur l'expédition d'Espagne.*)

Je remercie infiniment M. le Prince de Talleyrand. Les choses si vraies et si fortes qui abondent dans son opinion ne sont pas ce qui saisit davantage; elles sont attendues; on est bien plus frappé de la hauteur de laquelle ses paroles descendent. C'est le tuteur de la Restauration qui se fait entendre; position unique, bien prise, bien établie, et que la solennité du langage élève encore !

Après la séance de l'adresse, je demanderai à M. le prince de Talleyrand s'il veut bien me recevoir.

Mille hommages.

ROYER-COLLARD.

Ce 6 (février 1823).

DU PRINCE DE TALLEYRAND A M. ROYER-COLLARD

(Valençay, 10 octobre 1833.)

Je ne me croirai en France que lorsque je vous aurai vu; et vous aurez la bonté de ne vous croire dans votre Berri que quand vous aurez vu Mme de Dino et moi. Pour cela il faut, et j'espère bien que vous le ferez avec plaisir, que vous dirigiez, samedi prochain 12, votre promenade du matin vers Valençay.

Mille tendres amitiés et hommages.

TALLEYRAND.

10 octobre.

DE M. ROYER-COLLARD AU PRINCE DE TALLEYRAND

Chateauvieux, 10 octobre (1833).

Vous revoir, mon Prince, revoir Mme la duchesse de Dino, ce sera, pour moi, bien plus que me croire dans le Berry, ce sera

revivre. Je serai bien heureux de reprendre samedi matin cette route non oubliée de Valençay. Vous savez quels sentiments m'y conduiront.

Recevez avec bonté tous mes hommages.

ROYER-COLLARD.

DU MÊME AU MÊME

(Chateauvieux, 26 juillet 1834.)

Il me revient, mon Prince, que vous avez accueilli avec beaucoup d'indulgence le jeune sous-préfet de Langres. Je dois d'abord vous en remercier pour lui et pour moi. A défaut de (ce) prétexte je voudrois encore vous dire que je ne m'accoutume point au silence de cette longue séparation. Les nouvelles indirectes que Mme la duchesse de Dino a bien voulu me donner ne me suffisent pas, quand elle n'est pas près de vous. J'ai besoin de me rapprocher, de me replacer sous vos yeux et de solliciter vos souvenirs. Vous revenez

à Valençay au mois de septembre? Je l'espère, j'y compte même. Je conçois et j'admets l'incertitude sur l'hyver qui suivra[1]; mais c'est à Valençay qu'elle doit naturellement se fixer. Là est, ce me semble, le point de départ selon la raison et selon la dignité. Vous serez parfaitement le maître de votre direction, n'ayant à prendre conseil que de vous-même, seul arbitre de ce qui vous conviendra le mieux. Le seul conseil que j'oserais vous donner, pardonnez-le-moi, seroit de ne pas vous hâter. Quelques mois, quelques semaines apportent de grands changements. Serons-nous ce que nous étions au printemps? Le procès n'est-il pas une nouvelle ère?[2]

Un mot de vous, Prince, (me) seroit un grand bonheur; vous savez quelle place vous occupez en moi depuis bien des années, une place que nul autre au monde ne rempliroit; vous restez seul de la race des géants. Conservez-moi ce que vous m'avez accordé et

1. M. de Talleyrand hésitait à conserver son ambassade et à retourner à Londres. Il donna sa démission en novembre 1834.

2. Le procès des insurgés d'avril 1834, porté devant la Cour des Pairs.

recevez avec votre bonté ordinaire l'hommage de mon respectueux attachement.

ROYER-COLLARD.

DU PRINCE DE TALLEYRAND A M. ROYER-COLLARD

(Paris, 2 août 1835.)

Dear and honored Friend,

J'ai abandonné mes projets de voyage en Suisse. Je vous écris de Paris où, d'après les tristes événements du 28 juillet[1] j'ai cru devoir me rendre. C'était pour moi un devoir, et un devoir de délicatesse, ce qui est obligatoire. Quel parti tirera-t-on de ceci? Je l'ignore encore : le garde des sceaux est dans l'enfantement. Si son travail produit autre chose qu'une restauration, il sera au-dessous des circonstances.

La restauration de Louis-Philippe ne

1. L'attentat de Fieschi, qui, en visant le Roi et les princes, avait coûté la vie au maréchal Mortier et à dix-sept autres victimes, sans compter les blessés.

pourra jamais être plus facile. Les circonstances ont tout préparé. Je me sers du mot de restauration parce que c'est réellement à une restauration qu'il en faut venir; et celle de Louis-Philippe est plus facile à faire, de beaucoup, qu'aucune des deux autres, celle de la république ou celle de Henri V. Le nombre est de son côté et aussi l'opinion.

Il paraît que le procès de Gerard ne commencera pas avant huit ou dix jours : je ne quitterai Paris qu'après; et alors j'irai à Valençay. Je vous écrirai dès que je saurai mieux et davantage[1].

Adieu, mille amitiés.

TALL.

Paris, 2 août.

Mme de Dino se trouve bien des eaux.

1. Gérard était le faux nom sous lequel Fieschi dissimulait alors son identité. Quoiqu'il eût été arrêté en flagrant délit, son jugement ne put avoir lieu aussi tôt que le supposait le prince de Talleyrand. Trois mois et demi furent nécessaires pour découvrir ses complices et déterminer la responsabilité de chacun. Ce fut seulement le 16 novembre que les Pairs se réunirent pour entendre le rapport du comte Portalis sur l'instruction préliminaire. Dans l'intervalle le Prince avait pu venir à Valençay.

Elle quitte Bri... (?) aujourd'huy. Son adresse, jusqu'au 15, est au château de Wolsberg par Ermatingen, canton de Turgovie, Suisse

P. S. — Il n'est pas vrai, comme le disent les journaux, que j'aie été appelé à aucun conseil. Je n'ai même encore vu aucun des ministres.

DE M. ROYER-COLLARD AU PRINCE DE TALLEYRAND

Chateauvieux, 8 août 1835.

Vous êtes, mon Prince, extrêmement bon d'avoir songé à moi en arrivant à Paris; je n'ai pas douté un moment que vous n'y fussiez accouru. Des avis dont je fais cas me pressent de me rendre à la convocation formelle de M. Dupin; je pars demain, je serai à la Chambre samedi. Vous recevrez, si vous le voulez bien, mon premier hommage.

Jamais, il est vrai, une restauration ne fut plus nécessaire, mais elle doit être conçue

d'ensemble, et aller de la Société au Gouvernement lui-même. Vous seul peut-être excepté, on n'y songe pas, on ne s'en doute pas. Il n'y a dans le gouvernement personne capable de former un grand dessein, personne pour l'exécuter. Nous déplorerons ensemble. Je crains qu'on ne cherche le remède où il n'est pas.

Je n'ai pas eu depuis assez longtemps de nouvelles de Mme la duchesse de Dino; je voudrois bien en recevoir avant mon départ; je ferois meilleure route. Vous savez, mon Prince, ce que vous êtes l'un et l'autre pour moi. Il ne passera pas là de révolution.

ROYER-COLLARD.

DU PRINCE DE TALLEYRAND A M. ROYER-COLLARD

(Valençay, 10 septembre 1835.)

Je comptois aller demain avec Louis[1] à Chateauvieux, mais il fait si mauvais temps

1. Louis de Talleyrand-Périgord, duc de Valençay.

aujourd'huy que je crois que nous serons obligés de remettre à un autre jour cette course que j'avois tant d'envie de faire. — Les premières heures de la matinée en décideront. — Mme de Dino me mande qu'elle n'arrivera que le 15 à Valençay et elle me charge de vous le dire. Les ennuis de Paris l'ont retenue plus qu'elle ne croyoit. — Donnez-moi dans votre réponse des nouvelles de votre santé. Avez-vous retrouvé vos forces? — Je suis ici avec M. et Mme de Valençay et leurs enfans. Je ne me porte pas mal : mais je ne m'aperçois pas que les eaux et les douches ayent fait quelque bien à mes jambes. Adieu, peut-être à demain.

Mille amitiés.

P. DE TALLEYRAND,

10 septembre.

DU PRINCE DE TALLEYRAND A M. ROYER-COLLARD

(Valençay, 30 septembre 1835.)

Depuis le jour où vous êtes venu à Valen-

çay, Mme de Dino a eu un violent accès de fièvre qui a été suivi de grandes sueurs. Hier quoique faible, elle a voulu sortir pour essayer ses forces et se préparer à aller à Chateauvieux, mais elle est rentrée si fatiguée et le tems est devenu si humide qu'il faut renoncer à l'espoir d'aller vous voir mardi, et vous demander de nous recevoir vendredi. Vous voudrez bien vous rappeler que vous nous faites dîner à trois heures. Nous serons chez vous à une heure.

Adieu, mille amitiés et beaucoup d'hommages autour de vous.

T.

30 septembre.

DE M. ROYER-COLLARD AU COMTE DE LEZAY-MARNÉSIA[1]

21 mai 1838.

J'ai vu M. de Talleyrand malade, je l'ai vu mourant, je l'ai vu mort; ce grand spectale

1. Déjà imprimé dans *Les Souvenirs du Comte de Lezay-Marnésia*, non mis dans le commerce.

sera longtemps devant mes yeux. Mme de Dino a été admirable. M. de Talleyrand est mort chrétiennement, ayant satisfait à l'église et reçu les sacrements. C'est le dernier cèdre du Liban, et c'est aussi le dernier type de ce savoir-vivre qui étoit propre aux grands seigneurs, gens d'esprit.

DE LA DUCHESSE DE SAGAN AU BARON DE BARANTE[1]

(Sagan, 15 septembre 1845)

Je veux venir pleurer avec vous notre excellent et illustre ami[2]. Je suis extrêmement émue et peinée de cette mort, qui m'appauvrit sensiblement. Figurez-vous que peu, bien peu de jours avant sa mort, il m'a écrit pour m'annoncer lui-même sa fin, pour me dire adieu, et cela dans les termes les plus

1. La duchesse de Dino avait hérité des titres de duchesse de Talleyrand et duchesse de Sagan. C'est ce dernier titre, assis sur de grandes possessions féodales en Silésie, qu'elle a porté depuis l'année 1845.

2. M. Royer-Collard avait succombé à l'âge et à la maladie, le 4 septembre, dans sa demeure de Châteauvieux.

touchants. Je conserve comme une relique ces dernières lignes, probablement les dernières qu'il ait tracées. Je ne sais du reste aucun détail sur cette mort, qui me laisse une solitude de plus. J'ai écrit à Mme Royer, mais elle ne sera pas en force pour me répondre de sitôt. Tout ce que vous apprendrez, vous me le direz, n'est-ce pas? Vous savez combien il m'aimait! Il a eu une grande influence sur le cours de mes idées et la disposition de mon âme, à une de ces époques critiques de l'existence qui donne une impulsion positive au reste de la vie. Il m'avait fait aussi une large part dans sa vie intime et intérieure, qu'il appelait *sa solitude impénétrable*. Tout cela est fini et laisse un vide de plus dans ma vie, qui en offre déjà de tant de côtés. Je suis très, très peinée. Vous savez à quel point mon cœur est fidèle, et ce que je suis pour mes amis. Ainsi vous comprendrez que ce que je dis est vrai sans la moindre exagération. Je ne connaîtrai, je n'aimerai bientôt plus personne que vous. Vivez, vivez longtemps, bien plus que moi : je ne veux pas avoir à vous pleurer. C'est déjà bien assez

de n'avoir pas à jouir plus souvent et de plus près de votre charmante amitié[1].

1. Cette lettre a déjà été publiée dans les *Souvenirs du Baron de Barante*, tome VII, page 154. Cependant elle nous a paru avoir ici sa place nécessaire, parce qu'elle est l'expression suprême des sentiments qui, se développant d'année en année, pendant un quart de siècle, avaient étroitement uni Châteauvieux et Valençay.

ELOGE

DE

M. COUSTOU LE JEUNE

PAR

L'ABBÉ GOUGENOT

ÉLOGE

DE

M. COUSTOU LE JEUNE

PAR

L'ABBÉ GOUGENOT

COMMUNIQUÉ AVEC UN AVANT-PROPOS

PAR

LE BARON ROGER PORTALIS

PIÈCE N° 4. — *Mélanges.*
SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS, 1903.
Imprimerie LAHURE, 9, rue de Fleurus, à Paris.

AVANT-PROPOS

L'abbé Gougenot[1], à la plume renseignée duquel nous devons l'éloge de Guillaume Coustou le jeune, a fait partie du Parlement de Paris comme conseiller au Grand Conseil. C'était un de ces magistrats que les Arts attirent et qui leur consacrent tout ce qu'ils ont de loisirs. Il encouragea les débuts de Greuze et Pigalle était son ami. L'Académie royale de peinture et sculpture se l'associa en 1756, alors qu'il courait encore les grandes routes : « Elle voulait par là lui marquer en quelque sorte sa reconnaissance de ce qu'il s'étoit chargé de conduire avec lui en Italie M. Greuze ».

Plus tard, succédant à Guillet de Saint-Georges, Hulst, Caylus et Lépicié, Louis Gougenot fut chargé comme historiographe de l'Académie, d'écrire l'éloge de plusieurs de ses membres défunts, biographies très documentées et fort intéressantes. Les notices qu'il a composées sur les peintres Galloche et Le Lorrain, le graveur en médailles Duvivier et l'animalier-décorateur Oudry, témoignent d'un homme informé et d'un amateur délicat. Elles furent lues en 1761, 1763 et 1767.

Longtemps laissés, faute d'éditeurs, dans les salles qu'ils occupaient au Louvre, les papiers de l'ancienne

1. Né à Paris le 15 mars 1719, mort à Paris le 24 septembre 1767.

Académie royale, registres, procès-verbaux, documents de toutes sortes sur les artistes, furent transportés à l'École des Beaux-Arts lors de sa création et y restèrent longtemps enfouis. Ce n'est que de 1840 à 1850 qu'on s'en inquiéta. La publication des *Archives de l'Art français* fit connaître une partie de ces documents. En 1854, MM. Dussieux, E. Soulié, Ph. de Chennevières, P. Mantz et de Montaiglon firent paraître en deux volumes les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture.* Les éloges de Galloche, Le Lorrain, Oudry et Duvivier, composés par Louis Gougenot, y figurent en bonne place.

« Gougenot avait également composé une vie de Coustou qui ne se retrouve plus », lit-on dans l'introduction de cet ouvrage. Bien que des recherches personnelles m'aient confirmé dans la croyance que ce travail était demeuré inédit, j'ai désiré connaître l'opinion de M. Maurice Tourneux, dont on sait la compétence pour tout ce qui touche à l'art du dix-huitième siècle et à sa bibliographie. Il m'écrivait le 11 mars 1896 : « J'ai tout lieu de croire comme vous que le manuscrit est inédit, car toutes les recherches que j'ai faites à son sujet n'ont abouti qu'à la constatation de son existence mais non de sa publication. Imprimez-le donc sans scrupule, etc.... »

L'éloge du célèbre auteur des *Chevaux de Marly* et de tant de beaux morceaux de sculpture, Guillaume Coustou, est extrait d'un manuscrit en 3 volumes,

grand in-4°, des Œuvres de l'abbé Gougenot, fait pour Gougenot de Croissy, son neveu, en 1792, sur les papiers originaux. Les éloges lus à l'Académie s'y trouvent tous; le morceau principal est le récit, inédit encore, du *Voyage d'Italie* que l'abbé fit en compagnie de Greuze.

Ce manuscrit appartient, ainsi que le buste de Gougenot de Croissy en marbre par Pigalle, à Mme la baronne Haudry de Soucy, petite-fille de Gougenot de Croissy, qui a bien voulu, par l'entremise gracieuse de son fils le baron de Soucy, nous permettre d'en prendre copie pour la Société des Bibliophiles.

Baron Roger Portalis.

VIE DE M. COUSTOU LE JEUNE

SCULPTEUR

RECTEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET SCULPTURE

PAR

M. L'ABBÉ GOUGENOT

ASSOCIÉ LIBRE

Guillaume Coustou est né à Lyon le 1^er^ mai 1677 de François Coustou et de Claude Coyzevox.

Une paralisie dont son père fut affligé quelques années après sa naissance le mettant hors d'état de soutenir une nombreuse famille, le détermina à envoyer ce fils en qui il remarquoit d'ailleurs beaucoup de goût et de dispositions pour le dessin, dès l'âge de 9 ans chez Coyzevox son oncle.

Il fit des progrès très rapides à l'école d'un maître aussi habile. C'étoit à la même école que s'étoit déjà formé Nicolas Coustou son frère plus agé que lui de 19 ans.

En 1697 il gagna le premier prix à l'Académie, mais une querelle particulière occasionnée par quelques vivacités de jeunesse dans une guinguette, l'obligea de quitter Paris à la hâte. Ce départ précipité l'empêcha d'obtenir la place de pensionnaire à l'Académie de France à Rome.

Il retourna donc à Lyon ou il fit pour le Directeur de la Monnoye de cette ville deux figures dont le prix lui fournit les moyens de continuer son voyage pour Rome.

En se déterminant à ce voyage, il avoit compté que la facilité qu'il avoit acquise chez M. Coysevox de travailler le marbre lui procureroit dans les atteliers des sculpteurs de Rome des moyens de se soutenir sans lui oter le tems d'étudier d'après l'antique, ce qui étoit son principal objet.

Mais ayant été longtems sans trouver aucun ouvrage et M. de Louvois ayant constamment refusé de lui donner une place de pensionnaire pour le punir d'être parti sans ses ordres, et l'épuisement de ses petits fonds, lui avoit fait concevoir le projet désespéré de s'en aller en Turquie, et il eut exécuté ce

projet sans les conseils et les secours de M. Frémin, alors pensionnaire à Rome.

Ce généreux ami le soutint jusqu'au moment ou il fût employé par M. Le Gros. Cet artiste célèbre chargé du fameux bas-relief de l'apothéose de saint Louis de Gonzagues au collège Romain, y fit travailler le jeune Coustou. Il répondit si bien à sa confiance que M. Le Gros étonné de son activité et de sa hardiesse à travailler le marbre, alloit chercher les sculpteurs italiens qui reprochoient aux sculpteurs françois de ne pas savoir manier le cizeau, pour leur prouver que ce jeune artiste l'emportoit sur eux à cet égard.

Indépendamment des travaux que M. Coustou exécuta à Rome sous les ordres de M. Le Gros, il fit deux copies en marbre d'après les figures antiques du *Faune qui porte un cabry* et du *Flatteur*. Elles ont été apportées en France et le Roi de Prusse qui les a fait acheter, en est actuellement possesseur.

Après 3 années de séjour dans la capitale des Arts, M. Coustou revint en France sur les instances de M. Coysevox qui le redemanda pour l'aider à faire les deux Renom-

mées qui sont au bout du jardin des Tuileries; il resta chez lui jusqu'en 1703, qu'il travailla à son morceau de réception à l'Académie, morceau précieux en marbre représentant *Hercule sur le bûcher*, arrachant avec violence la tunique empoisonnée du centaure Nessus, présent fatal de Déjanire, et sur lequel il fut reçu académicien en 1704.

Voulant alors voler de ses propres aîles, il fit plusieurs tentatives auprès de M. Mansard alors Sur-Intendant des Batimens, pour être employé dans les ouvrages du Roi. Mais comme elles avoient toujours été infructueuses, il profita de la visite que faisoit un jour le Sur-Intendant à l'Académie et qu'on lui montroit la figure sur laquelle il avoit été reçu, pour lui demander d'être occupé pour le Roi, ou qu'on lui permit de vendre son morceau de réception et de passer en pays étranger.

M. Mansard sentant l'importance de conserver en France un sujet aussi précieux, ne balança point sur l'alternative qui lui étoit proposée et le chargea sur le champ de plusieurs ouvrages pour la chapelle de Versailles.

Il y a fait au-dessous des arcades deux Vertus représentant *la Foi* et *l'Espérance*; deux figures au dessus du fronton du côté du jardin; deux autres figures en pierre, l'une représentant *Saint Jérôme* et l'autre *Saint Augustin*; elles sont en dehors de la corniche de la chapelle.

Il exécuta dans le même tems les deux figures en pierre qui décorent le couronnement de la porte de l'hôtel Soubise représentant l'une *la Valeur* sous les traits d'Hercule et l'autre *la Sagesse* sous ceux de Minerve.

Il fut depuis chargé des deux figures en marbre de *Saint Ignace* et de *Saint François-Xavier* qui accompagnent le maître-autel du Noviciat des Jésuites rue du Pot de Fer.

Louis XIV, protecteur déclaré des arts et des artistes, ayant fait ouvrir deux nouvelles allées dans son parc de Versailles et voulant les terminer par deux figures, il les commanda lui-même au S^r^ Coustou dont il connoissoit déjà personnellement le talent par les ouvrages qu'il avoit fait à la chapelle :

ces deux figures sont des copies, l'une du Bacchus antique et l'autre de la Diane aussi antique. M. Coustou redoubla d'efforts pour les porter à la perfection dont elles étoient susceptibles en suivant l'exemple des grands maîtres qui l'avoient précédé; il fit mouler des parties sur la nature et s'attachant à rendre ce qui étoit véritablement beau dans l'antique, il réforma les parties qui n'étoient pas de la même beauté.

Aussitôt que ces deux figures furent posées, le Roi s'empressa de les venir voir. M. Coustou lui fit observer les changemens qu'il avoit crû devoir y faire, en mettant à côté du marbre les parties antiques qu'il avoit moulé (*sic*). Ce monarque connoisseur et juste appréciateur des talens, approuva les changemens et pour en marquer à l'artiste sa satisfaction, il lui commanda sur le champ un *Hyppomène* pour figurer avec la copie de l'Atalante antique qu'il avoit dans son jardin.

M. Coustou y travailla avec tant d'activité que ce nouvel ouvrage fut bientôt en état d'être présenté au Roi qui le combla des

éloges les plus flatteurs et qui de son propre mouvement augmenta d'un quart le prix qu'il en avoit demandé.

Peu de tems après, il fut encore chargé de faire conjointement avec son frère deux figures pour Marly, qui fussent en proportion avec celles d'Atalante et d'Hyppomène; ils exécutèrent les figures d'Appollon et de *Daphné*. C'est cette dernière qui est de M. Coustou le jeune.

Lorsqu'il en présenta le modèle à Louis XIV, ce prince en fut si satisfait qu'il le montroit avec complaisance aux seigneurs de sa Cour en leur disant : *C'est du petit Coustou; il est étonnant,* ajoutoit-il, *que la même famille produise tant d'habiles gens, il semble que les talens y soient héréditaires.* M. Coustou fut si pénétré de cette marque de bonté d'un aussi grand Roi, qu'il ne se la rappelloit jamais sans attendrissement. On sait que Louis XIV prenoit un plaisir infini à voir travailler les artistes, et c'est en regardant M. Coustou occupé à finir l'une des figures qui décorent les jardins de Marly, qu'il fit cet éloge si mémorable pour la sculpture en

disant qu'elle immortalisoit autant les princes que les artistes qu'ils emploient.

L'estime et la bienveillance du monarque sont sans contredit les aiguillons les plus puissans pour faire germer les talens, surtout dans une profession dont l'objet principal est la gloire. Aussi, les bontés de Louis XIV ne firent-elles qu'animer ceux de M. Coustou, et l'engager par de nouveaux efforts à se surpasser encore lui-même dans les ouvrages qu'il fit par la suite, soit seul, soit conjointement avec M. son frère.

Parmi les ouvrages qu'il a fait de société avec M. son frère, sont entre autres ceux qui décorent le chœur de Notre-Dame, mais la figure de *Louis XIII* est entièrement de lui.

Il fit encore conjointement avec son frère les figures qui décorent le piédestal de la statue équestre de Louis le Grand à la place de Bellecour à Lyon; mais il fit seul la figure du *Rhône*.

Les principaux ouvrages dont il a été chargé seul, sont :

Le *Tombeau de M. d'Estrées*, lieutenant général des armées navales, qui est placé

dans une des chapelles des Bons Hommes à Passy.

La décoration du dépôt du Cœur du Roi qui est sous une des arcades à côté du maître-autel de l'église des Jésuites de la maison professe.

Le bas-relief de la cheminée de la Grand Chambre du Palais.

Le grand fronton du Palais de Bourbon du côté de la cour.

Le *Tombeau du cardinal Dubois* dans une des chapelles de l'église Saint-Honoré.

Plusieurs ouvrages aux Invalides, tels que le grand fronton de la porte d'entrée représentant *Louis XIV à cheval* ayant à ses pieds la Justice et la Prudence. A la porte d'entrée, Mars et Minerve. Sur la cheminée de la grande salle, un grand bas-relief représentant le *Roi en pied* accompagné de la Justice et de la Prudence et deux anges qui portent les armes du Roi.

Et enfin les deux *Chevaux de Marly* se cabrant sur des rochers et retenus par des palefreniers, ouvrage très considérable en marbre.

Ces travaux redoublés ne restèrent point sans récompense, soit de la part du Roi, soit de la part de l'Académie.

En 1711, le Roi le gratifia d'un logement sur la place du Louvre et peu de tems après d'une pension de 600 L. A la mort de M. Coysevox, son oncle, sa pension fut portée à 2000 L., et après la mort de son frère elle fut augmentée jusqu'à 3000.

D'un autre côté, l'Académie l'honora de tous les grades qui pouvoient flatter son ambition.

Il avoit épousé en 1710 Geneviève Morel, fille de M. Morel, officier de Mme la Dauphine et controlleur des guerres.

Ce fut peu de tems après son mariage que Philippe V roi d'Espagne, qui l'avoit connu à la Cour du Roi son père, avoit conçu le dessein de lui confier l'exécution de différens embellissemens en sculpture qu'il projettoit de faire dans ses maisons royales. Mais M. le duc d'Antin, Sur-Intendant des Batimens, qui faisoit de ses talens tout le cas qu'ils méritoient, ne voulut jamais permettre qu'il quitta la France et l'y attacha par de nouveaux

bienfaits. M. Frémin partit en sa place et y fit la fortune que tout le monde sait.

Tous ceux à qui le Roi a successivement confié la Sur-Intendance de ses batimens lui ont toujours donné les marques les plus sensibles de leur estime et de leur bienveillance : mais il étoit surtout si pénétré des bontés particulières que lui avoit témoigné M. le duc d'Antin qu'il ne cessoit de répéter à ses enfans que c'étoit à ce seigneur qu'il devoit sa fortune.

M. Coustou avoit aussi le bonheur de se faire aimer de M. le duc d'Orléans Régent, qui indépendamment des ouvrages qu'il lui fit faire au Palais Royal, se plaisoit à le consulter sur les arts dont ce Prince faisoit une partie de ses amusemens. M. Coustou fit même avec adresse naître l'occasion de lui faire sa cour d'une manière qui le flatta infiniment. Parmi les modèles qu'il avoit dans ses atteliers, il conservoit précieusement une tête de Henri IV moulée sur lui-même. M. Coustou ayant remarqué beaucoup de ressemblance entre ce monarque et M. le Régent, fit estamper cette tête et en

tira une terre qu'il présenta au Prince en lui disant qu'il n'y avoit que les yeux à ouvrir pour en faire son portrait.

M. Coustou devoit en conséquence commencer sur cette terre le portrait de M. le Régent quand une mort inopinée l'enleva à l'âge de 68 ans 9 mois et 22 jours, le 22 février 1746[1].

Il étoit depuis 10 à 12 ans avant son décès sujet à des palpitations de cœur accompagnées d'étouffemens considérables que l'on regardoit comme des symptômes d'asthme. M. Winslow, son médecin, célèbre anatomiste conjectura qu'il avoit un polype, et il ne se trompa pas. Son corps ayant été ouvert après sa mort, il s'en trouva un au cœur de la grosseur d'un œuf.

Les dernières circonstances de sa vie n'ont rien eu de particulier. Après avoir rempli tous les devoirs d'un bon citoyen, d'un bon père et d'un bon ami, il emporta avec lui

1. L'abbé Gougenot ne tient pas compte des dates, ce qui crée une confusion dans son texte. Le Régent étant mort en 1723 il ne peut être ici question que d'un travail projeté antérieurement et qu'il allait commencer, sur le désir du fils du Régent sans doute, quand la mort le surprit en 1746.

tous les regrets de sa famille et de tous ceux qui l'avoient connu et qui s'intéressoient au progrès et à la gloire des Arts.

Des quinze enfans qu'il eut de son mariage, il n'en laissa que quatre et un petit-fils. Les quatre enfans sont :

Marie-Anne-Geneviève Coustou, épouse de M. Ringuet conseiller en l'Élection de Paris;

Guillaume Coustou, sculpteur du Roi et professeur de l'Académie;

Charles-Pierre Coustou de l'Académie royale d'Architecture et Inspecteur des Batimens du Roi;

Et Julie-Marie-Anne Coustou, demeurée fille.

Le petit-fils provient du mariage d'une de ses filles décédée avant lui, avec M. Gervais notaire; il est aujourd'hui correcteur en la Chambre des Comptes de Paris.

M. Coustou étoit d'un caractère vif et gai; il aimoit la musique et savoit par cœur presque tous les opéras de Lully dont il se plaisoit à chanter des morceaux soit en travaillant dans son atelier, soit lorsqu'il étoit à table avec ses amis. Avec un pareil

tère, il ne pouvoit être qu'extrêmement aimable dans la société. Cependant il ne vivoit familièrement qu'avec un très petit nombre d'amis choisis.

Il n'est point étonnant qu'avec ce caractère de vivacité et de gaîté, M. Coustou eut la plus grande franchise; l'un est une suite naturelle de l'autre; et si cette franchise lui attira quelques ennemis, elle lui fut aussi quelquefois utile et notamment lorsqu'il fut question de décider du dernier ouvrage par lequel il a terminé si glorieusement sa carrière. Quelques personnes qui vouloient faire tomber cet ouvrage à un autre, faisoient entendre au Cardinal de Fleury, que les carrières de Carrare ne pourroient fournir des marbres assés considérables pour exécuter les modèles qu'il présentoit des Chevaux de Marly : *Je vois bien ce que c'est, Monseigneur*, dit M. Coustou, en s'adressant à cette Éminence, *on ne me fait toutes ces difficultés que parce qu'on ne me croit plus capable de faire cet ouvrage et que l'on en voudroit charger un autre : après tous ceux que j'ai fait pour le Roi, on devroit m'en*

prier. Cette réponse franche et vive ne déplût point à M. le Cardinal de Fleury, qui lui ordonna sur le champ de travailler aux modèles en grand.

A ces différentes qualités M. Coustou joignoit le plus grand désintéressement. Parmi plusieurs exemples que je pourrois citer, je me bornerai à deux :

M. le duc d'Orléans l'ayant un jour envoyé chercher, lui parla des ouvrages qu'il se proposoit de faire faire au Palais Royal. M. Coustou éluda de s'en charger, en représentant au Prince que M. Le Moyne (père de M. Le Moyne professeur de l'Académie) son confrère et son ami, avoit l'honneur d'être son sculpteur et qu'il craindroit de le désobliger. M. le duc d'Orléans approuva beaucoup cette délicatesse et lui témoigna qu'il l'en estimoit encore davantage, et il ajouta qu'il continueroit d'occuper M. Le Moyne mais qu'il vouloit que les ouvrages qui devoient décorer sa Galerie fussent de lui.

Un autre trait de désintéressement non moins frappant, est celui qui concerne Mad^e^ Dumont.

Feu M. Dumont avoit été chargé par M. Samuel Bernard de faire son portrait lorsqu'une mort tragique l'enleva à sa femme et à sa famille. Le modèle étoit fait et le marbre commencé à ébaucher. M. Coustou ayant été nommé par M. Bernard pour achever ce portrait, fit un nouveau modèle, et après la livraison du marbre, il partagea avec la veuve le prix qui lui en fût donné.

Le talent de M. Coustou étoit tel que l'âge ne l'affoiblit point, ses deux derniers ouvrages en sont une preuve convaincante : on y reconnoît le même feu et le même génie qui caractérisoient les ouvrages de sa jeunesse.

INSTITUTIONS

ET

RÈGLEMENTS DE CHARITÉ

INSTITUTIONS

ET

RÈGLEMENTS DE CHARITÉ

AU

SEIZIÈME

ET AU

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

COMMUNIQUÉS

PAR

M. LE MARQUIS DE BIENCOURT

ET

PRÉCÉDÉS D'UNE INTRODUCTION

PAR

M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE
de l'Académie française.

PIÈCE N° 5. — *Mélanges.*
SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS.
Imprimerie LAHURE, 9, rue de Fleurus, à Paris.

INTRODUCTION

C'est une heureuse idée qu'a eue la Société des Bibliophiles de réimprimer quelques vieux règlements de charité et de les comprendre dans l'un de ces intéressants volumes qu'elle publie trop rarement. La forme en est singulièrement touchante, que les intentions charitables de nos pères s'expriment dans la langue encore incertaine et balbutiante du XVI^e^ siècle ou dans celle plus ferme et plus claire du XVII^e^. Mais ce n'est pas par la forme seulement que ces règlements sont intéressants; c'est, au moins autant, par le fond, et leur ancienneté même ajoute à leur attrait. Quelques-uns de ces règlements ont été édictés au lendemain de nos guerres civiles; ils reposent de la dureté de ces temps, et montrent qu'au plus fort de ces luttes sanglantes la charité chrétienne savait élever et faire entendre sa voix.

C'était bien le sentiment chrétien qui ani-

mait Maître Houël, marchand bourgeois de Paris, lorsque, dans le préambule d'un règlement qu'il proposait « pour l'institution d'une maison de charité, faubourg Saint-Marcel », il parlait « de ces artisans dénués de biens et de facultés et toutefois vergogneux de publier leurs disettes et nécessités, chargés de femmes et grand nombre d'enfants, enserrés dans leurs maisons » et lorsqu'il ajoutait : « c'est une chose qui ne se pourrait sans jeter abondance de larmes, d'entendre les clameurs de leurs petits enfants, et les voir pâles et défaits leur demander du pain, et néanmoins le père, transi en son cœur et grevé du regret de la nécessité, les regarde d'un œil piteux et n'avoir de quoi leur subvenir et satisfaire. » On a peine à croire que ces lignes touchantes ont été écrites six ans après la Saint-Barthélemy.

A un autre point de vue ces règlements sont non moins instructifs, car ils répondent victorieusement à une prétention quelque peu outrecuidante que l'on rencontre fréquemment sous la plume de nos sociologues

pour employer un mot que je n'aime guère) : à savoir que les procédés de l'assistance moderne seraient infiniment supérieurs à ceux de l'antique charité, et que, sous ce rapport, non seulement il n'y aurait rien à apprendre de nos pères, mais qu'il y aurait à prendre plutôt en pitié ce qu'ils faisaient. Moi-même (dois-je l'avouer) j'étais un peu sous l'empire de ce préjugé. Je croyais volontiers, et sans y avoir trop regardé, que l'antique charité était exclusivement *aumônière*, comme on disait de l'un de nos premiers rois, et que, sauf lorsqu'il s'agissait des malades ou des infirmes recueillis dans les hôpitaux et hospices, elle se contentait de distribuer, sans beaucoup de discernement, des secours en argent aux indigents et aux mendiants, favorisant ainsi quelquefois la paresse ou la ruse. Il m'a fallu lire les divers règlements de charité que publie aujourd'hui la Société des Bibliophiles, dont le plus ancien remonte à 1578 et le dernier à 1662 pour me convaincre que l'ancienne charité connaissait des délicatesses et avait recours à des précautions que je croyais particulières à la charité moderne.

J'en donnerai quelques exemples tirés de ces règlements mêmes.

Parmi ce que je viens d'appeler la délicatesse de la charité moderne, on peut ranger ces œuvres qui tendent de nos jours à se multiplier, et dont le but est de secourir les pauvres honteux. Je croyais ces œuvres de date relativement récente, et j'aurais volontiers dit avec assurance que la plus ancienne était cette belle œuvre de la Miséricorde créée en 1822. L'expression même de *pauvres honteux* me paraissait de la langue contemporaine. J'ai appris par ces règlements que les œuvres de charité de cette nature étaient fort anciennes, puisque ce préambule de maître Nicolas Houël, dont je citais tout à l'heure quelques phrases, a précisément pour but de fonder une œuvre en faveur de ces pauvres qu'il dépeint « comblés de longues et grandes maladies, n'étant pour leur pauvreté secourus et médicamentés, et néanmoins estant vergogneux pour s'acheminer en un Hostel Dieu accompagnés (en compagnie) de plusieurs belistres et cagniardiers, finalement et faute de secours trouvent la fin

de leur vie précipitée par une rigoureuse nécessité ». Aussi l'œuvre qu'il propose de fonder doit-elle se composer de cinq *membres* (nous dirions aujourd'hui de cinq branches) dont une apothicairie, un hôpital et une sorte d'école de médecine et de pharmacie « dont les élèves devront aller traiter et médicamenter en leurs maladies et infirmités les pauvres honteux de la dite ville et faubourg, sans qu'ils sortent de leurs maisons pour aller à l'Hostel Dieu, qui est une grande œuvre de mérite envers Dieu et qui ne s'est encore pratiquée ». Et cette même préoccupation des pauvres honteux ou vergogneux se retrouve dans les autres règlements avec les recommandations les plus minutieuses sur la meilleure manière de leur venir en aide.

Volontiers aussi j'aurais considéré comme des œuvres modernes les œuvres de préservation de la jeunesse ou de relèvement des femmes tombées. Des jeunes filles *en hasard*, pour parler comme ces vieux règlements, j'aurais pensé qu'on ne s'occupait guère, et si je savais bien qu'il existait pour les *débau-*

chées qui avaient échappé à la Salpêtrière ou aux Madelonettes des couvents où on les accueillait, je croyais que ces couvents se refermaient à jamais sur elles, et qu'elles y demeuraient, de gré ou de force à l'état de *sepolte vive* comme dit la langue italienne. Il m'a fallu la lecture de ces vieux règlements pour apprendre que des *jeunes filles* en *hasard* rencontrées dans les familles qu'elles visitaient les dames de charité s'occupaient déjà pour leur procurer emploi ou retraite, et qu'elles veillaient à ce que les enfants des familles qu'elles visitaient fréquentassent les écoles de la paroisse pour y apprendre à lire et à écrire, et fussent instruits en quelque métier qui leur permît de gagner leur vie. Nous dirions en langue moderne qu'elles veillaient à leur éducation primaire et professionnelle. Quant aux *débauchées*, on ne saurait lire sans respect ce qui est dit, dans le règlement de la compagnie de la paroisse Saint-Eustache, des dames qui s'occupaient de ces malheureuses :

« Ces dames s'estudient de leur imprimer une vive douleur de leurs désordres passés,

et de leur faire connoistre l'obligation qu'elles ont de se nettoyer par les larmes de la pénitence de toute la saleté qu'elles ont prise dans la boue des plaisirs terrestres, et parce que le motif de cette compagnie est purement surnaturel et sans meslange d'aucune police humaine, ils n'usent que de persuasion envers ces filles, et ne les retiennent en cette sainte maison qu'autant qu'elles le veulent, n'estimant pas qu'une conversion puisse estre de durée si elle n'est entièrement libre. » C'est ainsi que nos pères ou plutôt nos mères savaient concilier le double principe de la charité chrétienne et de la liberté humaine.

Nos pères n'avaient pas les yeux moins ouverts que nous sur les ruses des faux pauvres, « ce qui mérite grand examen parce qu'ils ont les aumosnes de ceux qui sont véritables pauvres ».

Aussi était-il recommandé aux visiteurs et visiteuses de se méfier de ceux qui déguisent leurs noms, qui les changent, qui en prennent plusieurs, qui supposent leurs conditions, qui n'exposent pas la vérité « dans leurs

billets », et aussi des voyages, qui sont toujours « suspects », des pensions qui contribuent quelquefois à la fainéantise, sous prétexte de l'assurance d'une subsistance ordinaire. Ainsi les ruses de la mendicité étaient parfaitement connues de ceux qui s'occupaient autrefois de charité, et aussi les inconvénients de l'aumône directe. C'est pourquoi il est signalé aux visiteurs et visiteuses « comme estant plus seur de leur donner les choses en nature, comme de l'estoffe, de la soye, du cuir, que de l'argent », et le règlement de la paroisse Saint-André des Arcs conseille « l'établissement d'un magasin pour les provisions et besoins nécessaires aux pauvres et des meubles et ustançils marqués à la marque de la Paroisse, afin de donner par prest, et qu'ils ne le peuvent vendre ». En un mot, ces règlements ressemblent, à la langue près, à ceux de nos modernes bureaux de bienfaisance, et pourraient leur avoir servi de modèle.

Ainsi, quand on étudie de près ce très vieux passé, on s'aperçoit que quelques-unes des critiques dirigées contre lui sont tout à

fait imméritées, et que telle soi-disant idée nouvelle est tout simplement un emprunt qu'on lui fait. Sans doute la charité a fait des progrès dans son application parce que tout progresse. Je veux qu'elle soit aujourd'hui moins irréfléchie, mieux ordonnée, moins *aumônière*, plus efficace, mais ne prenons pas des airs de dédain vis-à-vis de la charité d'autrefois. L'étude attentive des documents ne le permet pas. C'est un véritable document que la Société des Bibliophiles met au jour en publiant ces règlements. Elle apporte ainsi une contribution à cette histoire sociale et économique de l'ancienne France qui reste à faire. Trop d'historiens se sont complu à décrire ses misères. Il ne faudrait cependant pas fermer obstinément les yeux sur ses grandeurs, et il faut remercier les chercheurs patients et érudits dont les découvertes projettent quelque nouvelle lumière sur les points demeurés dans l'ombre.

Comte d'Haussonville,

de l'Académie française.

ADVERTISSEMENT

ET

DÉCLARATION DE L'INSTITUTION

DE LA

MAISON DE LA CHARITÉ CHRESTIÈNE

ESTABLIE ES FAUXBOURGS SAINCT-MARCEL
PAR L'AUTHORITÉ DU ROY ET SA COURT DE PARLEMENT
1578

ENSEMBLE

PLUSIEURS SAINCTES EXHORTATIONS, INSTRUCTIONS
ET ENSEIGNEMENTS TANT EN PROSE QU'EN VERS
POUR INDUIRE LE CHRESTIEN A AIMER DIEU ET LES PAUVRES
LE TOUT RECUEILLY DES SAINCTES ESCRITURES
ET AUTHORITEZ DES SAINCTS DOCTEURS
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

NICOLAS HOUËL
Marchant Bourgeois de Paris, premier Inventeur de ladite maison
Intendant et Gouverneur d'icelle.

SCOPUS VITÆ, CHRISTUS

A PARIS
PAR PIERRE CHEUILLOT, IMPRIMEUR
DEVANT LE PETIT NAVARRE
Avec privilège du Roy
1580

A Très Chrestienne, Très Illustre et Charitable Princesse Loyse de Lorraine, Roine de France

La véritable renommée conforme aux effectz (Très Vertueuse Princesse) vous a tant élevée en la grace et faveur des François, que sans toucher à l'honneur des autres Princesses : mais à la louange que vous mesmes vous estes acquise par vostre propre vertu : j'ose dire que vous estes parvenue au comble de l'heureuse réputation, que méritent les Roynes héroïques et charitables. Dequoy nous tesmoignent les bonnes prieres accompagnées des aumosnes que vous faites ordinairement aux Pauvres. En outre la continuation du Zèle et singuliere affection que vous avez à vostre maison de la Charité Chrestienne, commencée es faulx bourgs Sainct Marcel, laquelle en grande dévotion vous este venue visiter : de sorte qu'à bon droit l'on vous peut nommer l'exemplaire de vertu et saincte conversation. C'est pourquoy je vous présente ce petit traicté qui est l'advertissement et déclaration de l'institution d'icelle Maison de la Charité Chrestienne : lequel j'ay enrichy de quelque Remonstrance et salutaires exhortations, prières et dévotes méditations. Avec quelques Sonnets Spirituels, ensemble une paraphrase sur le psaume quarante et un. Le tout pour l'advenement de la gloire de

Dieu, et soulagement de ses pauvres Membres tant recommandez ès Sainctes Ecritures, je croy que ceste lecture ne vous sera sans vous apporter quelque fruit : ainsi vous incitera de continuer en ceste zelee volonté, et de cheminer de vertu en vertu par Sainctes et Charitables œuvres; lesquelles porteront tesmoignage de vostre cœur et pensée devant le Throsne du Souverain Dieu. Il ne reste autre chose (Madame) que prier ce grand Roy des Roys vous donner l'accomplissement de voz saints desirs : Et à la fin de voz jours la couronne celeste.

Vostre très-humble, tres-affectionné
Serviteur et subject Nicolas
Houel Parisien.

NOTE. — En réimprimant en entier, dans leurs parties essentielles, ces *Institutions et Règlements de Charité*, la Société des Bibliophiles a voulu montrer que l'organisation des secours aux malheureux ne datait pas de notre époque, mais avait été ébauchée longtemps avant par des âmes émues des misères de leur prochain.

Si le lecteur veut faire plus ample connaissance avec ce personnage curieux que fut l'*apothicaire Nicolas Houel*, il faut qu'il se réfère au livre si intéressant et si documenté que l'érudit administrateur de la Manufacture des Gobelins, M. Jules Guiffrey, lui a consacré dernièrement : *Nicolas Houel, apothicaire parisien du* XVI^e^ *siècle, fondateur de la maison de la Charité chrétienne et inventeur de la tenture d'Artémise, par Jules Guiffrey, administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins, Société de l'Histoire de Paris, t. XXV*, 1898. Tirage à part. *Paris*, 1899.

C'est une chose trop expérimentée des dangereux et pernicieux effets des guerres civiles, lesquelles une fois étant coulées en un état, affaiblissent tellement toutes les parties d'iceluy par dissensions, tumultes, et partialités misérables, que jusques aux plus petits des premiers membres il ne se trouve rien qui ne soit gâté, corrompu et altéré, ne retenant rien de la force, vigueur et intégrité ancienne. De quoi l'état de la France a plus besoing de se plaindre qu'autre qui soit à présent. Car les ayant nourris et entretenus déjà dix-huit ans entiers, elle a vu à son grand regret non seulement l'honneur de Dieu profané et méprisé en divers endroits de ce royaume, la charité abandonnée, l'autorité du Roi débattue, la justice affaiblie et débilitée : mais aussi le trafic de marchandises délaissé et le pauvre peuple demouré à la merci de la faim et de la guerre, souhaiter plutôt l'avancement de sa mort que la prolongation de sa vie. Ce mal ayant pénétré jusqu'aux plus riches villes de ce royaume et même jusques en

cette ville de Paris, a rendu plusieurs personnes riches en une extrême pauvreté, et spécialement grand nombre de marchands et artisans dénués de biens et de facultés, et lesquels toutefois vergogneux de publier leur disette et nécessités endurent en secret de grandes afflictions et de regrets qui ne sont cognuz que de leurs domestiques et plus familiers amis. Car étant chargés de femme et grand nombre d'enfants resserrés en leur maison, c'est une chose qui ne se pourrait voir sans jeter abondance de larmes d'entendre les clameurs de leurs petits enfants et les voir pâles et défaits leur demander du pain. Et néanmoins le père transi en son cœur et grefué du regret de la nécessité, les regarde d'un œil piteux et n'avoir de quoi leur subvenir et satisfaire. De là viennent à telles personnes comblées de regret et déplaisir de grandes et longues maladies, esquelles n'étant pour leur pauvreté secourues et médicamentées, et néanmoins étant vergogneux pour s'acheminer en un Hostel Dieu accompagnés de plusieurs belistres et cagniardiers, finalement et à

faute de secours trouvent la fin de leur vie précipitée par une rigoureuse nécessité. Qui est la vraie marque de l'ire de Dieu et qui a donné occasion au Roi Prince autant catholique et charitable que autre qui soit vivant, touché de pieté et compassion de voir tant de pauvres honteux en cette ville et faubourgs de Paris, à l'imitation de ses prédécesseurs Rois de France a voulu instituer une maison de Charité pour le secours et traitement des dits pauvres honteux en ladite ville et faubourgs et premièrement commencé ès Faubourgs Saint-Marcel, laquelle contient cinq membres.

I

Le premier membre c'est la chapelle fondée en l'honneur et gloire de notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ qui est la vraie et parfaite Charité, en laquelle par chacun jour Dieu est loué, servi et honoré par la voie des pauvres petits enfants orphelins. Semblablement se fait en ladite chapelle le service Divin avec plusieurs Saintes

prières tant pour la santé et prospérité du Roi que pour très Illustre Princesse Louise de Lorraine son épouse, pour la Royne Mère du Roi, pour Monsieur le Duc, pour la Royne de Navarre, pour Tous Princes et Princesses du sang royal. Aussi l'on fait prières à Dieu pour le repos de l'Église Catholique Apostolique et Romaine, pour les prélats et pasteurs de l'Église, pour les Chefs de la Justice et autres personnes qui sont en dignité ayant charge et supérintendance du peuple de Dieu, pour très illustre et charitable Dame Madame de Dampierre, pour les Fondateurs et Bienfaiteurs d'icelle Maison, ensemble pour la protection de ce Royaume et conservation de la ville de Paris, à ce qu'il plaise à la souveraine bonté et spéciale miséricorde de Dieu maintenir les citoyens en sa sainte protection, augmenter et accroître leurs biens et familles de ses grâces et bénédictions et à la fin de leurs jours pour récompense de leurs aumônes et bonnes œuvres leur donner le Royaume de Paradis.

II

Le second membre comprend l'instruction d'un certain nombre de pauvres enfants orphelins nez en loyal mariage, lesquels enfants en premier lieu sont instruits dans la crainte de Dieu et doctrine de l'Église Catholique Apostolique et Romaine, puis ès bonnes lettres, pharmacie et connaissances des simples pour puis après aller traiter et médicamenter dans leurs infirmités et maladies les pauvres honteux de la dite ville et faubourgs, sans qu'ils sortent de leur maison pour aller à l'Hotel Dieu, qui est une œuvre de grand mérite envers Dieu et qui ne s'est encore pratiquée. Et ne faut douter que si les anciens s'en fussent advisés elle ne fût encore à faire, vu le zèle de charité dont ils étaient allumés. Mais Dieu par sa divine Providance déclare ses grâces selon les occurences des temps, ainsi que bon lui semble.

III

Le troisième membre contient l'établissement d'une Apothicairie ordonnée par un bon ordre, garnie de toutes sortes de médicaments tant simples que composés pour le secours et traitement des dits pauvres honteux. Et spécialement pour survenir à la nécessité de ceux qui sont chargés de femme et enfants ruinés et appauvris par la longueur des guerres et injures du temps.

IV

Le quatrième membre c'est le jardin des simples, lequel à l'imitation de la ville de Padoue sera rempli de plusieurs beaux arbres fruictiers et plantes odoriférantes rares et requises et de diverses espèces, servant à l'usage de la médecine pour le secours des malades tant riches que pauvres, qui apportera un grand profit et une grande décoration à la ville de Paris. Le déluge et inondation des eaux advenues ès dits faubourgs a

grandement endommagé ladite maison de charité et spécialement ladite apothicairie et jardin des simples qui était bien commencé et fort avancé : toutefois nous espérons avec la grâce de Dieu et aide des gens de bien de le bientôt rétablir.

V

Le cinquième membre c'est un hôpital nouvellement basty et édifié contigu ladite maison de charité, auquel par chacun jour ont logé les pauvres honteux passant leur chemin, lesquels après avoir pris leur réfection rendent grâces à Dieu. Puis avant que de se coucher, la cloche dudit hôpital sonne l'espace d'un demi quart d'heure. Et tous les pauvres se mettent à genoux et en grande dévotion chantent le psalme de *Miserere Mei Deus*, le psalme *De Profondis*, une antiphone en l'honneur de la Vierge Marie, *Pater noster* et *Ave Maria*, priant Dieu, le créateur, pour tous ceux et celles qui font aumône de leurs biens à ladite maison de la charité chrétienne.

Il n'y a celuy qui ne sache bien que l'hospitalité est fort agréable à Dieu et grandement recommandée ès Saintes Ecritures et comme dit Saint Pierre, en ce monde nous ne sommes que pèlerins et étrangers, n'ayant point icy de cité permanente, ains en faut chercher une au ciel en laquelle Justice habite. Et c'est pourquoi les Pères Anciens étaient si diligents de faire bâtir hôpitaux et maladeries et même retiraient en leurs maisons les pauvres passants. Et par cette hospitalité ils ont grandement plu à Dieu n'estimant la journée être bien heureuse qu'ils n'eussent exercé quelques œuvres de charité. Aussi la bonté de Dieu remplissait leurs maisons et familles de ses grâces et bénédictions. Et à la fin de leurs jours leur a donné le Royaume céleste. Les exemples d'hospitalité sont représentés ès Saintes Écritures par le bon Père Abraham, Loth et autres saints personnages.

ANNOTATION

Quand il plaira à la bonté et miséricorde de Dieu accroître le bien de cette pauvre maison, allumer le Roy, les Princes et Seigneurs et autres personnes remplis du zèle de Dieu et charité du prochain à y aumôner de leurs biens, l'en y adjouter les sept arts libéraux avec les autres disciplines et sciences jusques à la langue grecque et hébraïque, même les langues étrangères : de sorte que ce sera une académie de toute piété et science, le tout pour l'advancement de la gloire de Dieu, prouffit et décoration de la République.

Nicolas Houëlle fait ensuite une remontrance au peuple de Paris pour l'engager à faire la charité et il termine par le verset de l'Eccl.

« Ne te glorifie point du jour de demain, car tu ne sais quelle chose le jour couve, partant soit diligent de prier Dieu et de faire l'aumône. »

Et du psaume 48 : « Quand l'homme mourra, il n'emportera rien et sa gloire descendra avec lui. »

REQVESTE

AV ROY ET A MESSEIGNEVRS

DE SON CONSEIL

EN FAVEUR DES PAUVRES MENDIANS

MISERIS SUCCURERE DISCO

A PARIS

MDCXVIII

Au Roy,
et a Messeigneurs de son Conseil.

Sire,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur, Conseiller et Thrésorier, etc.

Remonstre très-humblement à vostre Majesté, qu'en l'an 1606, la peste survint à Paris, qu'en peu de jours elle vuida nombre de maisons, quasi déserta la ville, s'estendit en divers lieux, espandit jusqu'à Fontainebleau, tua dans la garde-robe de très-heureuse mémoire Henry le Grand vostre Père, un vallet de Chambre, de qui la mort effroya autant la Cour, qu'indifféremment l'on salüoit ce grand Prince, et pour père et pour maistre, que nous sçavions assez que sa vie estoit la vie de nos vies, et l'âme qui donnoit estre et mouvement à cest Estat, que la France luy avoit obligation de son repos, Paris de sa liberté, les Cours et les Officiers, autrement par la guerre vagabons, de les avoir restablis en leurs charges et dignitez et rendus à eux-

mesmes; et généralement tout le public, de la paix, commerce et affluence, de laquelle il joüissoit. Lors nombre de personnes escrivirent des causes et remèdes de la peste; et moy, par occasion et émulation, je feis imprimer le Phantosme et Chimère de la Mendicité et du duel : choses en apparence, diverses et opposées, mais en effect, qui symbolisent, concurrent, et réciproquent : une mesme cause pouvant estre cause de divers et contraires effects; et souvent, et par diverse raison, cause et effect tout ensemble. Et defaict, du duel naissent les vefues et les orphelins abandonnez à la nécessité et misère; et de la nécessité et misère, la mendicité, l'impiété, le meurtre et toute sorte de désespoir; le duel lors estant si commun en France qu'il estoit familier entre les laquais et les femmes, que c'estoit un degré pour monter aux charges et honneurs et se signaler, qu'il n'y avoit arpent de terre en France qui ne fut baigné de sang, qui couloit parmy nous, comme le vin dans les pressoirs; la France estant partout comme un autre Montgibel qui brusle de perpétuels feux, que le

vent de l'opinion et présomption, nos fureurs, enragemens et forceneries Françoises allumoit ; qui nous faisoit rougir à nous-mesmes, causoit mille remords et repentirs, et parmy nos voisins et estrangers nous tenoit en horreur, abomination, et rendoit ridicules, et qui pis est, en fin coléra et irrita Dieu contre nous, et exprima sur nos testes sa juste fureur et vengeance. Car comme ainsi soit qu'il y ait deux insignes méchancetés au monde, l'une si l'on outrage Dieu, l'autre si l'on violente et forfaict à soy mesme : au duel l'on commet l'un et l'autre. De la mendicité, j'en dépeigny comme en un tableau, la nudité, la misère, l'horreur, les ruses, les impiétez, les causes, qui ne sont point tant aux désolations qui suivent la guerre, aux tailles, impositions, en la pénurie et indigence, qu'en la licence, fainéantise et poltronnerie, la mendicité estant passée en art et habitude ; car les hommes, qui sous le Paganisme estoient captivez, asservis et employez aux œuvres publiques, sous le Christianisme, le voile du Temple fendu, ont esté faits frères par une mesme créance et foy en Jésus-Christ

et tenus pour libres. Les expédiens qu'il y avoit par une science inaudite et peu entenduë, et pratiquée, par fermentation avec levain et présure divine, non autrement que les arbres, qui par transplantation, culture, anture, sont changez d'une espèce en une autre ; les faire bons, leur toucher et elleuer le cœur, en les fraternisant, compatissant à leurs afflictions, les occupant, remplissant l'esprit d'espérance et de courage : bref ravissant en admiration d'eux-mesmes, de leur estre, des béatitudes d'une vie future et éternelle. Ce qui est d'autant plus aysé que toute nature désire le bien, déteste le mal, s'ayme et est conservatrice d'elle-mesme : ce que l'expérience a depuis fait veoir. Car quelque réformation et soing que le public et les Magistrats ayent pris d'eux, il leur a esté impossible de leur apprendre le bien par le mal, les contraindre et vaincre par rigueur, tant ils sont invincibles et endurcis au mal. Bref je maintenois qu'il n'y a que deux pestes, l'une divine et l'autre humaine, que le duel tousjours doubteux et malheureux, tant de sang en vain respandu, avait courroucé Dieu

contre nous : que la peste humaine estoit causée de la pourriture et elle suivie de la contagion, et qu'il n'y avoit plus grande contagion que l'infection de leurs ordures, ulcères et âmes puantes. Or enfin il a pleu à vostre Majesté, divinement inspirée, de deffendre le duel par un Edict très-exprès, qui vivra tout autant que vostre Majesté n'aura point d'exception de personne, en renvoyera la cognoissance à ses Cours de Parlemens, aura en horreur les hommes de sang, l'opiniastre, le bravache, l'insolent ; et au contraire : car le pardon, après la déffence, n'est plus une grâce ou miséricorde, mais une cruauté, une publication du meurtre, le causer par indulgence et palliation, et s'en rendre responsable devant Dieu : et puis le sang de vostre généreuse Noblesse est vostre sang, et vostre sang vous doibt estre trop cher pour le laisser verser sans regret, et malheureusement. Pour la mendicité, à présent que vostre Majesté entreprend une réformation générale en son Estat, qu'il se parle de réformer la mendicité, que diverses personnes par piété et à l'envy y veulent

contribuer des expédiens et moyens; j'offre à vostre Majesté d'entreprendre le soing général de tous les pauvres de France; car en particulier, l'on n'en viendra jamais à fin, et faut avoir mesme soing et passion pour ce qui est esloigné, que pour ce qui est proche, autrement seroit répercuter le mal et non le guérir. Mais pour servir d'exemple, commencer à ceux de Paris, et que l'on n'en verra plus dedans ny dehors les Églises, ès places et ruës mendier, importuner, menacer, et maudire, d'assembler tous les mendians, les diviser en estrangers et regnicoles : aux estrangers, leur donner la passade, establir estapes et faire conduire hors le Royaume; que si après estre congédiez ils reviennent, ils seront captivez, signalez et employés. Les Regnicoles, les distinguer en infortunez, misérables, valides et invalides. Aux Infortunez, Misérables, Démoniaques, Séléniaques ou Lunaires, aux Furieux, Foudroyez, Insensez, Décrépits et Inhabiles à tout usage, leur donner le couvert, l'habit et le vivre, et ainsi les cacher et en faire finir la race. Les Invalides et Estropiez, les

faire médicamenter et penser, pour les valider et rendre habiles et utiles; pour les valides, les habiller tout de neuf de pied en cap, les rendre conversables, employer en divers mestiers et ouvrages, tant pour leur propre bien, que pour le service et bien du public, et ausquels une seule manifacture que l'on enseignera, fournira un grand employ, et conservera dans le Royaume sept à huict cens mil escus, qui annuellement en éclipsent, les ranger en leurs ordres, classes, hospitaux et provinces, qui volontiers embrasseront cet ordre à l'exemple de Paris. L'ordre ou classes sera d'un Nosocomium, Pœdotrophium, Gynæceum, Gerontotrophium, Ergasterium; sçavoir, pour les malades, pour les enfans, pour les femmes, pour les vieillards, pour les mestiers, qui en peu de temps dégénéreront et passeront en un Gymnasium, Collège et Séminaire de gens dressez à toute sorte de service et dextérité, et qu'ostant les causes de la mendicité, la licence, fainéantise, les occupans, rengeans en leurs lieux et centres, vous en osterez la génération, et n'en restera que les valides,

desquels jamais il n'y aura assez si l'on s'en veut servir aux ouvrages publics, aux Cloaques, à refaire et réparer les grands chemins, les coudes, digues et levées des rivières, les ponts; et bref, qui mesnagez trouveront assez de quoy s'employer et à gaigner leur vie; s'il plaist à vostre Majesté m'en donner le pouvoir, à eux le couvert, la subvention des bourgeois, les troncs et aumosnes des Esglises et autres charitez qui leur sont propres, quelques exemptions pour leurs denrées seullement, victuailles et ouvrages qu'ils factureront pour leur fourniture et entretien : le pouvoir est un morceau de parchemin, que je garderay autant qu'il plaira à vostre Majesté, et que j'auray eslevé cette œconomie. Pour le couvert, s'il plaist à vostre Majesté leur prester Sainct Louys, que la piété et libéralité du grand Henry vostre Père, a basty et exprés nommé de vostre nom à fin de vous en laisser la disposition et l'usage : il ne sera ny prophané ny ne changera de Dédicace; prophané, car je les rendray tous sains et conversables, et au cas que l'on eut besoing de cette maison, je la vuide-

deray tousjours en huictaine, et ne la demanderois que pour autant de temps qu'il faut pour leur bastir à Paris et l'argent à la main, un couvert capable de les loger, qui coustera bien quatre cents mil livres de dedicace : car c'est bien plus d'empescher la peste que de donner le couvert aux pestiferez. Toute laquelle despence, de licentiement d'estrangers, habits, couvert de quatre cents mil livres, emmeublement, nourriture de la première année ; médicaments, gages d'officiers et autres despences nécessaires, j'offre advancer, et fournir à vostre Majesté (pour m'en rembourser) un Advis, qui n'est ny sur vostre espargne, ny sur vos fonds ordinaires, ny à la foule et oppression du public, mais insensible, doux et innocent, et bref sans contrast, si ce n'est que l'on s'imaginast pouvoir de rien faire quelque chose, les vestir de vent et nourrir de rosée ; pourveu qu'il plaise à vostre Majesté leur affecter, et ne le divertir point à autre usage : de l'administration duquel l'on comptera au bureau, ou chambre establie pour l'entretien et règlement des mendians, non autrement que les

comptables ont accoustumé de faire de leur maniement et gestion. Et vostre Majesté qui a estoufé le duel, furie infernalle; qui a acquis le tiltre de Juste, méritera celuy de Pieux, de Père des pauvres assez plus auguste, triomphera d'un monstre, la mendicité, obligera le public. Elle-mesme, ostant de devant ses yeux, tant d'horreur, de desgoust et misère, voire obligera Dieu mesme, qui croit estre nourry, vestu, visité, consolé en la personne des pauvres, qui sont ses membres, et bref vostre Majesté en recevra un contentement infiny. Toute Nation vous en loüera, Dieu vous en bénira, et moy je prieray Dieu pour la santé, prospérité, et grandeur de vostre Majesté, de mesme cœur que je suis, Sire, vostre très-humble subject.

I. D.

Eleemosyna obstruit peccatum.

ORDRE A TENIR

POUR LA

VISITE

DES

PAUVRES HONTEUX

Il faut examiner s'ils sont chargez de famille, s'ils ont femme, et combien d'enfants mâles et femelles, quel âge, quelle profession, ce que l'on en peut faire, si les filles sont en hazard.

D'où vient la pauvreté, si par débauche, mauvais ménage, procès faute de conduite, ou par le malheur du temps.

Quelles debtes ils peuvent avoir, si l'on en peut composer avec le créancier.

S'ils se peuvent restablir, et comment, étant plus seur de leur donner les choses en nature, comme de l'estoffe, de la soye, du cuir, que de l'argent.

Il importe d'avoir un magasin pour les provisions et besoins nécessaires aux pauvres et des meubles et ustensiles marqués à la marque de la paroisse, afin de leur donner par prest, et qu'ils ne les puissent vendre, ni les créanciers ou les propriétaires de la maison les saisir.

Il faut estre aussi précautionné pour le paiement des loyers qui n'entrent point ordinairement dans les charitez des paroisses

à moins que de cause bien privilégiée.

Comme aussi des voyages qui sont toujours suspects. Et des mariages le plus souvent non nécessaires, si ce n'est des personnes qui sont dans le péché, ou pour empêcher qu'ils n'y tombent.

Et pareillement des pensions par mois ou par année, parce qu'elles épuisent les fonds des charitez, et contribuent quelquefois à la fainéantise, sous le prétexte de l'assurance d'une subsistance ordinaire.

Il est aussi très à propos de leur réserver du charbon, des chaussures et autres petits soulagements pour l'hyver.

Surtout, il faut prendre garde s'ils fréquentent les Sacrements, s'ils sont bien instruits des principaux Mystères, et particulièrement les enfants, et encore plus lorsqu'ils sont en état de faire leur Première Communion.

S'ils couchent séparément.

S'ils ont été confirmés ; et même les pères et mères, pour leur faire concevoir l'importance de ce Sacrement et les disposer à le bien recevoir.

Il importe de savoir comment ils vivent avec leurs voisins, s'ils donnent bon exemple et vivent avec réputation dans le quartier.

S'ils sont infirmes ou malades, pour y être pourvus par les charitez des paroisses.

S'ils ont des filles en hazard, pour en prévenir le mal, leur procurer quelque condition, apprentissage ou retraite.

Il faut prendre garde aux surprises et artifices des pauvres qui veulent passer pour vrais pauvres honteux, n'étant de la qualité ou lorsqu'ils en abusent, ce qui mérite grand examen parce qu'ils ont les aumônes de ceux qui sont véritables pauvres.

Les principales marques et qui les doivent exclure et faire rayer du rolle sont les suivantes :

1° Lorsqu'ils se rendent mandiants de mandicité publique ou de secrète qui éclate : car le pauvre honteux est celui qui vit chrétiennement, qui ne peut gagner sa vie, et qui a la honte sur le front pour ne l'oser demander.

Et en ceci il faut seulement prendre garde au spirituel de la famille et au péril des enfants, particulièrement des filles.

2° Ceux qui gagnent leur vie ou qui la peuvent gagner, ou qui ont quelque petit bien qu'ils ne sçavent pas mesnager, parce qu'autrement c'est fainéantise, dissipation ou desbauche qui mérite réprimande plutôt qu'assistance.

3° Ceux qui sont soulagez par ailleurs et reçoivent assistance suffisante, comme du Grand Bureau, Fabrique des Paroisses, Corps des Mestiers, Confréries et autres Compagnies de piété.

4° Ceux qui ne sont domiciliés dans le temps porté par les règlements, parce qu'autrement l'on affecterait de s'establir en la paroisse pour participer aux aumosnes, sauf s'il y avait péril pour la religion, l'honnêteté ou scandale public, il en sera pris connaissance de cause.

5° Les Religionnaires, s'il n'y a disposition à leur conversion ou quelque ouverture pour l'espérer.

6° Les Catholiques qui tirent charité des Religionnaires ou qui mettent leurs enfants apprentis chez les Religionnaires.

7° Les libertins, blasphémateurs, ivrognes

et desbauchez, sauf quand ils ont leurs femmes et enfants dans la misère ou le péril, à leur pourvoir secretement ou par autre voye.

8° Ceux qui ont mal usé de l'aumône que l'on leur a donnée.

9° Qui négligent de se faire instruire, qui n'envoient point leurs enfants à l'escole et au catéchisme de la paroisse.

10° Qui déguisent leurs noms, qui les changent, qui en prennent plusieurs, qui supposent leurs conditions, qui n'exposent pas la vérité dans les billets, ou lors des premières visites qne l'on fait chez eux.

11° Qui ne veulent point sortir de leur logis quand il y a des gens de vie scandaleuse.

12° Qui souffrent quelque scandale public en leur famille, particulièrement quand il y a des filles.

13° Qui ne se veulent point reconcilier avec le prochain.

14° Qui ne veulent point suivre les avis de ceux qui sont préposés pour les conseiller.

15° Qui font mauvais mesnage en leur famille, ou qui maltraitent leurs femmes après

en avoir été repris, sauf à donner quelque chose à la femme en particulier si elle en est digne.

Et généralement ceux qui ne sont pas jugés dignes par la Compagnie pour autre cause survenante et motive d'exclusion.

Toutes lesquelles causes d'exclusion peuvent cesser néanmoins en se remettant par les pauvres en leur devoir, et satisfaisant à ce que l'on désire d'eux, ce qui dépend de connaissance de cause et d'examen de l'Assemblée de la Paroisse.

Ordinavit in me charitatem.

RÈGLEMENTS

DE LA

COMPAGNIE

INSTITUÉE

POUR LE

RESTABLISSEMENT
DES PAUVRES FAMILLES
HONTEUSES

DE LA

PAROISSE SAINT-EUSTACHE

A PARIS
PAR RENÉ BAUDRY
TENANT SON IMPRIMERIE RUE TIQUETONNE
Par privilège du Roy
MDCLIV

AU LECTEUR CHRESTIEN

MON CHER LECTEUR, si tu as de l'amour pour Dieu et de la compassion pour les pauvres, qui sont ses membres; tu te réjouiras sans doute d'apprendre le progrès qui se fait en la paroisse de Saint-Eustache par une Compagnie formée depuis six mois afin de procurer tout le bien et empêcher tout le mal possible; et surtout afin de restablir plusieurs honnestes familles autant affligées par la honte de leur pauvreté que par leur pauvreté même. Cette saincte Société est composée d'ecclésiastiques et séculiers de toute sorte de conditions qui contribuent d'un commun accord et par une sainte jalousie à l'exécution de ce pieux dessein; chacun veillant au quartier de la Paroisse qu'il a reçu en partage, cultivant ce champ précieux avec assiduité, et travaillant à le nettoyer de la zizanie des divisions, de l'ordure du péché, et à le rendre fertile en bonnes œuvres. Ils entrent même dans les maisons sans être appelés, et prévenant les

pauvres par leur charité, les exemptent de confusion et de nécessité tout ensemble. Ils n'ont point d'yeux pour ces serviteurs inutiles qui croupissent dans l'oisiveté, et qui comme les frélons veulent vivre aux dépens des abeilles : mais quand ils rencontrent un sujet rempli de bonne volonté, à qui il ne manque pour travailler que de la matière et des facultés, c'est alors qu'ils lui ouvrent leur sein, qu'ils lui donnent moyen de se restablir en l'exercice de son mestier et de subsister avec sa famille. Leur charité passe au-delà du secours temporel; ils instruisent ces bonnes gens dans les mystères de notre foi, et les excitent à bien vivre; de sorte que si étant délivrés de leur pauvreté, ils cessent d'être en cela les membres de Jésus-Christ souffrant, ils commencent de l'être de Jésus-Christ sanctifiant par les biens de justice et de sainteté dont on tâche de les enrichir.

Leur zèle s'étend aussi à procurer une retraite aux filles desbauchées, qui songent sérieusement à changer de vie; ils les reçoivent dans une maison particulière

qu'ils louent pour ce sujet, où il y a six lits appelés des lits de charité, parce qu'ils sont destinés pour celles de la paroisse, lesquelles ils nourrissent charitablement. Ils traiteraient de la même sorte celles des autres paroisses qu'ils reçoivent aussi et n'exigeraient aucune pension des unes non plus que des autres, si leur fond était assez grand, qui n'est appuyé jusqu'à cette heure que sur la Providence divine et sur les aumônes manuelles. Là elles sont confiées à la conduite de quelques dames de piété en qui Dieu par une providence admirable formait le désir de cet emploi si utile, en même temps qu'il en inspirait à la Compagnie la pensée et le mouvement. Ces dames s'estudient de leur imprimer une vive douleur de leurs désordres passés, et de leur faire connaître l'obligation qu'elles ont de se nettoyer par les larmes de la pénitance, de toute la saleté qu'elles ont prise dans la boue des plaisirs terrestres et parce que le motif de cette Compagnie est purement surnaturel et sans mélange d'aucune police humaine; ils n'usent que de persuasion envers ces filles, et ne les retiennent

en cette sainte maison qu'autant qu'elles le veulent, n'estimant pas qu'une conversion puisse être de durée si elle n'est entièrement libre.

Toutes ces choses se font dans une vue très pure, dans une soumission très grande et dans une union parfaite. La gloire de Dieu est la seule fin qu'ils se proposent. Ces fidèles brebis ne marchent que sous la houlette de leur pasteur et ne se conduisent que par sa voix. Ils font profession particulière de suivre ses ordres, et de pratiquer exactement les règles que tu verras dans ce livre. La charité qui les unit n'a garde de rien tenir de ces liaisons humaines qui ne corrompent que trop souvent les assemblées de piété. En un mot dans la pratique des règles de cette Compagnie il se rencontre tant d'occasions de bien faire et tant de bons exemples qui impriment le respect de la vertu et le mépris du vice, que je me suis aisément persuadé, mon cher lecteur, que ce bien ne devait pas être enfermé dans les seules bornes de cette paroisse, et que la gloire de Dieu demandait qu'il fût répandu par

toute la ville, afin d'exciter en chacun une sainte jalousie de pratiquer des actions semblables et même de les surpasser.

C'est la seule gloire dont les chrétiens doivent se piquer; c'est la seule émulation qui doit être entre eux, étant certain que toutes leurs obligations sont renfermées dans celle d'aimer Dieu et le prochain de toute l'étendue de leur âme. Car puisque notre vie, notre esprit et nos biens viennent de lui et que nous le devons à sa libéralité; il est juste que ce soit à lui qu'ils retournent et qu'ils ne soient employés que pour son service et selon ses ordres. De sorte qu'à parler dans la rigueur, nous n'en sommes que les dispensateurs et les économes. Non pas qu'il faille pour satisfaire à ce devoir donner à notre prochain tout notre temps, tout notre esprit, et toute notre industrie et suivre le détachement héroïque de cette pauvre veuve de l'évangile, laquelle offrant à Dieu ses deux deniers qu'elle avait pour tout bien, ne réserva rien pour soi, et s'aban donna ainsi à la Providence du Père Céleste. Mais au moins nous ne pouvons pas refuser

le peu qu'il demande, qui est que nous réglions nos aumônes par notre pouvoir; et qu'usant de tous nos biens ainsi que de bons pères de famille, nous prenions ce qui est nécessaire pour notre besoin, et secourions les autres de ce qui nous reste; soulageant les pauvres par nos richesses, éclairant les ignorants par nos lumières, attirant les meschants au bien par nos exhortations et nos bons exemples.

C'est à quoi je te conjure, mon cher lecteur, et si tu es de la paroisse de Saint-Eustache, embrasse l'occasion que Dieu te présente, fais tes efforts d'entrer en cette honorable Société, et de coopérer à la sainteté de leur travail; si néanmoins tes occupations ou autre empêchement ne le permettaient pas, du moins participe à leurs emplois et à leurs mérites, en leur donnant de tes biens et les assistant de tes prières. Que si tu es de quelque autre paroisse, pratique ces pieuses maximes en particulier et dans les occasions; en attendant que Dieu inspire Messieurs les autres Curés de Paris et leurs Paroissiens, de faire un establissement pareil

à celuy-ci, et tu auras tout sujet d'espérer que ce petit exercice sera suivi d'une consolation très grande à l'article de la mort, et de tous les biens solides que Dieu a promis à ceux qui le servent.

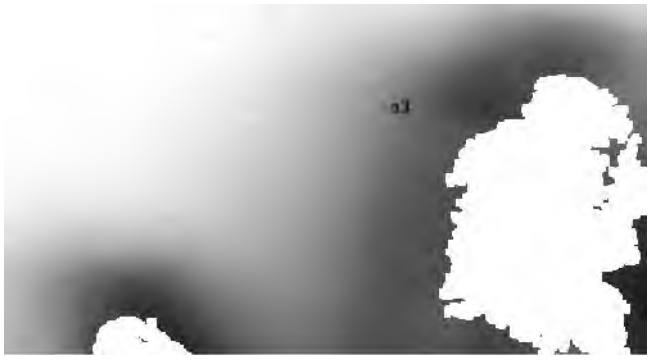

INSTRUCTION DE TOBIE A SON FILS

TOBIE, CHAPITRE 4.

Fais l'aumône de tes biens et ne détourne ta face d'aucun pauvre, car ainsi il arrivera que Dieu ne détournera point sa face de toi.

Sois misérécordieux autant que tu le pourras.

Si tu possèdes beaucoup de biens donne abondamment : et si tu en as peu, ne laisse pas de faire tes efforts de donner quelque peu de chose.

Car tu amasses une récompense très grande pour le temps de la nécessité.

Car l'aumône délivre de tout péché et de la mort, et ne permettra que l'âme aille dans les Enfers.

L'aumône donnera une grande confiance devant Dieu à ceux qui la feront.

Ceux qui désireront contribuer de leurs aumônes aux fins de la Compagnie les mettront entre les mains de Monsieur le Curé de Saint-Eustache.

POUR FORMER LE PLAN D'UNE ASSEMBLÉE DE CHARITÉ DES PAROISSES L'ON SUPPOSE

Premièrement, que chacun des paroissiens doit être persuadé de ces vérités, qu'il est obligé de vivre chrétiennement dans son état, et de rechercher les moyens plus convenables pour y parvenir.

En deuxième lieu, que l'un des moyens plus convenables est de s'acquitter dignement du devoir de paroissien, et d'en bien concevoir les obligations, qui consistent principalement au respect envers les Pasteurs et Ministres de Dieu, aux devoirs dans l'Église et emplois dans la paroisse.

Le respect consiste en l'estime, déférence, soumission et confiance que l'on doit avoir pour son Pasteur comme chef d'un corps dont l'on se reconnaît membre indigne et avec lequel on est uni en l'esprit de Dieu dans l'ordre de l'Église.

Les devoirs aux soins et assistances que l'on doit rendre en l'Église et à la Messe paroissiale, prône, procession et autres fonc-

tions publiques et ce autant que l'état et la condition le peuvent permettre.

Les emplois en toutes les œuvres de charité de la paroisse, pour empêcher le mal et procurer le bien, et faire que Dieu soit honoré et le prochain soit soulagé.

En troisième lieu, que, pour satisfaire à ces obligations avec plus de bénédiction, l'on doit s'unir en quelque petit lieu d'assemblée sous la conduite et bénédiction du pasteur, qui a grâce de Dieu toute particulière pour la répandre à ceux qui lui sont soumis dans l'ordre de l'Église.

Et comme ces assemblées ne peuvent pas être composées du corps de tous les Paroissiens, qui feraient confusion par la multiplicité des sujets, et que d'ailleurs tous ne sont pas appelés à cette voie, qui suppose déjà quelque attrait au service de Dieu et désir de se perfectionner dans ses voies.

L'on a accoutumé de faire un triage de quinze ou vingt personnes de différentes conditions pour en former le corps, les uns magistrats et personnes d'autorité pour donner leurs avis, conseils, assistances et protection

aux besoins de la charité, les autres comme bons bourgeois et officiers subalternes pour exécuter les ordres de la Compagnie et agir et travailler aux choses qui sont de leur portée, et tous ensemble qui ayant zèle et charité, qui vivent chrétiennement dans leur famille, donnent bon exemple, et s'exercent dans les pratiques de la vertu.

Ces fondements établis, il est fort aisé de former le corps, en son chef et en ses membres, en sa police et en ses emplois.

Monsieur le Curé en est le Chef, né et establi de Dieu dans l'ordre de l'Église.

L'on choisit ordinairement deux de la Compagnie pendant six mois pour être conseillers de l'assemblée, afin de tenir la paroisse en l'absence ou empêchement du Pasteur, et veiller concurremment avec lui à la conduite de la Compagnie.

Et un autre pendant le même temps pour être secrétaire de la Compagnie, tenir le registre des délibérations, garder le coffret ou bourse commune de ses charitez, et dépenser suivant ses ordres.

Les assemblées se tiennent de quinze en

quinze jours chez Monsieur le Curé le Dimanche après Vespres, pour y délibérer des besoins de la Paroisse, soit sur propositions verbales ou billets de charité qui sont à faire, sur lesquels les uns et les autres seront commis pour en faire leur rapport à la quinzaine ou à quelque séance extraordinaire si la chose est pressée.

Les emplois de la Compagnie sont les besoins généraux et particuliers de la Paroisse spirituels et temporels, les abus de pareille nature et les remèdes.

La fin, d'y donner ordre selon son pouvoir, empêcher tout le mal possible et procurer tout le bien possible.

L'empêchement du mal consiste principalement :

A procurer qu'il n'y ait point dans l'étendue de la Paroisse, d'impiétés, blasphèmes, scandales publics, de mauvais lieux, de berlans, de tabacs, d'académies, et autres semblables, et ce par les voies ordinaires, charitables, évangéliques, excitatives, soit envers les personnes interressées ou supérieurs ou magistrats.

Empêcher la perte des filles, les retirer du mal, les entreprises des Religionnaires, la sollicitation des Catholiques, et tout ce qui regarde dans l'étendue de la Paroisse la religion et la pureté soit à l'égard des ecclésiastiques ou laïques.

Le bien à procurer consiste à soulager les pausvres honteux, mandiants, malades, prisonniers, instruire la jeunesse par petites escholles, cathéchismes et aultres conduites, pourvoir des enfants, filles en hasard, restablir des familles, donner des avis charitables, travailler aux réconciliations, faire honorer le Saint-Sacrement, et généralement que par toute la Paroisse l'on vive chrétiennement et avec édification.

Pour découvrir plus facilement ces besoins et y donner ordre, l'on partage la Paroisse en divers cantons dont chacun prend les soins pour y veiller, en faire la visite de mois en mois par soi-même ou par autrui, pour être informé de tous les désordres et besoins particuliers et y apporter les remèdes.

Tous ces emplois et plusieurs autres qui

en sont accessoires, ne se peuvent faire avec facilité et bénédiction, que par l'union et le concours de plusieurs personnes qui ayant diverses vues et différents moyens d'agir, portant un œuvre depuis son principe jusqu'à sa consommation, dont toute la gloire est donnée à Dieu, parce que ce n'est l'œuvre d'aucun en particulier, mais de tous en général, et que ce n'est point l'œuvre de tous, mais de Dieu qui s'est servi d'eux pour le faire.

De sorte que c'est un excellent moyen de pratiquer les actes de devoir et de vertu chrestienne en l'esprit de détachement, de soubmission et de charité qui forme la perfection d'une action chrétienne.

Le surplus qui pourrait manquer à l'intelligence de ce présent mémoire peut être suppléé par l'expérience et se comprendre aisément et avec consolation et bénédiction en deux ou trois séances.

Et même il semblerait expédient d'en faire quinze ou vingt articles de petits réglemens seulement pour marquer la conduite et la police de la Compagnie, sa fin et ses emplois.

RÈGLEMENS

DES

ASSEMBLÉES DE CHARITÉ

POUR SERVIR

D'INSTRUCTION A LA COMPAGNIE

ESTABLIE EN LA PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE

A PARIS

DE LA FIN DE LA COMPAGNIE

ET

DE SA POLICE

La principale fin de la Compagnie, sera de se lier et de s'unir en l'esprit de charité avec son Pasteur, pour honorer dans sa personne l'ordre de Dieu en son Église et le Sacerdoce de Jesus-Christ; et travailler sous sa bénédiction au soulagement du prochain dans toute l'étendue de la Paroisse.

La Compagnie sera composée de personnes de toutes conditions, ecclésiastiques et laïques demeurant dans la Paroisse, et que l'on jugera propres à cet emploi.

Monsieur le Curé présidera à la Compagnie, recueillera les voix et prononcera à la pluralité.

Il y aura deux ou trois conseillers selon les besoins ou l'estendue de la Paroisse, eslus de six mois en six mois par billets à la pluralité des voix, pour soulager Monsieur le Curé dans la conduite et direction de la Compagnie, et qui en son absence chacun selon son ordre de réception à la Compagnie feront les mêmes fonctions.

Il y aura pareillement un secrétaire élu

de six mois en six mois, pour tenir le registre des délibérations de la Compagnie, et distribuer ses charitez qui seront mises à cette fin en un coffret ou bourse commune.

L'assemblée se tiendra de quinze en quinze jours chez Monsieur le Curé, le Dimanche à l'issue des Vespres, pour y être traité de tous les besoins de la Paroisse, soit par propositions verbales ou billets, sur lesquels l'on commettra quelques uns de la Compagnie autres que ceux qui ont fait la proposition ou donné le billet, pour s'informer de la vérité du fait et du besoin et en être délibéré sur leur rapport à la prochaine séance.

Les charitez qui consistent en soulagement et assistance temporelle se proposeront par billets, les autres et toutes affaires publiques et importantes se feront par propositions verbales, et s'il y en a quelques unes qui regardent les mœurs, elles se communiqueront auparavant à Monsieur le Curé et à Messieurs les Officiers.

L'assemblée commencera par les prières *Veni Creator* et à la fin *Laudate Dominum omnes gentes*, avec un petit entretien spiri-

tuel de Monsieur le Curé pour la consolation des âmes, sur le sujet des emplois de la Compagnie, mystères de l'Église, ou pratiques des vertus chrétiennes si sa commodité le peut permettre.

L'on prendra garde que ceux qui seront admis en la Compagnie soient personnes de bonne conduite, craignant Dieu, bien vivant dans leur famille et qui s'appliquent aux œuvres de la charité.

DES EMPLOIS DE LA COMPAGNIE

Les emplois de la Compagnie seront de s'appliquer chacun selon son pouvoir et l'état de sa condition à procurer tout le bien possible et empêcher tout le mal possible dans l'étendue de la Paroisse.

A cet effet ils partageront la Paroisse en divers quartiers et cantons, se chargeront les uns et les autres de chacun d'yceux pour en faire la visite de mois en mois, y remarquer ce qui sera pour ou contre la gloire de Dieu et qui regarde le bien du prochain et en faire le rapport à la Compagnie, pour y apporter les remèdes et soulagements convenables.

Ils travailleront à empêcher les mauvais lieux, tabacs, académies, brelants, scandales publics, blasphèmes, impiété, et tous autres désordres qui pourraient venir à leur connaissance, par lesquels Dieu est déshonoré et le prochain mal édifié.

Que les cabarets et jeux de boules soient fermés pendant le service, et qu'il ne se

vende de la viande en carême qu'aux personnes qui en ont besoin.

Ils procureront que les petits enfants de l'un et l'autre sexe, soient instruits en leur créance et en tous exercices convenables en leur estat.

Que les orphelins soient reçus en quelque lieu de retraite et leur serviront de pères pour pourvoir à leurs besoins.

Et pour le regard des enfants trouvés, qu'ils soient accueillis par ceux à qui de droit le soin en doit appartenir.

Comme aussi que les mandiants domiciliés de la Paroisse soient instruits, catéchisés, confessés et communiés aux principales fêtes de l'année, particulièrement au Jour de Pâques et soulagés dans leur misère.

Et se souviendront toujours en les voyant que ce sont leurs frères et les membres de Jésus-Christ, qui ne doivent jamais être délaissés parmi les fidèles, l'état du christianisme ne souffrant point de mendicité quoique sa bénédiction soit dans la pauvreté.

Ils visiteront les pauvres honteux de la

Paroisse, et tiendront rôle par quartiers et cantons, et pourvoiront à leurs besoins spirituels et temporels.

Prendront garde à l'état et conduite de leur famille, particulièrement des filles qui pourraient être en péril.

Auront soin des malades, leur procureront des remèdes et soulagements convenables, tant pour le corps que pour le salut de l'âme.

Accompagneront le Saint-Sacrement, lorsqu'il leur sera porté en viatique et aux pauvres honteux invalides les bonnes fêtes, autant que leur commodité le pourra permettre, et donneront ordre qu'il y ait signal pour l'accompagner et qu'il soit reçu avec la décence et révérence convenable.

Procureront qu'il y ait dans l'estendue de la Paroisse quelques chambres de charité pour retirer les pauvres malades destitués de tout secours, et une charité des dames pour en avoir soin. Particulièrement des pauvres prêtres malades, habitués, ou résidents dans la Paroisse, orphelins, et filles qui n'auraient point de retraite, le tout en

lieux séparés, et par conduite convenable à l'état des personnes et du sexe.

Comme aussi qu'il y ait des médecins chirurgiens et apoticaires charitables pour en avoir soin, du moins moyennant quelque honnête récompense.

Pareillement des avocats et procureurs pour le conseil charitable des pauvres.

Et des maîtres et maîtresses d'école pour les enfants de la Paroisse, de l'un et de l'autre sexe.

Ils visiteront les hospitaux qui se trouveront dans l'étendue de la Paroisse et auront soin des malades soit pour les servir et disposer à des confessions générales, soit pour leur procurer quelque soulagement temporel.

Ils s'appliqueront particulièrement aux agonisants, religionnaires, étrangers, et filles qui ont été dans le mal, comme ayant plus besoin d'assistance.

Ils auront soin de leurs pauvres paroissiens malades, qui auront été accueillis à l'Hôtel-Dieu, ou aux autres hôpitaux qui sont hors l'étendue de la Paroisse, pour les

visiter et consoler pendant leur maladie, et cependant auront soin de leurs familles.

Ils auront pareil soin des prisons qui seront dans l'estendue de la Paroisse, pour y remarquer les besoins spirituels et temporels, et soulager les prisonniers selon leur possible, particulièrement les ecclésiastiques, étrangers, pauvres veuves et artisans du travail desquels dépend toute la subsistance de la famille, mais par préférence ceux qui sont de la Paroisse et dans l'impuissance de leur délivrance.

Et surtout prendront garde que les hommes et les femmes n'y aient point une trop grande communication, et qu'il ne se passe rien entre eux contre l'honneur de Dieu et l'honnesteté.

Comme aussi s'il y a des pauvres paroissiens prisonniers en d'autres prisons hors l'estendue de la Paroisse, ils en auront pareil soin et leur procureront tous les soulagements possibles spirituels et temporels et à leur famille pendant leur détention.

Ils étendront pareillement leurs assistances charitables sur les pauvres paroissiens qui se

trouveraient captifs en Barbarie ou ailleurs pour procurer ou aider à leur délivrance par tous les moyens possibles.

Ils prendront garde aux filles convalescentes qui sortent des hôpitaux situés dans leur Paroisse, pour pourvoir à leur retraite et aux filles desbauchées qui sont dans les prisons pour les réduire en une meilleure vie.

Ils auront un soin particulier de faire célébrer quelques messes pour le salut des âmes de leurs pauvres paroissiens décédés dans les hospitaux, prisons, ou en leur maison, et tous les ans une grande messe à leur intention à laquelle ils se souviendront d'assister et d'y offrir leurs prières.

Pour satisfaire plus commodément aux besoins ci-dessus, il y aura deux de la Compagnie députés de quinzaine en quinzaine pour visiter les prisons qui sont dans l'estendue de la Paroisse et faire rapport des besoins généraux et particuliers afin d'y être pourvu.

Deux autres seront députés pour l'hôpital à même fin, et pour la visite de la chambre

de la charité selon qu'on trouvera qu'ell en aura besoin.

Deux autres auront soin des pauvres hon teux qui sont plus en nécessité, sur leu roolle qui leur sera mis en main pour faire rapport de leurs besoins.

Et deux autres seront commis pour s'ap pliquer particulièrement à remarquer les abus, scandales, irrévérences et autres dé sordres généraux et particuliers dont ils pourraient avoir connaissance dans l'esten due de la Paroisse, afin d'y être pourvu sur leur rapport de remèdes convenables: et pendant la quinzaine iront une fois dans l'Eglise parrochiale adorer le Saint-Sacre ment au nom de l'Assemblée.

Si pendant la quinzaine il y avait quelque besoin pressant comme de nécessité extrême ou chose qui regarde la religion, la pureté ou quelque scandale public, il y sera pourvu par Monsieur le Curé et par Messieurs les Officiers, ou par l'Assemblée extraordinaire convoquée par Monsieur le Curé.

DES EXERCICES ET DEVOIRS

DE LA COMPAGNIE

Ceux de la Compagnie travailleront particulièrement à vivre en bons paroissiens, s'appliquer dignement des devoirs de la Paroisse et donner dans leur famille et au dehors bon exemple de leur conduite.

Ils se rendront assidus à la Paroisse les jours de Dimanche et Fêtes principales pour assister à la grande messe, prône, sermon, vespres, et à l'office de la journée, et quelquefois à matines aux grandes fêtes pour le bon exemple et leur propre sanctification.

Ils travailleront autant qu'il leur sera possible à sanctifier les fêtes, en s'abstenant pendant ycelles des voyages, divertissements, compagnies et emplois non nécessaires, et s'appliquant totalement eux et leurs familles aux devoirs de la Paroisse, saintes lectures et conversations et aux œuvres de charité.

Et s'appliqueront aussi particulièrement à ce qu'elles soient aussi sanctifiées par les autres dans l'estendue de la Paroisse, par

toutes les voies que le zèle et la prudence leur pourront suggérer et que la Compagnie trouvera plus convenables.

Ils feront beaucoup d'estime de tous les emplois de la Paroisse quand ils en seront priés comme de porter le dais du Saint-Sacrement, assister aux processions, comptes de fabrique, être appelés aux charges de marguillier et autres semblables, les recevront avec respect, et s'en acquitteront en esprit de soumission et de charité.

Procureront partout que le Saint-Sacrement soit honoré avec toute la décence et révérence convenable, soit quand il est exposé en procession, ou donné pour viatique, et s'appliqueront de tout leur pouvoir à lui rendre un particulier honneur, culte et révérence.

Ils auront soin particulier d'empêcher les scandales, irrévérences et indécences qui se commettent dans les Eglises, soit contre l'honneur du Saint-Sacrement, ou contre le respect qui est dû à l'Eglise, à ses Ministres et aux saints Mystères, en donnant ou faisant donner avec prudence des avis charitables

aux personnes qui ne sont pas dans la décence convenable, ou faisant plainte à Monsieur le Curé et Messieurs les marguilliers, ou par toute autre voie que le zèle et la prudence de la Compagnie pourront suggérer.

Travailleront de paraître et d'être autres que ceux du commun dans la conduite de leurs familles, pratique des vertus, et devoirs dans la Paroisse, afin de donner bon exemple, et que Notre-Seigneur en soit plus glorifié.

Que s'il y avait quelqu'un qui ne fût pas dans l'ordre et dont la conduite pût donner scandale ou mauvaise édification, il en sera charitablement adverti par Monsieur le Curé et en cas qu'il ne fit bon usage de cet avis et continuât de donner le mauvais exemple, il sera prié de s'abstenir de la Compagnie; le tout néanmoins avec une grande circonspection et prudence et après l'examen des Officiers et l'advis de la Compagnie.

Ils éviteront autant qu'il le sera possible et que la bienséance le pourra permettre, les comédies, bals et autres assemblées de divertissement où il y a probable occasion d'offen-

ser Dieu et de mal édifier le prochain.

Ils travailleront à empêcher les querelles, prévenir les procès, ménager les réconciliations, et en tout et partout que Dieu soit honoré et le prochain soulagé et édifié.

Si quelqu'un de la Compagnie venait à être malade, ou en quelque affliction importante, il sera visité et consolé au nom de la Compagnie; et lors de son deceds, Monsieur le Curé en donnera advis à la Compagnie afin que Messieurs les ecclésiastiques célèbrent la sainte Messe, et les laïques communient à son intention : ce qui sera pareillement observé aux deceds des femmes de ceux qui seront admis dans la Compagnie.

Comme aussi des personnes de piété qui assisteront les pauvres par les aumônes considérables qu'ils enverront annuellement au coffret, encore qu'ils ne se trouvent aux assemblées et ne s'emploient à la visite des pauvres.

Ceux de la Compagnie procureront dans leur Paroisse, à la campagne, et partout ailleurs où il y aura ouverture et autant que l'estat des lieux, des personnes et des em-

ployes le pourront permettre, l'establissement de pareilles assemblées et travailleront d'y respandre le même esprit, et insinuer les mêmes applications pour les devoirs et emplois de la Paroisse.

Et même en quelques unes des paroisses de Paris ou autres des villes qui ne sont d'aussi grande estendue, l'on se pourra contenter de prendre des présents règlements ce qui sera trouvé plus convenable à l'estat des lieux et disposition des personnes pour concourir à la même fin, qui est de vivre chrestiennement et exemplairement dans sa famille, s'acquitter dignement des emplois de sa Paroisse, et y empêcher tout le mal et y procurer tout le bien possible. Les présents articles n'ayant été ainsi réduits que pour donner une vue générale de tout le mal qui est à empêcher dans la Paroisse et du bien à procurer.

Et afin qu'il y ait plus de suavité en l'accomplissement des dits règlements, et que la charité seule en soit le motif, un chacun de la Compagnie n'est obligé de les pratiquer ou les exécuter sous peine de péché, mais cha-

cun est exhorté de les observer avec le plus d'exactitude et de fidélité qu'il pourra, comme un moyen excellent et principal pour opérer son salut.

Tous les trois mois sera fait lecture à l'Assemblée des présents règlements, pour examiner s'il y a de la déchéance dans la conduite de la Compagnie, et y apporter le remède, où chacun est exhorté de dire son advis en simplicité et charité.

Les Officiers s'assembleront aussi dans le même temps avec Monsieur le Curé, pour adviser des choses plus importantes à la conduite de la Compagnie pour lesquelles il faut garder le secret ou être digérées auparavant d'être proposées à la Compagnie, comme ce qui regarde les mœurs, affaires, ou secrets des familles, et autres semblables, afin de faire le tout avec prudence, circonspection et charité.

Beatus qui intelligit super egenum et pauperem; in die mala liberabit eum Dominus. — Psalm. 40.

RÈGLEMENS

DE LA

COMPAGNIE DE LA CHARITÉ

DE

SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS

A PARIS

MDCLXII

RÈGLEMENTS DE LA COMPAGNIE

DE LA FIN DE LA COMPAGNIE ET DE SA POLICE

La principale fin de la Compagnie sera de se lier et de s'unir en l'esprit de charité avec son Pasteur pour honorer Jésus-Christ en ses membres, qui sont les pauvres, et travailler sous sa bénédiction au soulagement du prochain, dans toute l'estendue de la Paroisse.

La Compagnie sera composée des Dames de la Paroisse de toute sorte de conditions, et qui auront assez de charité pour assister les pauvres dans leurs besoins.

L'élection des dames, qui seront en office, sera faite à certains jours, et on limitera le temps durant lequel elles seront en charge, et pourront être continuées selon qu'il sera jugé à propos par la Compagnie, et la trésorière rendra ses comptes tous les six mois.

Les assemblées se tiendront chez monsieur le Curé, s'il le juge à propos tous les derniers Dimanches des mois après Vespres, ou autre

jour de la semaine, s'il y a quelque affaire ou empêchement le Dimanche : et pour lors on en advertira.

Monsieur le Curé présidera l'Assemblée, et recueillera les voix pour prononcer à la pluralité, ou quelqu'un de messieurs ses Ecclésiastiques en son absence nommé par lui à cet effet.

Lorsqu'il se rencontrera des affaires extraordinaires et pressantes, pour lesquelles on ne pourra pas attendre les jours d'Assemblée, il y sera pourvu par monsieur le Curé et les Dames officières, lesquelles en feront rapport à la prochaine Assemblée.

Auparavant l'ouverture de l'Assemblée se fera lecture de quelque livre de piété, pour l'édification de la Compagnie et sa récollection devant Dieu, au cas qu'il y ait du temps suffisamment.

L'Assemblée commencera par la prière du *Veni, Creator*, et finira par le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes*.

On prendra séance sans distinction de rang et de condition, et celles qui arriveront les premières prendront les premières places

en simplicité pour éviter la perte de temps et les cérémonies inutiles.

Le secrétaire fera l'ouverture de l'Assemblée par la lecture de ce qui aura été arrêté en la précédente, et après on escrira les résolutions pour la suivante.

Sera observé grand silence et modestie extérieure pendant la séance, et chacune se tiendra recueillie en la présence de Dieu pour attirer bénédiction sur les affaires qui se traiteront en Assemblée, en laquelle on ne parlera que de celles des pauvres.

Chacune étant appelée sur le registre rendra compte de sa commission aux ordres de l'Assemblée, et celles qui ne pourront pas venir à l'Assemblée feront leur rapport par billet ou par autrui.

On évitera les interruptions, demeurant à la prudence de monsieur le Curé, ou de celui qui conduit la Compagnie en son absence de les faire selon le besoin.

Les rapports se feront succinctement et simplement sans attache, chaleur ni exagération, laissant le tout à la pluralité des voix, par laquelle la volonté de Dieu est

connue, et à sa Providence de pourvoir aux besoins des pauvres par d'autres voies.

On évitera dans les rapports les circonstances qui pourraient porter scandale au prochain, dont en ce cas le nom se mettra au dos d'un billet et se donnera à Monsieur le Curé.

Les délibérations seront tenues secrètes, pour éviter l'importunité des pauvres et afin que l'avis de chacune des Dames ne soit point révélée hors la Compagnie, ce qui donne autrement sujet aux pauvres de murmurer contre elles.

Le temps plus ordinaire du domicile est de six mois pour pouvoir être admis aux charitez de la Paroisse, ce qui n'a point lieu lorsqu'il s'agit de la religion, de l'honnesteté, ou du scandale public, ni à l'égard de ceux qui sont nés dans ladite Paroisse lorsqu'ils y sont de retour, parce qu'elle est toujours leur Mère.

Si quelqu'une des Dames de la Paroisse demande d'être admise dans la Compagnie, elle s'adressera à Monsieur le Curé ou à celui qui la conduit en son absence, pour en

conférer avec les Dames officières, et pour cela il y aura un registre pour escrire leur nom, si mieux elles n'aiment y venir volontairement sans estre escriptes.

Tout billet contiendra le nom et surnom et demeure de chaque pauvre, ceux de leur femme et le nombre de leurs enfants : et au cas que le tout ne soit exprimé, la Dame qui sera députée pour les visiter prendra la peine de s'en informer et de le marquer sur son billet pour ensuite le rapporter au secrétaire.

L'on fera toujours les visites en personne, s'il est possible, et les billets de sa propre main pour éviter les surprises.

Tous les ans, au commencement de l'année, on fera une visite générale et plus exacte qu'à l'ordinaire de tous les pauvres que l'on assiste, et auparavant on fera une Assemblée aussi plus générale où toutes les dames seront conviées d'assister.

Les aumônes seront volontaires et on mettra un petit coffre en forme de tronc sur la table afin que l'on ne puisse voir ce que chacune des dames aura dévotion de donner, si

mieux elles n'aiment se taxer de payer t
les ans ; et celles qui n'auront pas le mo
pourront aider de leur advis et de l
peine.

EMPLOIS DE LA COMPAGNIE

A cet effet on partagera la Paroisse en divers quartiers, et les dames se chargeront d'iceux pour en faire la visite de mois en mois y ayant deux des dites dames dont l'une sera changée tous les mois; et elles remarqueront toutes les nécessités corporelles et spirituelles des pauvres, et en feront le rapport à la Compagnie pour y donner ordre.

Elles procureront que les pauvres de l'un et de l'autre sexe, dont elles prennent soin, soient instruits de leur croyance, et elles auront soin d'envoyer les enfants des dits pauvres aux escoles entretenues par la dite Compagnie, et deux des dames seront préposées pour la visite des dits enfants et en feront leur rapport à l'Assemblée.

Elles serviront de mère aux orphelins pour faire en sorte qu'ils soient reçus en quelque lieu de retraite.

On fera lecture de temps en temps des dits règlements afin qu'ils soient plus étroitement observés[1].

1. L'ordre à tenir pour la visite des Pauvres Honteux, qui vient ensuite, est à peu de chose près le même que celui que nous avons reproduit plus haut. Nous nous abstenons de le répéter.

tion des défunts, à laquelle elles se souviendront d'assister.

Elles feront dire tous les premiers lundis des mois, à 8 heures précises, la Sainte Messe pour demander à Dieu l'esprit pour bien s'appliquer à la visite des pauvres : et au cas où quelqu'une des dames de la Compagnie soit décédée, elle se dira à son intention, et chacune tâchera d'y assister le plus exactement qu'il sera possible.

Comme aussi elles auront soin qu'on célèbre la Sainte Messe pour chacun de ceux qui laisseront quelque aumône par testament, qui entrera dans le coffret de l'Assemblée bien qu'il ne soit pas du corps de la Compagnie.

Deux des dites dames seront députées de quinzaine en quinzaine pour aller adorer le Très Saint Sacrement au nom de l'Assemblée.

Lorsque quelqu'une de la Compagnie sera malade, ou aura quelque importante affliction, elle sera visitée et consolée par deux des dites dames députées pour cet effet par la dite Compagnie.

On fera lecture de temps en temps des dits règlements afin qu'ils soient plus étroitement observés[1].

1. L'ordre à tenir pour la visite des Pauvres Honteux, qui vient ensuite, est à peu de chose près le même que celui que nous avons reproduit plus haut. Nous nous abstenons de le répéter.